

Exercice 2000 - Compte Administratif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à débattre des comptes d'administration afférent à l'exercice précédent et comme le veut l'article L 2121 du même code, l'assemblée doit pour la circonstance élire son président. Je vous propose donc de désigner la doyenne d'âge -je suis toujours navré quand je dis cela parce qu'elle est si jeune- de désigner donc Joëlle SCHIRRER pour venir présider pendant que je présenterai ce compte administratif.

Mme Joëlle SCHIRRER : Je vous remercie de votre confiance. Je vais ajuster mes lunettes pour faire un bon décompte des voix après la présentation des comptes par M. le Maire mais je constate que personne n'a proposé de vieillir un peu plus vite que moi pour être ici ce soir, c'est dommage. Monsieur le Maire, je vous donne la parole pour la présentation du compte.

M. LE MAIRE : L'adoption du Compte Administratif par le Conseil Municipal doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Il permet d'une part de constater les résultats de l'exécution du budget et d'autre part d'arrêter les comptes de la Ville pour l'exercice considéré.

* Le Compte Administratif enregistre l'ensemble des mandats et des titres de recettes émis en 2000. Il est ainsi le reflet fidèle de l'activité des services municipaux et la traduction des actions et des réalisations conduites par l'équipe municipale. Il permet enfin de rapporter les réalisations aux prévisions budgétaires sur l'année précédente et de les comparer sur une période plus longue. C'est donc un bilan qui doit contribuer à mieux apprécier les multiples interventions de la Ville.

* Sur le plan budgétaire, le Code Général des Collectivités Territoriales précise que les comptes communaux sont arrêtés par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif présenté par le Maire et sur le compte de gestion présenté par le Receveur Municipal (ce dernier point donne lieu à un rapport distinct). Il faut rappeler toutefois que, comme le permet la M14, le budget 2000 a repris par anticipation les résultats du Compte Administratif avant son adoption. Le résultat 2000 s'établit à 51,3 MF (7,8 M €) avant couverture des besoins de financement en investissement, soit un total disponible de 49,7 MF (7,6 M€) pour le financement du budget 2001.

Pour l'analyse du budget 2000, la principale modification tient à la mise en place du budget annexe des Transports Urbains représentant pour l'exercice 153,7 MF (23,4 M€) de dépenses. Ce nouveau budget était nécessaire, suite au renouvellement du contrat liant la Ville et la CTB, du fait des obligations de la M14. La création de ce budget correspond à une nouvelle répartition des recettes et des dépenses entre budget principal et budget annexe. Cette mise en place est à prendre en compte dans les comparaisons avec l'exercice précédent, d'une part en raison des dépenses désormais imputées sur le budget des Transports (en 1999 sur le budget principal) et d'autre part en raison des échanges financiers entre les deux budgets (c'est une subvention du budget principal qui assure l'équilibre du budget annexe).

D'une façon générale, l'exercice 2000 est marqué par un taux de réalisation plus élevé qu'en 1999 et une poursuite des principaux investissements initiés par la Ville. C'est le cas notamment dans le domaine de la vie quotidienne (travaux dans les écoles, poursuite du programme d'informatisation des écoles, contrat de ville, aménagement des espaces publics), de l'environnement (modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères, achat de bus propres, travaux à la station d'épuration), des grands équipements (stade Léo Lagrange, Palais des Sports, poursuite des travaux d'aménagement du Musée du Temps) et en matière économique (aménagement des zones d'activités et notamment travaux de la ZAC Marché/Beaux-Arts, au titre du projet CHORUS). Ces différentes réalisations participent au dynamisme de la Ville. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport de présentation du Compte Administratif.

Celui-ci est complété des documents suivants : l'étude chiffrée qui met en évidence les principales données du Compte Administratif et leur évolution depuis 1996, le document comptable reprenant les balances du Compte Administratif et les annexes obligatoires détaillant la situation financière de la Ville.

Le rapport analytique se présente en quatre parties :

- I) Les principaux résultats du compte administratif
- II) L'analyse du budget principal
- III) L'analyse des budgets annexes
- IV) Les balances du compte administratif.

I) LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

1) *Le budget général*

En 2000, les mouvements réels de l'exercice (hors opérations de gestion active de la dette) se sont élevés pour les dépenses réalisées à 1 656,2 MF (252,5 M€) et pour les recettes à 1 727,1 MF (263,3 M€), soit un résultat de 70,9 MF (10,8 M€) contre 90,2 MF (13,8 M€) en 1999. La reprise des résultats antérieurs disponibles représente 72,5 MF (11 M€), soit des résultats cumulés de 143,4 MF (21,9 M€) dégagés sur le compte administratif 2000 (ils étaient de 158,6 MF soit 24,2 M€ en 1999).

D'une année sur l'autre, la nette évolution du budget s'explique pour l'essentiel par le développement des interventions au titre des budgets annexes (montée en puissance des investissements des budgets Déchets et Assainissement, création du budget Transports). Quant au budget principal, il reprend en 2000 l'intégralité de l'excédent du Compte Administratif 1999.

1.1 - *Les dépenses (en mouvements réels de l'exercice)*

→ les dépenses d'investissement (travaux en régie inclus) : elles ont représenté 510,4 MF (77,8 M€) dont l'essentiel au titre du budget principal (334,8 MF soit 51 M€), 72,6 MF (11,1 M€) pour le budget Déchets et 62,8 MF (9,6 M€) pour le budget Assainissement. Le budget Transports a permis en 2000 la réalisation de 19,7 MF (3 M€) d'investissements et celui de l'Eau 19,3 MF (2,9 M€).

Les investissements réalisés sont en hausse sur le budget principal (+ 11 %) et particulièrement sur les budgets des Déchets (+ 64,5 %) et de l'Assainissement (+ 58,7 %) avec les travaux réalisés à l'usine d'incinération et pour la mise en place du Collecteur Nord-Ouest.

→ les dépenses de fonctionnement (hors travaux en régie) : elles se sont élevées à 1 145,8 MF (174,7 M€) dont notamment 887,2 MF (135,3 M€) sur le budget principal et 134 MF (20,4 M€) sur le budget Transports. Hors progression de la masse salariale, la comparaison 1999/2000 est surtout marquée par la création de ce dernier budget (la subvention du budget principal s'est élevée globalement à 113,9 MF soit 17,4 M€, dont 64,1 MF soit 9,8 M€ financés au titre du Versement Transport).

1.2) *Les recettes (en mouvements réels de l'exercice)*

→ les recettes d'investissement : elles ont porté sur 352,7 MF (53,8 M€), dont 186,7 MF (28,5 M€) au titre du budget principal, 78,8 MF (12 M€) au titre de l'Assainissement, 63,2 MF (9,6 M€) au titre des Déchets et 20,9 MF (3,2 M€) au titre du budget des Eaux. L'augmentation globale de ces recettes (+ 31,5 %) est à rapprocher de l'accroissement du volume des investissements (financés par un recours accru à l'emprunt, en particulier sur le budget principal et sur le budget Déchets).

→ les recettes de fonctionnement : elles se sont élevées à 1 374,4 MF (209,5 M€) en 2000. Sur ce total, les recettes relevant du budget principal ont été de 1 029,4 MF (156,9 M€). Par rapport à l'exercice précédent, les principales évolutions résultent de la création du budget Transports (qui représentent 160,1 MF ou 24,4 M€ de recettes de fonctionnement).

2) Le budget principal

Sur le budget principal, en mouvements réels (hors opérations de gestion active de la dette), les dépenses réalisées ont représenté 1 222 MF (186,3 M€) et les recettes 1 216,1 MF (185,4 M€), hors reprise du résultat de l'exercice précédent pour 57,3 MF (8,7 M€).

En 2000, les recettes réalisées ont progressé au rythme de l'inflation (+ 1,2 %), si l'on exclut la reprise du résultat de l'exercice précédent. En faisant cette correction, la progression est de 1,9 %. Il faut rappeler qu'en 1999, la reprise du résultat n'avait été que partielle.

En 2000, la progression des dépenses est sensible en investissement. En fonctionnement, elle est à rapprocher de la création du budget Transports. Dans l'ensemble, les dépenses ont augmenté de 4,2 %.

2.1) Les dépenses (en mouvements réels de l'exercice)

→ les dépenses d'investissement : correction faite des travaux en régie, les dépenses d'investissement ont représenté 334,8 MF (51 M€) en 2000, contre 301,6 MF (46 M€) en 1999, soit une augmentation de plus de 10 %. La part de ces dépenses a représenté 27,4 % du total des dépenses réelles (pourcentage en évolution régulière ces dernières années).

D'un exercice sur l'autre, ce sont les dépenses d'équipement qui ont le plus augmenté, passant de 175,2 MF (26,7 M€) à 234,3 MF (35,7 M€). Le taux de réalisation des dépenses d'équipement a aussi nettement progressé : il était de 59,8 % en 1999, il s'est élevé à 69 % de la prévision budgétaire en 2000. Dans le même temps, le report des crédits d'investissement a été réduit de 12,8 MF (2 M€). Parmi les principaux investissements réalisés, on peut citer notamment les travaux du stade Léo Lagrange, la restructuration du groupe scolaire Charles Fourier, les aménagements réalisés au titre de TEMIS, le Musée du Temps (le détail des réalisations figure ci-après dans l'analyse par fonctions). En 2000, l'évolution des dépenses d'investissement est imputable pour l'essentiel aux comptes d'immobilisations pour 181,2 MF (27,6 M€), participant ainsi sur les grands projets d'investissement à l'accroissement du patrimoine de la Ville.

Parmi les autres dépenses d'investissement réalisées, le remboursement de la dette en capital a diminué de 122,2 MF (18,6 M€) en 1999 à 97,9 MF (14,9 M€) en 2000, du fait de la réduction de l'encours (extinction des prêts anciens) et des opérations de désendettement réalisées sur l'exercice (cession des abattoirs notamment).

→ les dépenses de fonctionnement : elles se sont élevées à 887,2 MF (135,3 M€) en augmentation de 1,9 % sur le budget principal (total des dépenses corrigé des travaux en régie).

Les rémunérations et charges de personnel demeurent le premier poste budgétaire en fonctionnement, avec un montant de dépense de 423,1 MF (64,5 M€). Ces crédits n'ont progressé en 2000 que de 1,4 %, moins que le total des crédits de fonctionnement. La gestion de la masse salariale est restée maîtrisée en 2000 (le pourcentage de ces dépenses sur les dépenses réelles de fonctionnement a diminué pour représenter 46 %). La Ville peut préparer en 2001 dans les meilleures conditions, le passage aux 35 heures et l'intégration des emplois jeunes qu'elle a déjà entrepris.

Les subventions versées évoluent de 163,5 MF (24,9 M€) à 290,6 MF (44,3 M€) d'un exercice sur l'autre. Ce dernier montant est à ramener à 176,7 MF (26,9 M€) si l'on retire la subvention versée en 2000 par le budget principal au budget annexe des Transports Urbains. Les subventions de fonctionnement ont augmenté de 3,2 %. Ce sont les subventions d'équipement correspondant aux participations aux travaux d'investissement concédés (ZAC Marché/ Beaux-Arts notamment) qui ont le plus sensiblement évolué (+ 34,2 % par rapport à 1999).

Les autres postes de dépenses en fonctionnement ont eux diminué, si on fait une comparaison entre 1999 et 2000. Il s'agit des crédits de fonctionnement des services (111,7 MF soit 17 M€ réalisés), des impôts et taxes versés (23,1 MF soit 3,5 M€ réalisés) et des dépenses imputables aux contrats de service public (7,7 MF soit 1,2 M€ réalisés). Ces évolutions sont imputables à la création du budget annexe des Transports et pour le poste impôts et taxes à l'étalement du paiement du contingent d'aide sociale de 1999.

Enfin, les dépenses correspondant aux intérêts de la dette ont légèrement diminué en 2000 pour s'établir à 31 MF (4,7 M€), en raison des actions menées au titre de la gestion active de la dette. Ces dépenses représentaient 3,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (près du double en 1996).

2.2) *Les recettes* (en mouvements réels de l'exercice)

→ les recettes d'investissement : elles ont représenté 186,7 MF (28,5 M€), en augmentation principalement du fait du recours à l'emprunt.

Les mobilisations d'emprunt se sont élevées en 2000 à 97,5 MF (14,9 M€) sur le budget principal. Ce même montant était de 66,4 MF (10,1 M€) en 1999. L'appel à l'emprunt a permis d'accompagner l'effort d'investissement réalisé. Il est resté toutefois dans des limites acceptables, finançant moins de 30 % des dépenses réelles d'investissement et représentant seulement 8 % des dépenses réelles totales de l'exercice. Il faut souligner que l'accroissement des mobilisations d'emprunt a été compensé sur l'exercice par les mouvements de remboursement de capital : l'encours de dette de la Ville sur le budget principal n'a pas augmenté entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2001.

Parmi les autres recettes d'investissement, les subventions et dotations reçues ont représenté 66,3 MF (10,1 M€). Les subventions d'équipement encaissées ont augmenté de 30,5 MF (4,7 M€) à 43 MF (6,6 M€), au rythme de réalisation des opérations. Le détail de ces recettes figure ci-après.

→ les recettes de fonctionnement : elles ont été de 1 029,4 MF (156,9 M€) en 2000, en baisse de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent. Le budget 2000 a été construit en reprenant par anticipation le résultat disponible de l'exercice précédent (57,3 MF soit 8,7 M€). L'épargne brute dégagée au Compte Administratif s'est élevée à 142,1 MF (21,7 M€) et l'épargne nette à 44,2 MF (6,7 M€).

L'épargne brute est constituée par l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette). Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et notamment au remboursement de la dette.

En y retranchant l'annuité de la dette, on obtient l'épargne nette qui représente l'épargne effectivement disponible pour l'équipement brut.

En 2000, le produit des contributions directes a représenté 464,9 MF (70,9 M€), en progression de seulement 0,8 %. Il faut rappeler que la Ville avait choisi de ne pas augmenter les taux des quatre taxes locales malgré la part de ces recettes dans le total des recettes réelles de fonctionnement (45,2 %). En revanche, les compensations fiscales versées par l'Etat ont fortement augmenté pour s'élever à 76,1 MF (11,6 M€) en raison de la 2^{ème} année d'application de la réforme des bases salariales de la taxe professionnelle.

Les participations et dotations de fonctionnement reçues ont diminué de 8,8 % pour s'établir à 230,9 MF (35,2 M€). Si la DSU a augmenté (18 MF soit 2,7 M€ perçus en 2000), en revanche la DGF (dotation forfaitaire) a fortement diminué : elle était de 202,7 MF (30,9 M€) en 1999 et de seulement 176,4 MF (26,9 M€) en 2000. Cette diminution de 13 % est principalement imputable à la réforme du financement du contingent d'aide sociale (dont le montant est désormais déduit de la DGF des communes pour financer ces dépenses au niveau départemental).

Quant aux autres recettes de fonctionnement, elles ont évolué positivement pour les diverses recettes fiscales (dont le Versement Transport) perçues par la Ville (132,3 MF soit 20,2 M€). Les produits de gestion courante ont représenté 71,7 MF soit 10,9 M€.

II) L'ANALYSE DU BUDGET PRINCIPAL

1. La section d'investissement

Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	37 746 458	42 200 414	20 172 632	24 033 075	16 379 055
en Euros	5 754 410	6 433 412	3 075 298	3 663 819	2 496 971
% de réalisation				56,9	
Recettes réelles					
en Francs	267 097	710 933	99 000	535 444	71 550
en Euros	40 719	108 381	15 092	81 628	10 908
% de réalisation				75,3	

020 - Administration générale de la collectivité

Les réalisations s'élèvent à 22 756 KF (3 469 K€), les dépenses engagées et reportées sur 2001 atteignent 14 444 KF (2 202 K€).

Les dépenses se répartissent essentiellement dans les secteurs suivants :

- *Imprimerie* : 125 KF (19 K€) pour le renouvellement d'un des postes de travail (secteur pré-press) et l'acquisition d'un logiciel de sauvegarde pour l'ensemble des postes de l'atelier de PAO,

- *Informatique - Télécommunications* : 10 129 KF (1 544 K€) de réalisations et 7 760 KF (1 183 K€) de dépenses engagées reportées sur 2001 pour les actions suivantes :

. extension du Réseau LUMIERE : 2 646 KF (403 K€) et 2 943 KF (449 K€) de crédits reportés,

. installations téléphoniques : 3 508 KF (535 K€) et 412 KF (63 K€) de reports. La première tranche du changement des installations téléphoniques a consisté à mettre en place des autocommutateurs et des nouveaux services (messagerie vocale, annuaire, téléphone sans fil),

. informatique : 3 975 KF (606 K€) et 4 405 KF (672 K€) de reports principalement pour la mise en oeuvre de l'Intranet dans les services de la Ville et du CCAS et pour l'achat de micro-ordinateurs et d'imprimantes (dont 328 KF (50 K€)) pour les bibliothèques.

- *Les grosses réparations, l'entretien des bâtiments administratifs* par les Services Electricité et Bâtiment et l'achat de matériel et de mobilier réalisés en 2000 s'élèvent à 5 830 KF (889 K€), les dépenses engagées non mandatées à 1 978 KF (302 K€).

Les principaux travaux ont été faits au 6, rue de la Madeleine, aux cours hôteliers, au Greta et à la salle du Conseil Municipal (matériel de sonorisation et installation de nouveaux micros). Les acquisitions de matériels et de mobiliers s'élèvent à 1 253 KF (191 K€).

14 juin 2001

- *Le Service Parc Auto* : les acquisitions de véhicules et de matériels divers atteignent 6 644 KF (1 013 K€) réalisés et 4 705 KF (717 K€) reportés.

Les recettes, d'un montant de 339 KF (52 K€) proviennent de diverses subventions versées par l'INSEE pour l'acquisition d'un logiciel à l'Etat-Civil (77 KF (12 K€)), par l'ADEME pour l'achat de véhicules électriques (198 KF (30 K€)) et par le Département pour l'aménagement des locaux destinés à l'Harmonie Municipale (64 KF (10 K€)).

022 - Administration générale de l'Etat

Les dépenses qui s'élèvent à 154 KF (23 K€) correspondent principalement à l'acquisition d'un gestionnaire de file d'attente pour le Service des Elections (129 KF (20 K€)).

023 - Information, communication, publicité

Les dépenses, d'un montant de 83 KF (13 K€) ont été affectées à l'achat de matériel et de logiciel pour le Service Communication (55 KF (8 K€)) et aux travaux à l'Info Point Europe (29 KF (4 K€)). Les restes à réaliser s'élèvent à 17 KF (3 K€) pour le Service Communication et à 62 KF (9 K€) pour l'Info Point Europe.

Les recettes (197 KF (30 K€)) correspondent à l'encaissement d'une subvention de l'Union Européenne pour l'Info Point Europe.

025 - Aides aux associations

Les dépenses de ce secteur (107 KF (16 K€)) proviennent principalement des travaux effectués au Centre 1901 (92 KF (14 K€)).

Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 905 KF (138 K€) dont 851 KF (130 K€) pour les travaux à la Maison des Syndicats.

026 - Cimetières et Pompes Funèbres

Les réalisations atteignent 881 KF (134 K€). Les travaux au cimetière de Saint-Claude se sont poursuivis : 774 KF (118 K€) et 692 KF (105 K€) de crédits reportés. Les aménagements de voirie aux abords des cimetières ont été faits à hauteur de 101 KF (15 K€) et 199 KF (30 K€) de dépenses engagées non mandatées.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	70 000	70 000	62 276	69 521	0
en Euros	10 671	10 671	9 494	10 598	0
% de réalisation				99,3	

112 - Police Municipale

Les crédits (70 KF (11 K€)) ont été utilisés pour acheter du matériel destiné aux policiers municipaux (matériel de radiocommunication, gyrophare, casques, appareil photo, ...).

Fonction 2 - Enseignement - Formation

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	22 563 066	35 427 006	13 927 185	25 638 875	9 708 693
en Euros	3 439 717	5 400 812	2 123 186	3 908 621	1 480 081
% de réalisation				72,4	
Recettes réelles					
en Francs	5 268 006	9 427 842	2 937 746	6 816 731	2 651 424
en Euros	803 102	1 437 265	447 856	1 039 204	404 207
% de réalisation				72,3	

211 - 212 - 213 - Ecoles maternelles, primaires et classes regroupées

Globalement, les dépenses d'investissement pour l'enseignement du premier degré s'élèvent à 22 397 KF (3 414 K€). Elles se répartissent ainsi :

- poursuite de l'informatisation des écoles : 2 217 KF (338 K€),
- acquisition de matériel et mobilier : 1 629 KF (248 K€) dont 888 KF (135 K€) pour le groupe scolaire Charles Fourier,
- travaux dans les cours d'écoles : 1 190 KF (181 K€) dont 882 KF (134 K€) pour la réhabilitation des aires de jeux,
- restructuration du groupe scolaire Charles Fourier suite à un sinistre : 9 429 KF (1 437 K€),
- travaux dans divers bâtiments scolaires : 6 856 KF (1 045 K€). Les principaux chantiers ont été effectués à la maternelle Vauthier (775 KF (118 K€)), au groupe scolaire Brossolette (577 KF (88 K€)), à la maternelle Lamartine (563 KF (86 K€)), à l'école Bregille Plateau (429 KF (65 K€)), à la maternelle des Sapins (398 KF (61 K€)) et à la maternelle Viotte (362 KF (55 K€)).

Les dépenses engagées non mandatées (reportées sur l'exercice suivant) atteignent 8 731 KF (1 331 K€) et se rapportent principalement à la reconstruction du groupe scolaire Fourier (1 583 KF (241 K€)), aux travaux effectués au groupe scolaire Saint-Claude (842 KF (128 K€)) et dans diverses écoles publiques bisontines (4 072 KF (621 K€)).

Les recettes encaissées à hauteur de 6 548 KF (998 K€) se ventilent de la manière suivante :

- subventions du Département : 5 237 KF (798 K€),
- subventions de l'Etat pour la réhabilitation des aires de jeux dans les écoles : 311 KF (47 K€),
- prêt sans intérêt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'informatisation des écoles primaires (1 000 KF (152 K€)).

22 - Enseignement du deuxième degré

A cette rubrique est enregistrée la participation aux charges d'investissement des collèges bisontins versée par les communes dont les enfants sont scolarisés à Besançon (225 KF (34 K€)).

14 juin 2001

23 - Enseignement supérieur

Les crédits s'élèvent à 2 602 KF (397 K€).

Ils ont été utilisés pour divers travaux et acquisitions de matériels destinés à l'Ecole des Beaux-Arts (345 KF (53 K€)).

Le reste des dépenses représente d'une part l'intégration dans le patrimoine de la Ville du coût de la structure imputable à l'extension du restaurant universitaire Canot (1 654 KF (252 K€)), et d'autre part la poursuite des travaux (603 KF (92 K€)). Les opérations d'intégration sur les comptes de travaux sont compensées en recettes par des annulations de dépenses sur exercices antérieurs, sur les comptes de subventions et participations (versées aux HLM et à la SEDD). Cette écriture comptable permet la récupération de la TVA supportée par la Ville.

Les reports de crédits s'élèvent à 590 KF (90 K€).

251 - Hébergement et restauration scolaire

L'acquisition de matériel pour cette activité a représenté une dépense de 639 KF (97 K€).

Une étude commune Ville/CCAS sur la restauration collective a été lancée en 2000, les crédits (300 KF (46 K€)) ont été reportés.

Fonction 3 - Culture

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	37 860 123	40 360 532	19 055 254	14 963 400	25 128 461
en Euros	5 771 739	6 152 923	2 904 955	2 281 156	3 830 809
% de réalisation				37,1	
Recettes réelles					
en Francs	19 662 887	27 954 273	10 094 680	7 222 826	20 731 448
en Euros	2 997 588	4 261 601	1 538 924	1 101 113	3 160 489
% de réalisation				25,8	

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Cette sous-fonction a généré 287 KF (44 K€) de dépenses et 448 KF (68 K€) de restes à réaliser, qui se ventilent en travaux dans les bâtiments (40 KF (6 K€)), en acquisition de matériel et d'instruments de musique pour l'Harmonie Municipale (40 KF (6 K€)), l'Orchestre de Besançon (38 KF (6 K€)) et le Conservatoire (170 KF (26 K€)).

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Les dépenses s'élèvent à 421 KF (64 K€) et concernent essentiellement la mise en place de la sculpture Boettcher sur le jetée du pont Denfert Rochereau ; 1 338 KF (204 K€) sont engagés et restent à réaliser en fin d'exercice.

313 - Théâtres

Les réalisations atteignent 68 KF (10 K€) et se rapportent à diverses acquisitions pour le Théâtre (58 KF (9 K€)).

314 - Cinémas et autres salles de spectacle

Les dépenses se chiffrent à 411 KF (63 K€) et concernent principalement des travaux d'électricité pour un montant de 328 KF (50 K€) et l'achat de matériel pour le Kursaal (84 KF (13 K€)).

321 - Bibliothèques et médiathèques

Les réalisations s'élèvent à 753 KF (115 K€), les restes à réaliser à 241 KF (37 K€), et se ventilent :

- en travaux de bâtiments pour 532 KF (81 K€),
- en achats de livres (147 KF (22 K€)) et de divers matériels (74 KF (11 K€)),

Les recettes (112 KF (17 K€)) correspondent au versement d'une participation de la Région pour réaliser une étude de programmation pour la mise en place d'une bibliothèque municipale à vocation régionale (50 KF (8 K€)), d'une subvention (10 KF (2 K€)) au titre de la politique du «Fonds de conservation de l'écrit» et d'une subvention de 52 KF (8 K€) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour des acquisitions patrimoniales.

322 - Musées

Cette sous-fonction a généré 10 197 KF (1 555 K€) de dépenses et 16 938 KF (2 582 K€) de dépenses engagées non mandatées, les principales dépenses étant pour le Musée du Temps (8 521 KF (1 299 K€) de réalisations et 13 775 KF (2 100 K€) d'engagements reportés).

Les autres dépenses se rapportent principalement à des travaux dans les autres musées (360 KF (55 K€)), à l'achat d'oeuvres d'art (228 KF (35 K€)) et à la restauration de tableaux (755 KF (115 K€)).

Il faut noter les restes à réaliser d'un montant de 1 171 KF (179 K€) pour les acquisitions d'oeuvres d'art et de 1 027 KF (157 K€) pour les restaurations.

Les recettes quant à elles atteignent 6 148 KF (937 K€) soit 4 534 KF (691 K€) de subventions encaissées pour la construction du Musée du Temps (Etat : 1 714 KF (261 K€), Département : 2 820 KF (430 K€)), et 1 613 KF (246 K€) pour les autres musées (Ministère de la Culture : 1 208 KF (184 K€) pour l'acquisition ou la rénovation d'oeuvres d'art, Région : 85 KF (13 K€), Amis des Musées et des Bibliothèques : 200 KF (30 K€)) et le solde du mécénat japonais : 120 KF (18 K€), pour un montant total de 847 KF (129 K€).

La totalité des recettes restant à réaliser (16 664 KF (2 540 K€)) concerne le Musée du Temps (Etat : 9 549 KF (1 456 K€), Région : 6 000 KF (915 K€), Département : 1 116 KF (170 K€)).

324 - Entretien du patrimoine culturel

Les réalisations s'élèvent à 2 812 KF (429 K€) et les dépenses engagées non mandatées à 6 114 KF (932 K€).

Les principaux travaux ont été effectués :

- à l'Eglise Sainte-Madeleine : 1 657 KF (253 K€) et 3 664 KF (559 K€) de reports,
- à l'Eglise Saint-Maurice : 147 KF (22 K€) et 1 842 KF (281 K€) de reports,
- dans divers édifices culturels pour un montant de 324 KF (49 K€),

14 juin 2001

- à la Citadelle : 307 KF (47 K€) et 355 KF (54 K€) de reports,
- dans divers bâtiments classés historiques (remparts du port fluvial) : 347 KF (53 K€).

Les recettes ont été encaissées à hauteur de 963 KF (147 K€) et restent à réaliser pour un montant de 4 067 KF (620 K€). Elles se rapportent aux édifices précités (Sainte-Madeleine, Saint-Maurice).

Fonction 4 - Sport et jeunesse

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	19 605 639	51 957 008	13 832 224	41 870 769	9 963 927
en Euros	2 988 860	7 920 795	2 108 709	6 383 158	1 518 991
% de réalisation				80,6	
Recettes réelles					
en Francs	5 329 756	7 564 842	3 708 673	3 840 163	3 670 305
en Euros	812 516	1 153 253	565 384	585 429	559 534
% de réalisation				50,8	

40 - Sport et jeunesse - Services communs

Les crédits (30 KF (5 K€)) ont été utilisés pour acheter du matériel au Service des Sports.

411 - Salles de sport, gymnases

Les dépenses de ce secteur (7 547 KF (1 151 K€)) se rapportent pour 432 KF (66 K€) à l'acquisition de matériel pour les salles de sport, pour 1 266 KF (193 K€) destinés aux travaux dans les gymnases (Fontaine-Ecu, Diderot, Résal, Bersot, Malcombe, ...) et pour 5 848 KF (892 K€) à la poursuite de la restructuration du Palais des Sports.

Les dépenses engagées non mandatées atteignent 3 260 KF (497 K€) et sont relatives principalement à l'opération «Palais des Sports».

Les recettes s'élèvent à 2 511 KF (383 K€) et correspondent aux subventions versées par le Département pour le Palais des Sports (2 000 KF (305 K€)) et pour divers investissements dans les salles de sport (511 KF (78 K€)).

412 - Stades

Les dépenses de ce secteur se chiffrent à 31 479 KF (4 799 K€) et se rapportent essentiellement aux travaux entrepris au stade Léo Lagrange (30 053 KF (4 582 K€)), à l'aménagement de terrains de divers ensembles sportifs (Orchamps : 139 KF (21 K€), Résal : 147 KF (22 K€)), au remplacement des clôtures autour des terrains de sport : 333 KF (51 K€) et à l'entretien des bâtiments (228 KF (35 K€)).

Les engagements reportés s'élèvent à 2 960 KF (451 K€) et concernent les opérations précitées.

Les recettes ont été encaissées à hauteur de 728 KF (111 K€) et représentent les subventions versées par le Département pour les installations sportives.

413 - Piscines

Des travaux et des acquisitions de matériel ont été effectués dans les piscines bisontines pour un montant de 565 KF (86 K€), 1 225 KF (187 K€) sont reportés sur l'année 2001.

La Ville a encaissé le solde (369 KF (56 K€)) de la subvention du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour la construction de la piscine La Fayette (la subvention totale étant de 2 500 KF (381 K€)).

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Divers aménagements ont été faits à hauteur de 68 KF (10 K€) à la patinoire et au complexe sportif de Rosemont.

Une dépense de 166 KF (25 K€) est engagée et non mandatée et concerne des travaux à la patinoire.

421 - Centres de loisirs

La Ville a encaissé un acompte de 59 KF (9 K€) sur la subvention du Département prévue pour la mise en conformité électrique et incendie du Fort de Bregille, le solde soit 89 KF (14 K€) reste à réaliser.

422 - Autres activités pour les jeunes

Les dépenses de ce secteur s'élèvent à 2 182 KF (333 K€) et se rapportent à l'extension de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux (409 KF (62 K€)), à l'aménagement du centre associatif «Les Fougères» (519 KF (79 K€)) et de la salle du manège au Fort de Bregille (179 KF (27 K€)), aux travaux de mise en sécurité au Centre International de Séjour (456 KF (70 K€)), à la création du Point Public Picasso à Montrapon (159 KF (24 K€)).

Les dépenses engagées non mandatées atteignent 2 307 KF (352 K€) et se rapportent principalement à l'extension de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux (1 263 KF (193 K€)) et à la création d'une Maison de Quartier à Velotte (492 KF (75 K€)). Ces crédits sont reportés.

Une subvention de 68 KF (10 K€) a été versée par le Département pour l'aménagement de la salle du manège au Fort de Bregille.

Les recettes restant à encaisser s'élèvent à 1 040 KF (159 K€) et portent pour 890 KF (136 K€) sur la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux.

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	1 216 903	1 062 814	1 025 915	15 236	966 692
en Euros	185 516	162 025	156 400	2 323	147 371
% de réalisation				1,4	

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Divers travaux ont été entrepris au Centre de Kinésithérapie de la Mouillère : 12 KF (2 K€) réalisés en 2000 et 134 KF (20 K€) engagés et reportés sur 2001. Par ailleurs, 324 KF (49 K€) de crédits engagés ont été reportés pour la réalisation d'une étude pour l'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal (pôle santé).

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

La Ville a commencé des travaux estimés à 500 KF (76 K€) au Fort de Planoise pour le local destiné à l'Association «Emmaüs». Les crédits sont engagés et non mandatés à hauteur de 497 KF (76 K€) en fin d'exercice.

Fonction 6 - Famille

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	4 004 182	5 233 812	815 319	1 267 820	3 965 871
en Euros	610 434	797 889	124 295	193 278	604 593
% de réalisation				24,2	
Recettes réelles					
en Francs	162 000	72 000	83 553	72 000	0
en Euros	24 697	10 976	12 738	10 976	0
% de réalisation				100,0	

63 - Aides à la famille

Les réalisations s'élèvent à 599 KF (91 K€), les restes à réaliser à 3 796 KF (579 K€).

Les principaux travaux ont été faits au Centre Social de la Grette pour sa reconstruction (451 KF (69 K€) réalisés et 3 505 KF (534 K€) reportés) et au pavillon des gens du voyage à la Malcombe (99 KF (15 K€)).

Parmi les dépenses engagées non mandatées, les crédits prévus pour l'aménagement du hall d'accueil du Centre Médico-Social Bourgogne sont de 150 KF (23 K€).

64 - Crèches et garderies

Divers travaux ont été réalisés à hauteur de 669 KF (102 K€), soit 379 KF (58 K€) à la crèche Bersot, 182 KF (28 K€) à la crèche de Saint-Ferjeux et 68 KF (10 K€) pour la réhabilitation des aires de jeux ainsi que 159 KF (24 K€) de dépenses engagées non mandatées pour cette opération.

Les recettes encaissées (72 KF (11 K€)) se rapportent à une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réhabilitation des aires de jeux.

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	130 220 290	105 195 987	76 752 629	71 105 462	33 471 368
en Euros	19 851 955	16 037 025	11 700 863	10 839 958	5 102 677
% de réalisation				67,6	
Recettes réelles					
en Francs	16 675 902	22 625 721	8 635 168	18 331 325	3 976 539
en Euros	2 542 225	3 449 269	1 316 423	2 794 593	606 219
% de réalisation				81,0	

813 - Propreté urbaine

Les dépenses s'élèvent à 86 KF (13 K€) et ont été affectées à l'achat de divers matériels pour cette activité (corbeilles, distributeurs de sacs canins, chariots, ...).

814 - Eclairage public

Les dépenses et les recettes de ce secteur se chiffrent respectivement à 6 617 KF (1 009 K€) et 1 109 KF (169 K€). Elles se rapportent aux opérations suivantes :

- conformité et extension du réseau d'éclairage public : 4 045 KF (617 K€) de réalisations et 806 KF (123 K€) de travaux engagés non terminés. La Ville a encaissé d'EDF une somme de 250 KF (38 K€) dans le cadre de la charte de partenariat pour les travaux de dissociation des réseaux, et un acompte (59 KF (9 K€)) d'une subvention du Ministère de l'Équipement prévue pour 400 KF (61 K€),

- programme 2000 du Plan Lumière : éclairage des remparts des quais Veil Picard et de Strasbourg et mise en valeur nocturne des arbres pour un montant réalisé de 2 571 KF (392 K€) et reporté de 1 042 KF (159 K€).

EDF a versé sa contribution annuelle à ce projet (800 KF (122 K€)).

815 - Transports urbains

La Ville de Besançon a encaissé une subvention du Conseil Régional (1 670 KF (255 K€)) pour l'acquisition de bus propres et une subvention du Ministère des Transports (319 KF (49 K€)) pour le programme «maîtrise de la violence urbaine dans les bus».

Ces deux subventions ont été encaissées par le Budget Principal et non par le Budget Annexe des Transports car les opérations subventionnées ont été réalisées avant la création du budget annexe.

820 - Aménagement urbain - Services communs

Les acquisitions de matériel, les travaux de cartographie et de topographie effectués par le Service Plan atteignent 452 KF (69 K€).

821 - Equipements de voirie

Les réalisations (pose de bornes et de panneaux de jalonnement, mise aux normes de carrefours à feux) s'élèvent à 1 354 KF (206 K€), les dépenses engagées toutes réalisées à 308 KF (47 K€).

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur a généré 23 110 KF (3 523 K€) de dépenses ventilées dans les opérations suivantes :

- aménagement de voirie : 12 399 KF (1 890 K€) qui concernent principalement la réfection des trottoirs, chaussées, cours et allées (5 038 KF (768 K€)), de la rue de la Viotte (1 868 KF (285 K€)), des rues de Vesoul et Reclus (1 526 KF (233 K€)), des chemins de la Chaille et des Tilleroyes (1 373 KF (209 K€)),

- aménagement du parking du Marché : 5 077 KF (774 K€),

- gestion du stationnement au centre-ville qui se rapportent essentiellement à l'aménagement du parking Petit Chamars (2 862 KF (436 K€)),

- gestion des déplacements urbains : 1 406 KF (214 K€),

- programme local de sécurité routière : 798 KF (122 K€).

Les dépenses engagées et reportées sur 2001 s'élèvent à 19 188 KF (2 925 K€) et correspondent aux opérations précitées (parking du marché : 14 994 KF (2 286 K€), aménagement de voirie : 2 712 KF (413 K€) et à la réfection de la passerelle des Prés de Vaux : 500 KF (76 K€).

Les recettes atteignent 9 675 KF (1 475 K€) dont 9 093 KF (1 386 K€) pour les amendes de police.

823 - Espaces verts urbains

Les réalisations concernant l'aménagement des espaces verts représentent 2 097 KF (320 K€) dont 637 KF (97 K€) pour la réhabilitation des aires de jeux dans les parcs publics et 520 KF (79 K€) pour l'aménagement des jardins familiaux.

De nombreux chantiers ont été engagés (3 180 KF (485 K€)) et sont reportés sur 2001.

Pour ce secteur, la Ville a encaissé 424 KF (65 K€) de subventions diverses.

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

Les dépenses s'élèvent à 37 300 KF (5 686 K€).

Les crédits ont été affectés :

- aux frais d'études : 674 KF (103 K€) dont notamment 359 KF (55 K€) qui correspondent à l'étude pour l'aménagement du pôle d'échange de la gare Viotte (coût total : 598 KF, soit 91 K€),

- à diverses acquisitions de terrains et de bâtiments : 7 557 KF (1 152 K€) dont 5 892 KF (898 K€) pour l'aménagement des Prés de Vaux et du port fluvial,

- aux travaux : 29 070 KF (4 432 K€), le réaménagement du secteur du Marché/Beaux-Arts étant le plus important (19 000 KF (2 897 K€)) mais il faut noter aussi les aménagements extérieurs dans les quartiers Palente-Orchamps (3 611 KF (550 K€)) et Planoise (4 397 KF (670 K€)), le ravalement de façades des bâtiments communaux (1 486 KF (227 K€)).

Pour ces opérations, la Ville a reçu des subventions ou des participations pour un montant de 5 134 KF (783 K€).

Les restes à réaliser, soit 8 687 KF (1 324 K€) en dépenses et 2 444 KF (373 K€) en recettes concernent essentiellement les mêmes projets.

831 - Aménagement des eaux

L'entretien des berges du Doubs a généré 41 KF (6 K€) de réalisations et 259 KF (39 K€) de restes à réaliser.

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Le Service Hygiène-Santé a acquis pour 49 KF (7 K€) de matériels destinés à la lutte contre le bruit et la pollution.

Fonction 9 - Action économique

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	20 798 584	25 969 682	10 679 164	23 413 176	1 291 706
en Euros	3 170 724	3 959 052	1 628 028	3 569 316	196 919
% de réalisation				90,2	
Recettes réelles					
en Francs	2 141 182	3 426 160	142 922	1 907 308	1 200 000
en Euros	326 421	522 315	21 788	290 767	182 939
% de réalisation				55,7	

90 - Interventions économiques

Les réalisations atteignent 22 550 KF (3 438 K€), les dépenses engagées non mandatées 1 231 KF (188 K€). Elles se ventilent ainsi :

- avances faites au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon sur acquisitions d'ouvrages concernant TEMIS : 11 688 KF (1 782 K€),

- frais d'études pour la réalisation de la ZAC Nord rue de Vesoul (168 KF (26 K€)) et celle du Val des Grands Bas (532 KF (81 K€)),

- aménagement des voiries d'accès à la zone d'activités des Champs Montants (1 213 KF (185 K€)),

- acquisition (7 573 KF (1 155 K€)) et restructuration (1 331 KF (203 K€)) d'un bâtiment industriel, 17 rue Edison destiné à la Société SNDR.

A ces réalisations, il faut ajouter les dépenses engagées non mandatées pour un montant de 784 KF (120 K€).

Pour cette opération, la Ville doit recevoir des subventions de la part du Fonds National d'Aménagement du Territoire (878 KF (134 K€), soit 715 KF (109 K€) encaissés en 2000), de la Région (900 KF (137 K€)), du District (700 KF (107 K€) non encaissés sur l'exercice), du Département (500 KF (76 K€) non encaissés sur l'exercice).

95 - Aides au tourisme

Les dépenses pour ce secteur s'élèvent à 863 KF (132 K€), les principaux travaux ayant été faits au Casino Municipal (800 KF (122 K€)).

Les recettes encaissées pour un montant de 292 KF (45 K€) correspondent à un acompte de subvention de la Région (94 KF (14 K€)), à une prime complémentaire du Département (34 KF (5 K€)), pour les travaux de sécurité et la mise aux normes du camping de Chalezeule ainsi qu'à une subvention de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) d'un montant de 164 KF (25 K€) pour la même opération.

Chapitre 910 - Opérations patrimoniales

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses d'ordre					
en Francs	91 202 099	7 054 460	91 202 099	7 054 460	0
en Euros	13 903 670	1 075 445	13 903 670	1 075 445	0
% de réalisation				100,00	
Recettes d'ordre					
en Francs	91 202 099	7 054 460	91 202 099	7 054 460	0
en Euros	13 903 670	1 075 445	13 903 670	1 075 445	0
% de réalisation				100,0	

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

Ces opérations d'ordre sont toujours égales en recettes et en dépenses. Elles concernent :

- le transfert de subventions d'équipement du «Budget Principal» au budget annexe «Transports» (1 989 KF (303 K€)),

- les opérations budgétaires d'intégration avant cession (5 066 KF (772 K€)).

Il s'agit d'immeubles rue Thiémanté, rue de Vignier, rue Battant confiés par bail emphytéotique et enregistrés aux comptes d'immobilisations grevées de droit. Il convenait de les réintégrer dans le patrimoine communal pour pouvoir les céder à HDL et à la SAIEMB (délibération du 18 décembre 2000).

Chapitre 911 - Dettes et autres opérations financières

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	245 861 763	211 586 983	244 374 631	208 503 743	451 955
en Euros	37 481 384	32 256 228	37 254 672	31 786 191	68 900
% de réalisation				98,5	
Recettes réelles					
en Francs	423 337 028	407 565 842	349 021 468	340 184 535	67 378 883
en Euros	64 537 314	62 133 012	53 207 980	51 860 798	10 271 844
% de réalisation				83,4	

Ce chapitre regroupe les opérations relatives à la dette, les créances immobilières ainsi que la reprise du besoin de financement de l'exercice précédent.

A) La gestion active de dette

Afin de comparer les mouvements financiers entre 1999 et 2000 relatifs à la dette, il est nécessaire de distinguer les opérations réalisées au titre de la gestion active.

Contrat long terme renouvelable (C.L.T.R.)

Grâce à ce contrat, la Ville a procédé à des remboursements temporaires de capital et à des retirages pour un montant de 108 000 KF (16 464 K€) afin de résorber ses excédents ponctuels de trésorerie. Cette gestion active a permis de réduire nos frais financiers de 4 003 KF (610 K€) sur ce contrat.

Bilan des opérations de gestion active de dette

	Dépenses				Recettes			
	1999		2000		1999		2000	
	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
Remboursement capital restant dû suite aux renégociations de dette Dont capital autofinancé	19 358 621 - 621	2 951 203 - 95						
Remboursement des indemnités capitalisées								
Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette					19 358 000	2 951 108		

	Dépenses				Recettes			
	1999		2000		1999		2000	
	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
Opérations d'ordre CLTR								
- Remboursements anticipés	87 780 000	13 381 974	108 000 000	16 464 494				
- Retirages					87 780 000	13 381 974	108 000 000	16 464 494
TOTAL hors financement	107 138 000	16 333 082	108 000 000	16 464 494	107 138 000	16 333 082	108 000 000	16 464 494

B) Mouvements financiers distincts de la gestion active de dette (y compris la part autofinancée)

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	138 503 762	103 586 983	137 236 631	100 503 743	451 955
en Euros	21 114 762	15 791 734	20 921 590	15 321 697	68 900
% de réalisation				97,0	
Recettes réelles					
en Francs	315 979 028	299 565 842	241 883 468	232 184 535	67 378 883
en Euros	48 170 692	45 668 518	36 874 897	35 396 304	10 271 844
% de réalisation				77,5	

B1) Les dépenses

Les dépenses réelles qui atteignent 100 504 KF (15 322 K€) comprennent :

•Les opérations relatives à la dette

En 2000, le remboursement de la dette en capital s'élève à 97 570 KF (14 874 K€) contre 115 034 KF (17 537 K€) en 1999 soit une diminution de 15,18 %.

En effet, l'encours de dette passe de 811 837 KF (123 764 K€) au 01/01/1999 à 756 851 KF (115 381 K€) au 01/01/2000, hors rentes viagères. Ce désendettement résulte :

- du remboursement anticipé de divers prêts à la date du 31/12/1999 suite à la privatisation des abattoirs pour un montant de 6 910 KF (1 053 K€). Ces différents prêts auraient eu en 2000 une échéance en capital de 2 790 KF (425 K€).

- de la cession à la société SM2E de l'ensemble immobilier industriel 2 rue Einstein. La société a usé de sa faculté de lever par anticipation la promesse de vente qui lui avait été consentie dans le cadre d'un contrat de location vente. Le prix de vente d'un montant de 4 410 KF (672 K€) correspond au montant du capital restant dû de l'emprunt contracté par la Ville pour financer l'opération. Afin d'éviter le règlement d'une indemnité de remboursement anticipé, la Ville n'a pas remboursé le prêt à la banque mais a réduit d'un même montant l'emprunt globalisé 2000.

- de l'extinction de 6 contrats de prêts arrivés en dernière échéance en 1999. Au cours de cet exercice, ces prêts avaient une échéance en capital de 25 269 KF (3 852 K€).

•Les autres opérations financières

- Les rentes viagères versées par la Ville en 2000 s'élèvent à 218 KF (33 K€).

- les remboursements des cautions pour les logements en location y compris ceux de l'îlot Pasteur ont été réalisés pour un montant de 139 KF (21 K€).

- les mises en jeu de garanties d'emprunts accordées par la Ville ont été effectuées pour un montant de 124 KF (19 K€)

- la participation de la Ville au capital social de la SEDD pour 606 KF (92 K€) : 154 KF (23 K€) ont été versés en 2000 et le solde soit 452 KF (69 K€) le sera en 2001 et fait l'objet d'un reste à réaliser.

- la participation de la Ville au capital de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté pour un montant de 299 KF (46 K€).

- une avance remboursable de 2 000 KF (305 K€) a été versée pour le P.L.I.E. (Programme Local d'Insertion par l'Economie).

B2) Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 232 185 KF (35 396 K€).

Elles concernent :

•L'encaissement de l'emprunt nouveau

Pour l'emprunt globalisé les prévisions étaient de 96 000 KF (14 635 K€) au budget primitif auquel s'ajoutait un budget reporté de 68 108 KF (10 383 K€). Par décisions modificatives, une réduction de 4 410 KF (672 K€) suite à la vente du bâtiment industriel SM2E a été effectuée et une inscription de 485 KF (74 K€) pour les travaux d'aménagement du Casino a été réalisée.

Cette enveloppe a été exécutée sur le budget principal pour un montant de 97 503 KF (14 864 K€) auprès des organismes suivants :

Groupe Caisse d'Epargne	45 400 KF	
Crédit Local de France (dont 25 000 KF pour augmentation volume CLTR)	32 000 KF	
Caisse des Dépôts et Consignations (prêt Projets Urbains + prêt spécifique informatisation des écoles)	19 995 KF	
Caisse d'Allocations Familiales	108 KF	
	<u>97 503 KF</u>	(14 864 K€)

62 680 KF (9 556 K€) d'emprunts non réalisés ont été reportés sur l'exercice 2001.

•Les autres opérations financières

- les dépôts et cautionnements : 1,5 KF (0,2 K€) de cautions logements ont été encaissés.

- les créances pour avances en garantie d'emprunts : 124 KF (19 K€) correspondent à des régularisations d'écritures. Une somme de 4 299 KF (655 K€) pour le remboursement d'une avance en garantie d'emprunt par le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon figure également en reste à réaliser.

- les créances sur transfert de droits à déduction de TVA : 150 KF (23 K€) correspondent au reversement de TVA récupérée par la CTB pour le compte de la Ville.

- les créances sur particuliers et sur groupement de collectivités : une somme de 2 000 KF (305 K€) correspond au remboursement de l'avance de trésorerie faite par la Ville au P.L.I.E. ainsi que les remboursements d'avances pour la ZAC de Planoise 550 KF (84 K€), la société STATICE 40 KF (6 K€) et la société MECA CONTROL 167 KF (25 K€). 135 KF (21 K€) apparaissent également pour le paiement partiel de cessions de terrains à des entreprises artisanales ; en effet, un échelonnement des versements a été accordé par le Conseil Municipal (délibération du 23 mars 1999). Par ailleurs, une somme de 400 KF (61 K€) concernant le remboursement d'une avance pour le syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon reste à réaliser en fin d'exercice 2000.

- affectation partielle du résultat de l'exercice 1999 : 132 515 KF (20 202 K€).

Chapitre 912 - Dotations, subventions et participations non affectées

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Recettes réelles					
en Francs	35 782 584	26 623 000	30 187 389	26 347 200	0
en Euros	5 455 020	4 058 650	4 602 038	4 016 605	0
% de réalisation				99,0	

D'un exercice sur l'autre, la diminution des réalisations s'explique par une nouvelle ventilation de la prévision budgétaire (modifications d'imputations).

Les recettes de ce chapitre se ventilent entre les postes suivants :

- 21 088 KF (3 125 K€) de versement de l'Etat au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Cette récupération de TVA s'élevait à 22 878 KF (3 488 K€) en 1999. Le montant perçu en 2000 est fonction des investissements réalisés deux ans auparavant et éligibles au FCTVA,

- 1 137 KF (173 K€) de subventions en annuités versées à la Ville :

* par le District pour le remboursement du capital des annuités de prêts contractés pour les collègues : 910 KF (139 K€),

* par le Département pour le remboursement du capital des prêts réalisés pour la construction du collecteur rue Russel, du centre médico-social des Epoisses et pour la deuxième tranche «navigation de plaisance» : 36 KF (5 K€),

* par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère pour le capital du prêt contracté pour les travaux du Centre de Rééducation : 191 KF (29 K€).

La part «intérêts» des annuités de ces prêts remboursés à la Ville figure au chapitre 932, en section de fonctionnement. Il s'agit d'une opération comptable équilibrée en dépenses et en recettes.

- 4 122 KF (628 K€) équivalant au remboursement en capital pour les emprunts souscrits pour le renouvellement du parc d'autobus, financé par l'affectation d'une part du versement transport. Il s'agit d'une opération comptable équilibrée en dépenses et en recettes. Quant à la part des intérêts, dans le calcul de l'annuité, ils figurent au chapitre 932.

Au total, les recettes réalisées sur le chapitre 912 représentent 26 347 KF (4 017 K€).

Chapitre 913 - Taxes non affectées

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Recettes réelles					
en Francs	0	2 000 000	0	2 208 105	0
en Euros	0	304 898	0	336 623	0
% de réalisation				110,4	

Les recettes de ce chapitre recouvrent le produit de la Taxe Locale d'Equipement pour un montant de 2 201 KF (336 K€) et un versement de 7 KF (1 K€) pour dépassement du Plafond Légal de Densité, part communale.

Chapitre 914 - Transferts entre sections

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses d'ordre					
en Francs	67 562 741	55 297 030	66 667 849	51 098 953	0
en Euros	10 299 873	8 429 978	10 163 448	7 789 985	0
% de réalisation				92,4	
Recettes d'ordre					
en Francs	104 143 714	60 157 933	87 883 661	56 461 500	0
en Euros	15 876 607	9 171 018	13 397 778	8 607 500	0
% de réalisation				93,9	

Ce chapitre ne comprend que des opérations d'ordre de section à section. Il s'équilibre avec le chapitre 934 en section de fonctionnement. Les dépenses du chapitre 914 sont égales aux recettes du chapitre 934. Les recettes du chapitre 914 sont égales aux dépenses du chapitre 934.

Le chapitre 914 comprend :

- en dépenses

* l'amortissement des subventions d'investissement transférables qui servent à réaliser des immobilisations qui seront amorties (325 KF (50 K€))

* la reprise sur la provision constituée pour les garanties d'emprunt (124 KF (19 K€))

14 juin 2001

- * les moins-values de cessions d'immobilisations (7 863 KF (1 199 K€))
- * la valorisation de travaux d'investissement réalisés en régie (31 919 KF (4 866 K€))
- * la procédure de contrepassation des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) au 31/12/1999 (10 827 KF (1 651 K€))
 - *en recettes*
- * la dotation de provision pour garanties d'emprunts (1 000 KF (152 K€))
- * la constitution de la provision pour les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) au 31/12/2000 (11 586 KF (1 766 K€))
- * les plus-values de cessions d'immobilisations (1 794 KF (273 K€))
- * la valeur nette comptable des immobilisations cédées (27 357 KF (4 171 K€))
- * les amortissements des immobilisations (14 601 KF (2 226 K€))
- * la provision pour dépréciation de comptes de tiers (124 KF (19 K€)).

2. La section de fonctionnement

2.1 - Les crédits gérés par le Service Ressources Humaines

A - La maîtrise de la masse salariale

La politique de maîtrise salariale s'est poursuivie en 2000. Les prévisions budgétaires 2000 s'établissaient :

- pour la dépense globale à 419 372 KF (63 933 K€),
- pour les seuls salaires et charges (comptes 63, 64 et 621) à 413 049 KF (62 969 K€).

Par rapport au BP 1999, le BP 2000 qui intégrait notamment une augmentation de 0,5 point de la part employeur des cotisations CNRACL (surcoût de 1,2 MF, soit 0,18 M€) était en hausse de :

- * 1,73 % pour la dépense globale,
- * 1,66 % pour les salaires et charges.

Néanmoins les crédits gérés par le Service Ressources Humaines dégagent en 2000, en dépenses, un excédent de 5,8 MF (0,9 M€), soit 1,39 % du BP correspondant.

L'objectif des recettes, à savoir 9 459 KF (1 442 K€), est atteint (9 703 KF (1 479 K€)) (excédent de 2,6 %).

1) Effectif - Personnel permanent

L'objectif fixé pour 2000 était le maintien des effectifs dans le cadre d'une poursuite de mesures de redéploiement des effectifs afin de faire face aux créations de postes (15 postes).

Le personnel permanent à temps complet et à temps non complet (y compris les budgets annexes) est passé de 2 025 Equivalents Temps Complet (ETC) (2 132 agents) au 31 décembre 1999 à 2 017 ETC (2 126 agents) au 31 décembre 2000.

Cette légère diminution s'explique par le décalage entre la décision de recrutement et la réalisation de celui-ci.

Par ailleurs, 10 agents ont bénéficié d'un congé de fin d'activité en 2000.

2) Heures supplémentaires

Le coût des heures supplémentaires est passé de 2 430 KF (370,4 K€) en 1999 à 2 577 KF (393 K€) en 2000, soit une augmentation de 6 % qui intervient après une diminution en 1999. Ce nombre d'heures supplémentaires est en très grande partie lié à celui des manifestations organisées (Floralies, manifestations sportives, ...). A noter que malgré cette augmentation, les heures supplémentaires représentent seulement 0,6 % des salaires et charges.

3) Personnel temporaire

Les crédits de personnel temporaire affectés aux remplacements de titulaires indisponibles et aux renforts ponctuels sont passés de 5 900 KF (899 K€) (hors charges) en 1999 à 5 646 KF (861 K€) en 2000, soit une diminution de 4,3 %.

4) Subvention au Comité des Oeuvres Sociales

Dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 1997 concernant la contractualisation des rapports entre la Ville et le Comité des Oeuvres Sociales, le montant de la subvention est passé de 0,9 % à 1 % des rémunérations afférentes aux emplois permanents du budget principal et des budgets annexes à l'exception des Services Eaux, Assainissement et Déchets qui participent directement au COS. A ce titre une somme de 2 949 KF, soit 450 K€ [y compris le remboursement de la participation du COS aux repas pris par les agents dans les deux établissements agréés (221 KF (34 K€))] a été versée au COS, à laquelle s'ajoutent 295 KF (45 K€) pour les budgets annexes. Le processus d'augmentation progressif de la subvention prévu par la convention qui lie la Ville au COS est ainsi parvenu à son terme.

5) Subvention à l'Amicale Sportive Municipale Bisontine (ASMB)

Dans le cadre d'une nouvelle convention avec l'ASMB qui a précisé les obligations réciproques de la Ville et de l'association, la subvention apportée par la Ville est passée de 80 KF (12 K€) à 100 KF (15 K€).

B - La titularisation des agents non titulaires

La politique de résorption de l'emploi précaire a été poursuivie en 2000. Dans ce cadre, 33 agents ont été stagiarisés.

Par ailleurs 6 emplois jeunes ont été intégrés dans les services en 2000.

C - Les aspects qualitatifs

Il s'agit essentiellement des mesures ci-après :

1) Formation - Mobilité

Le plan de formation a été finalisé en 1999 pour la période 2000-2002. Les crédits de formation hors cotisation CNFPT ont été augmentés de 120 KF (18 K€) passant ainsi de 1 000 KF (152 K€) à 1 120 KF (171 K€) afin de prendre en charge 20 bilans professionnels par an dans le cadre de la démarche Mobilité.

2) Convention entre la Ville et la Mutuelle du Personnel

Une nouvelle convention est intervenue en 2000 afin de redéfinir l'aide apportée à la Mutuelle du Personnel par suite de son changement de statut juridique pour devenir Section Particulière de la Ville de Besançon de la Mutuelle Nationale Territoriale. En outre une fusion complète au sein de la MNT devra intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2004.

3) Lutte contre l'alcoolisme

Un rappel des obligations des agents en la matière, à savoir essentiellement l'interdiction de détenir ou de consommer des boissons alcoolisées sur les lieux de travail avec suppression de toute tolérance en la matière a été matérialisé par note.

Une nouvelle campagne de prévention et d'information sur la consommation excessive de boissons alcoolisées en direction de tous les agents est en cours d'élaboration.

4) Accueil de personnes effectuant un Travail d'Intérêt Général

Des mesures de redynamisation de ce dispositif très important pour la prévention de la récidive ont été mises en oeuvre.

2.2 - L'analyse des différentes fonctions

Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	183 431 919	189 408 657	180 145 914	185 459 191	1 739 144
en Euros	27 964 016	28 875 164	27 463 068	28 273 071	265 131
% de réalisation				97,9	
Recettes réelles					
en Francs	17 215 684	15 424 455	18 203 425	12 810 256	173 125
en Euros	2 624 514	2 351 443	2 775 094	1 952 911	26 393
% de réalisation				83,1	

020 - Administration générale de la collectivité

Les dépenses et les recettes concernant les services généraux de la Ville s'élèvent respectivement à 148 607 KF (22 655 K€) et à 6 899 KF (1 052 K€).

Les postes les plus importants se ventilent ainsi :

- *Frais de personnel des services concernés* : 106 196 KF (16 189 K€). A cette rubrique sont aussi comptabilisées les subventions (3 079 KF (469 K€)) versées aux organismes représentant le personnel municipal,

- *Imprimerie et accueil* : 940 KF (143 K€),

- *Informatique et Télécommunications* : 3 302 KF (503 K€) pour le téléphone et 6 501 KF (991 K€) pour l'informatique,

- *Secrétariat Général* : 596 KF (91 K€) soit 417 KF (64 K€) pour les honoraires et 152 KF (23 K€) pour la documentation générale,

- *Finances* : 3 092 KF (471 K€), les plus grosses charges étant les pertes sur créances irrécouvrables (466 KF (71 K€)), l'annulation des titres sur exercices antérieurs (959 KF (146 K€)) et le versement exceptionnel d'une indemnité en réparation d'un préjudice causé lors du percement du tunnel sous la Citadelle (1 033 KF (157 K€)),

- *Relations Extérieures* : 362 KF (55 K€). Diverses études (354 KF (54 K€)) ont été réalisées sur l'intercommunalité, les transports et l'économie,

- *Administration Générale* : 6 062 KF (924 K€) ventilés en achat de fournitures de bureau pour les services (523 KF (80 K€)), en frais d'assurances notamment des bâtiments communaux (2 768 KF (422 K€)), en frais d'affranchissement du courrier (1 194 KF (182 K€)), en location de garde-meubles (381 KF (58 K€)) pour les collections du Musée et des archives et en frais d'annonces légales (380 KF (58 K€)),

- *Electricité-Chauffage* : 3 935 KF (600 K€) soit 1 286 KF (196 K€) pour l'éclairage et le chauffage des bâtiments administratifs, 1 972 KF (301 K€) pour l'achat des fournitures d'ateliers destinées aux travaux faits en régie et 417 KF (64 K€) pour la maintenance de divers équipements (ascenseurs, télégestion du chauffage, onduleur, ...),

- *Parc Auto* : 7 741 KF (1 180 K€) utilisés essentiellement pour l'achat de carburant (3 047 KF (465 K€)), des pièces auto (3 105 KF (473 K€)) et pour le paiement de l'assurance des véhicules (539 KF (82 K€)),

- *Bâtiment* : 6 174 KF (941 K€) affectés principalement à l'acquisition des fournitures d'atelier (3 503 KF (534 K€)) et au nettoyage des locaux administratifs (1 198 KF (183 K€)),

- *Médecine du Travail* : 148 KF (23 K€) pour des analyses et des fournitures spécialisées.

D'autres charges sont comptabilisées dans ce chapitre comme les cotisations municipales (177 KF (27 K€)), l'achat de cartes de transport utilisées par le personnel municipal dans le cadre de leur service (88 KF (13 K€)) et la poursuite de mise en place de la démarche d'assurance qualité dans le domaine de l'achat public (115 KF (18 K€)) payés en 1999, 212 KF (32 K€) payés en 2000 pour la mission d'assistance et d'accompagnement par un Cabinet spécialisé, dont le coût a été estimé à 377 KF (57 K€), 50 KF (8 K€) restant engagés fin 2000.

Les recettes encaissées à hauteur de 6 899 KF (1 052 K€) correspondent essentiellement aux travaux et prestations effectuées par les services municipaux pour d'autres collectivités (1 657 KF (253 K€)), aux participations liées au réseau fibre optique (405 KF (62 K€)), à divers remboursements et participations concernant le personnel (1 356 KF (207 K€)) et aux indemnités de sinistre versées par les assureurs pour divers dossiers (2 766 KF (422 K€)) : MPT Grette, tempête de décembre 1999, orage de grêle en juin 2000, ...).

021 - Assemblée locale

Les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités des élus atteignent 3 545 KF (540 K€).

022 - Administration générale de l'Etat

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 7 311 KF (1 115 K€) et 329 KF (50 K€) et se rapportent essentiellement aux charges de personnel.

023 - Information, communication, publicité

Cette sous-fonction se rapporte à toutes les charges d'information de la population et à l'édition du bulletin municipal.

Les dépenses atteignent 10 371 KF (1 581 K€), les recettes 1 000 KF (152 K€) et se ventilent ainsi :

- *frais de personnel affecté à ces activités* : 5 335 KF (813 K€),

- *crédits de fonctionnement* : 2 563 KF (391 K€) dont 495 KF (75 K€) de subventions versées à des associations pour des actions de communication,

- *BVV* : 1 844 KF (281 K€) et 768 KF (117 K€) en recettes pour les insertions publicitaires,

- *Info Point Europe*, nouvelle cellule ayant débuté ses activités en mai 2000 : 134 KF (20 K€).

024 - Fêtes et cérémonies

Cette activité a généré 6 813 KF (1 039 K€) de dépenses et 655 KF (100 K€) de recettes. Ces crédits ont été utilisés pour subventionner les sociétés de musique bisontines, pour organiser les manifestations destinées à conforter l'image de la Ville, les fêtes, les réceptions, les cérémonies publiques et pour organiser aussi les manifestations qui se sont déroulées tout au long de l'année 2000, comme les Temps Forts et les Floralties (3 124 KF (476 K€)).

025 - Aides aux associations

Sont répertoriées ici les charges du Service «Vie Associative» et du Centre 1901, soit 3 456 KF (527 K€) ventilés en frais généraux pour 2 836 KF (432 K€) et en frais de fonctionnement de ces services pour 620 KF (95 K€) (dont 496 KF (76 K€) de subventions aux associations).

Les recettes s'élèvent à 496 KF (76 K€) et correspondent essentiellement à la location de salles (256 KF (39 K€)) et à la participation de l'Etat pour la cessation progressive d'activité et les emplois jeunes (131 KF (20 K€)).

026 - Cimetières et Pompes Funèbres

Les dépenses de ce secteur atteignent 1 053 KF (161 K€), les recettes 2 581 KF (393 K€) et se rapportent principalement à l'encaissement des ventes de concessions (1 313 KF (200 K€)), des taxes funéraires (741 KF (113 K€)) et à la redevance versée par l'exploitant du crématorium (501 KF (76 K€)) dans le cadre du contrat d'affermage.

04 - Relations Internationales

Les dépenses s'élèvent à 4 304 KF (656 K€) et se ventilent en rémunérations et charges du personnel (2 738 KF (417 K€)) et en frais de fonctionnement (1 566 KF (239 K€) dont 927 KF (141 K€)) de subventions versées). Ces crédits sont destinés à mener à bien les actions de la Ville pour les jumelages et la coopération, notamment le programme de développement pour Douroula (772 KF (118 K€)).

Les recettes s'élèvent à 850 KF (130 K€) et sont relatives à l'encaissement de subventions notamment 571 KF (87 K€) venant du Ministère de la Coopération et du Développement pour le programme Douroula.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	12 279 345	12 417 027	12 080 526	11 406 648	279
en Euros	1 871 974	1 892 964	1 841 664	1 738 932	43
% de réalisation				91,9	
Recettes réelles					
en Francs	3 007 561	1 347 200	3 755 114	1 973 772	24 000
en Euros	458 500	205 379	572 463	300 900	9 659
% de réalisation				146,5	

112 - Police Municipale

L'activité de la Police Municipale totalise 10 982 KF (1 674 K€) de dépenses dont 8 932 KF (1 362 K€) au titre des frais de personnel et 1 942 KF (296 K€) pour la redevance à Via-Stationnement qui gère la fourrière des véhicules, soit 1 545 KF (236 K€) au titre de l'année 2000 et 397 KF (61 K€) en complément de la redevance prévisionnelle versée en 1999.

Les recettes qui s'élèvent à 1 579 KF (241 K€) concernent principalement les encaissements de la fourrière et des frais de capture et de garde des animaux errants et la participation de l'Etat pour les congés de fin d'activité.

113 - Pompiers, incendie et secours

A cette rubrique se trouvent les dernières opérations entre la Ville et le District concernant le personnel civil affecté à la Caserne des Pompiers, soit 331 KF (50 K€) en recettes qui correspondent au remboursement des salaires et à la participation aux frais de gestion du personnel, du Comité des Oeuvres Sociales, de la Mutuelle et de l'assistante sociale pour l'année 1999.

114 - Autres services de protection civile

L'hébergement des policiers auxiliaires de la Police Nationale par la Ville (8 KF (1 K€)) s'est terminé à la fin du mois de février 2000.

12 - Hygiène et salubrité publique

Cette sous-fonction comprend les actions spécifiques liées à la salubrité publique, telles que les opérations de dératisation, les interventions d'urgence sur les immeubles en péril, le fonctionnement des bains-douches, soit une charge totale pour 2000 de 415 KF (63 K€).

Fonction 2 - Enseignement - Formation

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	82 169 219	91 874 405	80 849 875	90 575 864	883 512
en Euros	12 526 617	14 006 163	12 325 484	13 808 202	134 690
% de réalisation				98,6	
Recettes réelles					
en Francs	16 966 056	19 215 030	17 409 501	19 720 293	1 372 961
en Euros	2 586 459	2 929 312	2 654 061	3 006 339	209 307
% de réalisation				102,6	

20 - Enseignement-Formation - Services communs

Les frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement s'élèvent à 2 181 KF (332 K€).

211 - 212 - 213 - Ecoles maternelles, primaires et classes regroupées

Le fonctionnement des écoles du premier degré a généré 39 377 KF (6 003 K€) de dépenses réparties en frais de personnel (29 224 KF (4 455 K€)), en charge d'entretien des bâtiments (5 765 KF (879 K€)), en subventions et participations versées aux associations et aux écoles privées (1 534 KF (234 K€)) ainsi qu'en dépenses diverses (fournitures scolaires, petit matériel, ...) pour un montant de 2 854 KF (435 K€).

Les recettes s'élèvent à 906 KF (138 K€) dont 519 KF (79 K€) représentant la participation intercommunale aux frais de scolarité.

22 - Enseignement du deuxième degré

Les crédits (319 KF (49 K€)) ont servi à verser le solde (290 KF (44 K€)) de la participation de la Ville pour la restructuration des locaux du Centre de Formation Hilaire de Chardonnet (soit un montant total de 580 KF (88 K€)).

23 - Enseignement supérieur

Cette sous-fonction comporte les dépenses afférentes aux actions et écoles d'enseignement supérieur notamment artistiques (Ecole des Beaux-Arts).

Elles s'élèvent à 13 282 KF (2 205 K€) et se rapportent essentiellement aux frais de fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts (9 660 KF (1 473 K€)), à des subventions (297 KF (45 K€)) versées à divers organismes pour des actions concernant l'enseignement supérieur (Université Ouverte, agenda de l'étudiant, portes ouvertes aux lycéens, programme de recherche «les microsystèmes pour le biomédical»), à une étude préalable à la création d'un institut du vieillissement (255 KF (39 K€)) et à la participation de la Ville pour la construction de l'UFR Médecine et la Bibliothèque (3 000 KF (457 K€)).

Les recettes (4 310 KF (657 K€)) représentent les subventions de fonctionnement versées par l'Etat (1 350 KF (206 K€)) et par le Département (500 KF (76 K€)), les droits d'inscription (388 KF (59 K€)) de l'Ecole des Beaux-Arts, et une subvention de la DRAC pour l'élaboration d'une mise en réseau des structures régionales d'Art Contemporain à l'Ecole des Beaux-Arts (115 KF (18 K€)).

1 654 KF (252 K€) correspondent à l'annulation des subventions versées aux HLM et à la SEDD pour le Restaurant Universitaire Canot et transférées en investissement au chapitre 23.

251 - Hébergement et restauration scolaire

Le fonctionnement des restaurants scolaires a généré 22 844 KF (3 483 K€) de dépenses réparties en frais de personnel (16 856 KF (2 570 K€)), en charges de bâtiments (152 KF (23 K€)) ainsi qu'en dépenses liées à l'activité même de la restauration (5 830 KF (889 K€)).

Les recettes (11 600 KF (1 768 K€)) correspondent à la vente de tickets de repas (10 964 KF (1 671 K€)) pour 615 000 repas servis en 2000, à la participation de la Caisse des Ecoles (400 KF (61 K€)) pour le personnel des centres de loisirs.

252 - Transports scolaires

Cette activité a coûté 11 961 KF (1 823 K€) à la Ville mais a été compensée à hauteur de 1 373 KF (209 K€) par la participation du Département et pour 1 532 KF (234 K€) par la DGD.

255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement

Les subventions pour les classes de découverte s'élèvent à 611 KF (93 K€).

Fonction 3 - Culture

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	97 935 885	102 135 666	94 928 061	100 750 384	1 257 790
en Euros	14 930 229	15 570 482	14 471 690	15 359 297	191 749
% de réalisation				98,6	
Recettes réelles					
en Francs	14 002 480	16 160 922	14 176 948	15 324 635	540 000
en Euros	2 134 664	2 463 717	2 161 262	2 336 226	82 322
% de réalisation				94,8	

30 - Culture - Services communs

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par la collectivité en matière culturelle. Elle comprend aussi les aides aux associations oeuvrant dans ce domaine, mais non ventilables à un degré plus fin de la nomenclature.

Les réalisations s'élèvent à 3 431 KF (523 K€) dont 1 877 KF (286 K€) de subventions.

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Les dépenses (28 934 KF (4 411 K€)) concernent essentiellement les frais de personnel permanent (18 782 KF (2 863 K€)), d'entretien des bâtiments (167 KF (25 K€)), le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon (5 002 KF (763 K€)) et du Conservatoire de Musique (359 KF (55 K€)) ainsi que les subventions versées aux associations musicales (330 KF (50 K€)), pour la saison lyrique (4 108 KF (626 K€)) et pour l'acquisition de matériel à l'Opéra- Théâtre (150 KF (23 K€)).

Les encaissements de recettes (6 888 KF (1 050 K€)) correspondent aux subventions versées au Conservatoire par l'Etat (2 022 KF (308 K€)), par le Département (360 KF (55 K€)), aux droits d'inscription (1 539 KF (235 K€)) ainsi qu'aux recettes de l'Orchestre de Besançon, soit 2 419 KF (369 K€) dont 779 KF (119 K€) pour les prestations et 1 610 KF (245 K€) pour les subventions reçues notamment 1 000 KF exceptionnels (152 K€) de la Région pour développer des actions dans le cadre de la réorganisation de l'Orchestre, 560 KF (85 K€) de l'Etat et 50 KF (8 K€) du Département.

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Les dépenses s'élèvent à 780 KF (119 K€) et se rapportent principalement au Centre d'Arts Contemporains pour la charge salariale et les crédits de fonctionnement (583 KF (89 K€)) et à diverses actions concernant ce secteur (197 KF (30 K€)) comme «Besançon Ville Refuge».

313 - Théâtre

Cette sous-fonction englobe la gestion des salles de spectacles municipales et les scènes nationales.

Les dépenses qui atteignent 10 031 KF (1 529 K€) correspondent aux salaires et charges du personnel permanent (3 055 KF (466 K€)) et à l'entretien des bâtiments (289 KF (44 K€)), aux crédits de fonctionnement du Théâtre (664 KF (101 K€)) et aux subventions versées au Centre Dramatique National de Franche-Comté (2 011 KF (307 K€)) et au Théâtre de l'Espace (4 012 KF (612 K€)).

Les recettes qui se chiffrent à 506 KF (77 K€) représentent essentiellement l'encaissement du loyer (383 KF (58 K€)) du Centre Dramatique National et la participation de l'Etat pour les congés de fin d'activité (90 KF (14 K€)).

314 - Cinémas et autres salles de spectacles

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 3 894 KF (594 K€) et 472 KF (72 K€) et sont relatives au fonctionnement du Kursaal.

321 - Bibliothèques et médiathèques

Les dépenses pour cette activité se chiffrent à 19 078 KF (2 908 K€) dont 15 990 KF (2 438 K€) pour la rémunération et les charges du personnel permanent, 437 KF (67 K€) pour l'entretien des bâtiments, 2 650 KF (404 K€) pour l'activité même de la médiathèque et des bibliothèques d'études de quartiers.

Les recettes atteignent 2 589 KF (395 K€) et découlent des remboursements concernant le personnel (892 KF (136 K€)), de la DGD bibliothèques (554 KF (84 K€)), des abonnements (404 KF (62 K€)), des subventions versées par l'Etat (581 KF (89 K€)) comme la subvention de la Bibliothèque Nationale de France pour la gestion du dépôt légal (350 KF (53 K€)) ou celle de la DRAC pour le programme de développement d'espaces multimédia dans les bibliothèques (160 KF (24 K€)).

322 - Musées

Les dépenses (26 169 KF (3 989 K€)) correspondent au fonctionnement des Musées des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance et d'Histoire Naturelle. Elles se décomposent en frais de personnel permanent (21 546 KF (3 285 K€)), en entretien des bâtiments (925 KF (141 K€)) et en frais de fonctionnement des musées (3 698 KF (564 K€)). Il faut noter qu'en 2000 a eu lieu l'exposition «Courbet et la Franche-Comté» qui a généré 2 128 KF (324 K€) de dépenses et 1 350 KF (206 K€) d'encaissement de subventions (Etat : 1 070 KF (163 K€) et Région : 280 KF (43 K€)).

Les recettes qui s'élèvent à 3 694 KF (563 K€) se rapportent principalement à l'encaissement de subventions (1 608 KF (245 K€)), aux entrées et vente d'ouvrages (470 KF (72 K€)), au remboursement de frais de personnel (663 KF (101 K€)) et à la participation de la SEM Citadelle aux charges d'entretien et de chauffage (526 KF (80 K€)).

323 - Archives

Les crédits affectés aux actions correspondant à la conservation et à la mise à disposition des archives historiques de la commune s'élèvent à 647 KF (99 K€).

324 - Entretien du patrimoine culturel

Cette rubrique comprend les interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune. Globalement, cette rubrique concerne le patrimoine culturel de la commune au sens large, que celui-ci soit classé, inscrit ou simplement d'intérêt local.

Les dépenses atteignent 4 332 KF (660 K€) dont 2 420 KF (369 K€) pour l'entretien des bâtiments historiques, 1 119 KF (171 K€) pour les opérations entre la Ville et la SEM Citadelle (compensations tarifaires, reversement des loyers de Radio France et du restaurant de la Citadelle, ...), 673 KF (103 K€) de crédits pour le fonctionnement du service «Beaux-Arts - Conservatoire du patrimoine».

Les recettes qui s'élèvent à 770 KF (117 K€) concernent le remboursement fait par la SEM Citadelle d'un trop perçu sur compensations tarifaires : 291 KF (44 K€), l'encaissement des loyers et charges de Radio France et du restaurant de la Citadelle (227 KF (35 K€) et de diverses subventions pour l'entretien des monuments historiques (123 KF (19 K€)).

33 - Action culturelle

Cette sous-fonction regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique est secondaire. Elle décrit notamment l'organisation des festivals, les salles des fêtes et les centres d'animation culturelle.

Ces activités ont généré 3 454 KF (527 K€) de dépenses dont 1 724 KF (263 K€) de rémunérations et charges du personnel permanent, 840 KF (128 K€) de subvention versée pour le Festival de Musique, 351 KF (54 K€) pour organiser les «Rencontres Jeune Création» et 539 KF (82 K€) pour l'action culturelle et l'atelier audiovisuel.

Les recettes (224 KF (34 K€)) se rapportent principalement à diverses subventions encaissées pour l'activité culturelle.

Fonction 4 - Sport et jeunesse

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	61 311 819	64 246 501	59 847 824	62 899 092	564 819
en Euros	9 346 927	9 794 316	9 123 742	9 588 905	86 106
% de réalisation				97,9	
Recettes réelles					
en Francs	12 071 043	13 107 732	12 051 178	12 292 119	525
en Euros	1 840 219	1 998 261	1 837 190	1 873 922	80
% de réalisation				93,8	

40 - Sport et jeunesse - Services

Les dépenses (16 158 KF (2 463 K€)) concernent les charges des services administratifs chargés des sports et les aides à la pratique sportive.

Les subventions s'élèvent à 11 123 KF (1 696 K€) et se ventilent en subventions de fonctionnement versées aux associations sportives, les plus significatives étant celles versées au sport amateur (1 704 KF (260 K€)), au sport de haut niveau (7 860 KF (1 198 K€)), pour la gestion du pôle sportif des Montboucons (400 KF (61 K€)), et celles versées pour l'organisation des manifestations sportives de haut niveau et médiatiques (285 KF (43 K€)).

Les recettes s'élèvent à 313 KF (48 K€) et proviennent en grande partie des cotisations pour l'école municipale des sports (193 KF (29 K€)) et de la participation de l'Etat pour les emplois jeunes (99 KF (15 K€)).

411 - Salles de sport, gymnases

Les charges de fonctionnement de ces établissements atteignent 4 881 KF (744 K€), les recettes encaissées 241 KF (37 K€).

412 - Stades

La gestion et l'entretien des locaux se chiffrent à 3 219 KF (491 K€), les recettes à 123 KF (19 K€).

413 - Piscines

Les piscines de Chalezeule, Mallarmé et La Fayette génèrent 14 099 KF (2 149 K€) de dépenses et 6 639 KF (1 012 K€) de recettes, soit 5 635 KF (859 K€) de droits d'entrée et 588 KF (90 K€) de produits annexes (bonnets, sèche-cheveux, ...). Il faut noter que plus de 433 000 personnes ont fréquenté les piscines municipales pour la saison 1999/2000.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Dans cette rubrique se trouve la patinoire. Sa gestion et son entretien s'élèvent à 3 124 KF (476 K€).

Sur 2 053 KF (313 K€) de recettes encaissées, 1 932 KF (295 K€) concernent les droits d'entrée à la patinoire (117 614 usagers pour la saison 1999/2000).

421 - Centres de loisirs

Les dépenses pour cette activité atteignent 3 899 KF (594 K€) et concernent notamment les subventions versées à la Caisse des Ecoles (1 900 KF (290 K€)) et aux Francas (1 728 KF (263 K€)) pour la gestion des centres aérés.

La Caisse d'Allocations Familiales a subventionné cette activité à hauteur de 121 KF (18 K€).

422 - Autres activités pour les jeunes

Les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons pour tous, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers sont répertoriés sous cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 17 518 KF (2 671 K€) et se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations et charges du personnel permanent : 8 969 KF (1 367 K€),
- frais de bâtiments : 493 KF (75 K€),

- subvention au Centre International de Séjour : 782 KF (119 K€),
- crédits pour l'animation dans les quartiers : 5 291 KF (807 K€),
- fonctionnement du Relais Jeunesse : 1 983 KF (302 K€).

Les recettes (2 798 KF (427 K€)) représentent principalement les droits d'adhésion (475 KF (72 K€)) et diverses participations (2 284 KF (348 K€)).

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	129 332 087	106 767 033	129 040 444	106 466 644	35 283
en Euros	19 716 550	16 276 529	19 672 089	16 230 735	5 379
% de réalisation				99,7	
Recettes réelles					
en Francs	7 604 006	7 347 449	7 589 282	7 225 943	0
en Euros	1 159 223	1 120 111	1 156 979	1 101 588	0
% de réalisation				98,3	

510 - Santé - Services communs

Les dépenses (4 311 KF (657 K€)) comprennent notamment les frais de fonctionnement du service Hygiène-Santé (324 KF (49 K€)) et des charges de personnel (3 931 KF (599 K€)).

Les recettes (5 991 KF (913 K€)) correspondent essentiellement à la DGD hygiène (5 906 KF (900 K€)) qui prend en compte non seulement les dépenses directes du service mais également les dépenses indirectes, ainsi qu'à des remboursements sur rémunérations du personnel (66 KF (10 K€)).

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Le fonctionnement du centre de soins infirmiers a généré 1 096 KF (167 K€) de dépenses dont 1 031 KF (157 K€) de frais de personnel.

Les recettes, 749 KF (114 K€), correspondent principalement à l'encaissement des soins infirmiers dispensés par la Ville.

520 - Interventions sociales - services communs

Les dépenses d'un montant de 92 972 KF (14 173 K€) comprennent :

- le versement obligatoire du contingent d'aide sociale au Département pour 2 764 KF (421 K€). Cette somme représente le dixième de la contribution provisoire qui aurait dû être versée pour 1999.

Il faut rappeler que la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une Couverture Maladie Universelle (CMU) supprime à compter de 2000 les contingents communaux d'aide sociale. En contrepartie, la dotation forfaitaire des communes est diminuée du montant équivalent au contingent 1999.

Avec un tel dispositif et un contingent 1999 qui aurait dû être appelé en 2000, la Ville aurait dû à la fois supporter une perte de dotation forfaitaire et verser le contingent 1999, courant 2000. Un accord passé entre le Département et la Ville a permis d'étaler sur 7 ans le contingent dû au titre de 1999 à partir de l'exercice suivant.

- la subvention de 84 748 KF (12 920 K€) versée au CCAS pour les services généraux et les établissements de la petite enfance.

- les subventions de compensation versées à la CTB pour les cartes «heures creuses» délivrées aux demandeurs d'emploi : 4 562 KF (695 K€) et celles délivrées aux personnes aidées par le CCAS : 482 KF (73 K€).

- l'entretien des remparts dans le cadre des chantiers d'insertion : 401 KF (61 K€).

Les recettes correspondent au recouvrement de loyers et de charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux soit 41 KF (6 K€).

521 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés

Les dépenses d'un montant de 1 267 KF (193 K€) concernent le remboursement à la CTB des cartes délivrées pour le transport des personnes handicapées.

522 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Les dépenses réalisées pour un montant de 3 081 KF (470 K€) correspondent essentiellement à des subventions versées à différents organismes (ADDSEA -Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence-, Aide aux victimes d'infractions ...). La subvention versée à l'ADDSEA s'élève à 2 400 KF (366 K€), ce qui correspond au salaire de 7,5 agents. Parmi les autres dépenses, il faut noter les frais de bâtiments (location, chauffage) pour 275 KF (42 K€).

Les recettes, d'un montant de 322 KF (49 K€) proviennent du reversement par l'ADDSEA d'un excédent de subvention versée par la Ville en 1999.

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

Les dépenses atteignent 1 806 KF (275 K€) et correspondent à des subventions versées à la régie des quartiers de Besançon (438 KF (67 K€)), au Crédit Municipal (193 KF (29 K€)) pour son fonctionnement et à des organismes ou associations de réinsertion (PLIE, Le Roseau, GARE- BTT...) pour un montant de 1 090 KF (166 K€).

Les recettes enregistrées pour un montant de 123 KF (19 K€) proviennent du versement des soldes de subventions par la Caisse des Dépôts et Consignations pour diverses actions (création d'un lieu d'accueil parents-enfants à Brulard, démarrage de la régie des quartiers).

524 - Autres services

Les dépenses d'un montant de 1 934 KF (295 K€) correspondent principalement à des subventions versées à des organismes ou associations à caractère social ou humanitaire (1 000 KF (152 K€)) à l'Association ARETE (350 KF (53 K€)) et au Foyer de Jeunes Filles de la Cassotte (500 KF (76 K€)) pour participer à la rénovation de ses locaux, la participation de la Ville étant prévue à hauteur de 1 000 KF (152 K€).

Fonction 6 - Famille

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	31 210 347	32 495 092	31 128 484	32 413 568	14 000
en Euros	4 757 987	4 953 845	4 745 507	4 941 417	2 134
% de réalisation				99,7	
Recettes réelles					
en Francs	32 594 894	33 610 994	32 586 301	33 353 630	201 042
en Euros	4 969 060	5 123 963	4 967 750	5 084 728	30 649
% de réalisation				99,2	

63 - Aides à la famille

Les dépenses d'un montant de 440 KF (67 K€) contre 486 KF en 1999 (74 K€), concernent la consommation des fluides et les charges d'entretien pour les services d'aide à la famille. La baisse est due essentiellement à une diminution des ces charges d'entretien : 17 KF en 2000 (3 K€) contre 48 KF en 1999 (7 K€).

Les recettes de 568 KF (87 K€) dont 140 KF (21 K€) sont rattachés à l'exercice 2000, contre 528 KF en 1999 (80 K€), concernent le recouvrement des loyers et charges locatives.

64 - Crèches et garderies

Les dépenses d'un montant de 31 974 KF (4 874 K€) dont 144 KF (22 K€) sont rattachés à l'exercice, contre 30 642 KF (4 671 K€) en 1999 correspondent :

- aux frais de personnel : 29 913 KF (4 560 K€).

- au versement de subventions pour les programmes du contrat enfance : Antenne Petite Enfance, Maison verte, Baobab, Relais Assistantes Maternelles, centres de loisirs : 1 777 KF (271 K€).

ainsi qu'à diverses charges de fonctionnement.

Les recettes d'un montant de 32 785 KF (4 998 K€) contre 32 059 KF (4 887 K€) en 1999, font l'objet d'un rattachement pour 60 KF (9 K€) et concernent notamment :

- le remboursement par le CCAS des dépenses de personnel «Ville» mis à sa disposition et travaillant dans les établissements de la Petite Enfance : 29 498 KF (4 497 K€).

- l'encaissement de prestations octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation du contrat enfance et qui seront reversées aux associations chargées de la mise en oeuvre des différents programmes : 435 KF (66 K€).

- le remboursement par le CCAS des charges concernant les établissements de la Petite Enfance (loyers, charges locatives, entretien) : 2 550 KF (389 K€).

Fonction 7 - Logement

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	9 273 119	10 408 500	8 006 281	9 811 770	0
en Euros	1 413 678	1 586 766	1 220 550	1 495 795	0
% de réalisation				94,3	
Recettes réelles					
en Francs	6 517 713	5 792 100	6 929 185	5 814 912	0
en Euros	993 619	883 000	1 056 347	886 478	0
% de réalisation				100,4	

70 - Logement - Services communs

Les rémunérations et charges du personnel s'occupant du secteur logement s'élèvent à 949 KF (145 K€).

71 - Parc privé de la Ville

Les dépenses se chiffrent à 8 131 KF (1 240 K€) et comprennent notamment les frais d'eau et d'assainissement des bâtiments communaux (983 KF (150 K€)), les taxes foncières (4 266 KF (650 K€)) et les charges des locaux loués par la Ville ou lui appartenant (2 764 KF (421 K€)).

Les recettes qui atteignent 5 815 KF (886 K€) correspondent essentiellement aux loyers et charges locatives perçues par la Ville (4 706 KF (717 K€)), à la redevance versée par la SECIP pour l'occupation du domaine public (527 KF (80 K€)).

72 - Aide au secteur locatif

Les dépenses (732 KF (112 K€)) se rapportent au logement social.

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	220 429 695	250 290 744	216 702 629	246 163 007	843 473
en Euros	33 604 290	38 156 578	33 036 103	37 527 308	128 587
% de réalisation				98,4	
Recettes réelles					
en Francs	125 218 892	117 458 638	119 815 002	121 809 970	1 699 093
en Euros	19 089 497	17 906 454	18 265 679	18 569 810	259 025
% de réalisation				103,7	

811 - Eau et Assainissement

Les dépenses, 4 181 KF (637 K€), représentent principalement la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (4 173 KF (636 K€)).

Les recettes, 10 530 KF (1 605 K€), concernent les participations des services d'Eau et d'Assainissement aux charges du Budget Principal.

813 - Propreté urbaine

Cette sous-fonction regroupe les services de nettoyage urbain et les charges de personnel affecté à cet entretien, soit une dépense de 17 659 KF (2 692 K€).

Parmi les recettes réalisées à hauteur de 1 620 KF (247 K€) figure la participation de l'Etat pour les emplois-jeunes (1 179 KF (180 K€)).

814 - Eclairage public

Ce secteur retrace la gestion et l'entretien des systèmes d'éclairage public en ville.

Les dépenses ont été réalisées pour 9 272 KF (1 414 K€) et les recettes pour 522 KF (80 K€). Parmi ces dernières figure la redevance versée par la société d'exploitation du chauffage - incinération à Planoise (456 KF (70 K€)).

815 - Transports urbains

A cette rubrique sont comptabilisées les opérations entre le Budget Principal et le Budget Annexe «Transports Publics Urbains» créé au 01/01/2000, ainsi que des actions concernant cette activité.

Les dépenses se montent à 105 968 KF (16 155 K€) et se décomposent ainsi :

- participation Ville à l'équilibre du budget annexe : 89 092 KF (13 582 K€) financé avec ses fonds propres : 30 348 KF (4 627 K€) et par affectation du versement-transport : 58 744 KF (8 955 K€),

- reversement au budget annexe de la part de versement-transport non affectée en 1999 : 4 273 KF (651 K€) et du trop versé sur avances faites pour la gestion 1999 : 1 054 KF (161 K€),

- annuité de dette pour l'acquisition de bus (financée par VT) : 5 061 KF (772 K€),

- compensation versée à la CTB pour la navette de la Citadelle : 219 KF (33 K€),

- étude sur l'encaissement du versement-transport (financée par VT) : 63 KF (10 K€),

- remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel (financé par VT) : 283 KF (43 K€),

- opérations budgétaires pour transférer au budget annexe les crédits reportés en 1999 et qui étaient comptabilisés dans le budget principal : 5 923 KF (903 K€).

Les recettes s'élèvent à 69 539 KF (10 601 K€) et correspondent :

- à la cotisation versée par les entreprises de plus de 9 salariés au titre du versement-transport pour un montant de 68 165 KF (10 392 K€),

- au remboursement par la CTB du trop versé sur avances en 1999 (1 374 KF (209 K€)).

816 - Autres réseaux et services divers

A cette sous-fonction apparaissent les participations de la Ville pour le fonctionnement des aéroports de Dole-Tavaux (100 KF (15 K€)) et la Vèze (393 KF (60 K€)), la cotisation pour le TGV Rhin-Rhône (25 KF (4 K€)), ainsi que la participation de la Ville à l'installation de la base hélicoptère de la Sécurité Civile à la Vèze (500 KF (76 K€)).

Il faut rappeler que la construction des infrastructures a été estimée à 3 000 KF (457 K€), soit 1 000 KF (152 K€) par membre du syndicat mixte. Le solde sera versé en 2001. Apparaît aussi en dépenses et en recettes, la taxe foncière payée pour le bâtiment occupé par la SECIP (113 KF (17 K€)).

820 - Aménagement urbain - Services communs

Les dépenses enregistrées à cette rubrique (17 499 KF (2 668 K€)) sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux). Elles correspondent en grande partie aux rémunérations et charges du personnel (17 180 KF (2 619 K€)).

Parmi les recettes qui s'élèvent à 306 KF (47 K€) figure la DGD urbanisme (134 KF (20 K€)).

821 - Equipements de voirie

Cette rubrique comprend notamment les dépenses de signalisation lumineuse des carrefours, la signalisation urbaine et le mobilier urbain (3 076 KF (469 K€)) ainsi que des frais de personnel (5 000 KF (762 K€)).

Les recettes (62 KF (9 K€)) correspondent en majeure partie à des participations de l'Etat pour congés de fin d'activité.

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur comprend la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

En ce qui concerne la voirie urbaine, les dépenses (22 746 KF (3 468 K€)) se rapportent :

- aux rémunérations et charges de personnel (18 761 KF (2 860 K€))
- aux charges de fonctionnement normales et courantes (3 985 KF (608 K€))

Parmi les recettes (2 290 KF (349 K€)), il faut signaler l'encaissement de 1 142 KF (174 K€) de droits d'occupation du domaine public.

Pour les parcs de stationnement, les dépenses atteignent 10 422 KF (1 589 K€) et les recettes 19 162 KF (2 921 K€).

** Parking de la Mairie*

Les loyers versés à Flobail pour le remboursement du contrat de crédit-bail pour le financement des travaux du parking s'élèvent à 4 436 KF (676 K€).

La gestion de ce parking par Via-Stationnement génère 1 910 KF (291 K€) de dépenses. Les recettes de stationnement atteignent 3 366 KF (513 K€). Via-Stationnement a reversé à la Ville 147 KF (22 K€) à titre de réajustement de la gestion 1999.

** Parking Allende*

Les dépenses de gestion assurées par Via-Stationnement s'élèvent à 572 KF (87 K€).

Les recettes de stationnement atteignent 278 KF (42 K€). Via-Stationnement a reversé à la Ville 223 KF (34 K€) à titre de réajustement de la gestion 1999.

** Parking Saint-Paul*

La Ville verse à la Société Via-Stationnement 207 KF (32 K€) pour la gestion de ce parking et encaisse 1 158 KF (177 K€) de droits de stationnement. Via-Stationnement a également reversé à la Ville 27 KF (4 K€) sur le trop-versé sur avances 1999.

** Parking Cusenier*

Le coût de gestion à la charge de la Ville s'élève à 186 KF (28 K€) (redevance versée à Via-Stationnement). Les recettes s'élèvent à 1 344 KF (205 K€). Via-Stationnement a reversé 14 KF (2 K€) à la Ville sur le trop perçu 1999.

** Parking du Marché (ancien parking des Remparts Dérasés)*

Pour le parking du Marché, la Ville a versé 929 KF (142 K€) à Via-Stationnement et a encaissé 3 246 KF (495 K€) de droits de stationnement, ainsi que 197 KF (30 K€) de trop perçu sur la gestion 1999.

** Stationnement de surface*

Via-Stationnement a perçu 1 549 KF (236 K€) pour la gestion du stationnement sur voirie. Les recettes atteignent 8 869 KF (1 352 K€). La Ville a également encaissé du gestionnaire 188 KF (29 K€) de trop perçu au titre de la gestion 1999.

823 - Espaces verts urbains

Les dépenses (32 391 KF (4 938 K€)) sont réparties en frais de personnel (29 692 KF (4 527 K€)) et de fonctionnement pour l'entretien des espaces verts (2 699 KF (411 K€)).

Les recettes (1 276 KF (195 K€)) se rapportent à des remboursements de frais de personnel (799 KF (122 K€)) et d'entretien des espaces verts assurés par la Ville (475 KF (72 K€)).

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

En dépenses (14 056 KF (2 143 K€)), ce secteur décrit notamment :

- le projet pilote urbain CHORUS
- . participation au réaménagement du secteur Marché (7 000 KF (1 067 K€))
- . communication et évaluation du projet : 110 KF (17 K€)
- . chemins des sens et de la création artisanale : 366 KF (56 K€)
- . revitalisation du quartier Saint-Jean : 1 537 KF (234 K€)
- les subventions d'équipement
- . pour les ravalements de façades : 864 KF (132 K€)

. pour l'aménagement des zones d'activités La Fayette (1 000 KF (152 K€)) et de Planoise (2 100 KF (320 K€))

- une participation versée à l'Office Public HLM de Besançon pour la réhabilitation de la cité Brulard : 330 KF (50 K€)

- les actions menées dans le cadre des contrat de ville et contrat éducatif local : 532 KF (81 K€).

En recettes apparaissent notamment les subventions de la Communauté Européenne pour le projet CHORUS (880 KF (134 K€)) et le produit de la cession d'immobilisations (8 363 KF (1 275 K€)).

Par ailleurs sont comptabilisées les opérations budgétaires d'apurement des rattachements 1999 pour les RHI Vignier et Bacchus (1 629 KF (248 K€)).

830 - Environnement - Services communs

Les dépenses (1 944 KF (296 K€)) correspondent aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement.

831 - Aménagement des eaux

Les dépenses sont affectées à l'entretien des berges du Doubs (100 KF (15 K€)), au paiement d'une cotisation au Syndicat Mixte d'Etude du Bassin de la Saône et du Doubs (47 KF (7 K€)) et d'une étude expérimentale de lutte contre la «renouée du Japon», plante qui prolifère et devient nuisible (36 KF (5 K€)).

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Les dépenses (635 KF (97 K€)) ont permis de mener des actions de préservation du milieu naturel. Les recettes (23 KF (4 K€)) correspondent à des taxes de désinfection.

Fonction 9 - Action économique

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	42 322 300	44 525 725	38 217 890	41 421 612	1 371 438
en Euros	6 451 993	6 787 903	5 826 280	6 314 684	209 074
% de réalisation				93,0	
Recettes réelles					
en Francs	30 040 127	25 902 476	28 347 366	19 816 853	4 321 799
en Euros	4 579 588	3 948 807	4 321 528	3 021 060	658 854
% de réalisation				76,5	

90 - Interventions économiques

Les dépenses de cette sous-fonction (28 716 KF (4 378 K€)), étroitement liées à l'évolution du tissu économique et aux interventions municipales, concernent principalement :

- les rémunérations et charges de personnel (4 229 KF (645 K€))

- les frais de bâtiments pour cette activité (location, taxes foncières, ...) pour un montant de 1 072 KF (163 K€)

- les crédits de fonctionnement : 1 803 KF (275 K€)

- l'entretien et la réparation du bâtiment industriel, 4 chemin de Palente suite au sinistre dont a été victime IEN (3 807 KF (580 K€))

- les participations versées par la Ville pour le fonctionnement des Syndicats Mixtes de Besançon-Chemaudin (230 KF (35 K€)), de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (99 KF (15 K€)) et du Parc Scientifique de Besançon (943 KF (144 K€))

- le reversement à la SAIEMB des loyers pour la Mission Locale, 3 rue de la Cassotte pour un montant de 313 KF (48 K€).

La Ville a versé des subventions d'équipement qui concernent principalement :

- l'aménagement de la ZAC Louise Michel : 4 700 KF (717 K€) et de la ZAC La Fayette : 2 500 KF (381 K€)

- la restructuration commerciale de la Place Cassin : 3 111 KF (474 K€)

- l'aide à l'immobilier d'entreprises : 607 KF (93 K€) (Société STATICE, Société LPI (LIP Précision Industrie), Société CIATRIPA...) et pour l'implantation de diverses entreprises dans la ZAC La Fayette : 1 118 KF (170 K€). La Ville a aussi accordé des subventions de fonctionnement qui se répartissent de la manière suivante :

- 1 352 KF (206 K€) pour le dispositif emploi-jeunes,

- 2 645 KF (403 K€) pour l'aide à la formation de créateurs d'entreprises, pour l'emploi des jeunes à la Mission Locale et aux organismes à caractère économique,

- 44 KF (7 K€) pour le loyer du bureau de poste de l'avenue de l'Île de France.

Les recettes (10 370 KF (1 581 K€)) correspondent à :

- des participations de l'Etat pour les congés de fin d'activité du personnel pour 818 KF (125 K€)

- l'encaissement des dégrèvements (1998 à 2000) de taxes foncières pour l'immeuble 2 rue Einstein (217 KF (33 K€))

- des reversements de la taxe professionnelle de la commune de Chemaudin (604 KF (92 K€)) et du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (109 KF (17 K€))

- des subventions du Fonds National d'Aménagement du Territoire (600 KF (91 K€)) pour la création d'un pôle des métiers d'art et d'une vitrine de produits régionaux, de l'Etat (150 K F (23 K€)) pour la création d'une équipe emploi-insertion et de la Direction Départementale du Travail (premier acompte de 60 KF (9 K€)) pour le développement des services de proximité

- des loyers et récupérations de charges pour les différentes usines situées 8 chemin des Prés de Vaux, 17 rue Thomas Edison et 2 rue Einstein pour 1 853 KF (282 K€)

- des ventes de certains bâtiments industriels : rue Einstein (SM2E) pour 4 410 KF (672 K€) et rue Thomas Edison (SNDR) pour 1 400 KF (213 K€).

91 - Foires et Marchés

Les dépenses représentent 4 976 KF (759 K€) et concernent principalement :

- La participation de la Ville aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de Micropolis pour 140 KF (21 K€).

- Les subventions versées aux différents groupements et associations de commerçants regroupés en un «Comité de pilotage» afin d'améliorer l'animation commerciale du centre-ville pour 810 KF (123 K€).

- Le Syndicat Mixte de Micropolis assure le financement des travaux de réhabilitation du Parc des Expositions et des Congrès. La prise en charge partielle du coût de ces investissements se fait sous forme de remboursement d'annuités de prêts au Syndicat Mixte. En 2000, cette participation est de 3 201 KF (488 K€).

- Les rémunérations et charges de personnel : 604 KF (92 K€).

- Diverses charges de fonctionnement pour 222 KF (34 K€).

Les recettes atteignent 2 162 KF (330 K€) et comprennent les droits de place (1 799 KF (274 K€)), le remboursement par le Syndicat Mixte de Micropolis des frais de secrétariat (133 KF (20 K€) et du trop perçu sur les frais financiers versés par la Ville en 1998 et 1999 (100 KF (15 K€)) ainsi qu'une subvention du Ministère du Commerce et de l'Artisanat pour la redynamisation de la place du Marché (128 KF (20 K€)).

92 - Agriculture et Industries Agro-Alimentaires

Les dépenses s'élèvent à 3 855 KF (588 K€).

Elles se répartissent de la manière suivante :

- La participation du budget «Principal» à l'équilibre du budget «Forêts» pour 3 724 KF (568 K€).

- Le reversement à SICA GAB du solde de la taxe d'usage (130 KF (20 K€)).

Les recettes représentent 334 KF (51 K€) et comprennent :

- la contribution du budget Forêts au budget Principal pour 162 KF (25 K€) et l'indemnité de retard versée par SICA GAB (172 KF (26 K€)) pour la vente des abattoirs. En effet, la signature de l'acte a pris du retard (4 mois) et a entraîné un préjudice pour la Ville au niveau de sa trésorerie.

93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

Les dépenses s'élèvent à 99 KF (15 K€).

La Ville a versé à l'association «Energie Cités» une cotisation de 13 KF (2 K€) et une subvention de 86 KF (13 K€).

Les recettes d'un montant de 1 513 KF (231 K€) correspondent au solde des recettes liées à la Cogénération de Planoise pour l'année 1999/2000 (le premier versement a été comptabilisé fin 1999 pour un montant de 1 900 KF (290 K€)).

94 - Aides au commerce et aux services marchands

La Ville a encaissé 62 KF (9 K€) qui correspondent aux baux commerciaux avec l'office public municipal HLM.

95 - Aides au Tourisme

Les dépenses représentent 3 776 KF (576 K€) et concernent principalement :

- Une subvention versée par la Ville à l'Office de Tourisme pour 1 713 KF (261 K€).
- La subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté pour 232 KF (35 K€).
- Les subventions accordées à divers organismes et associations destinées à l'organisation de congrès : 303 KF (46 K€).
- Le reversement des deux tiers de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme : 857 KF (131 K€).
- Les frais de bâtiments (chauffage, électricité, ...) : 171 KF (26 K€).
- Les rémunérations et charges de personnel : 301 KF (46 K€).
- Les frais d'étude pour élaborer notamment des plans cavaliers : 111 KF (17 K€).

Les recettes représentent 5 376 KF (820 K€) et comprennent :

- La redevance pour l'exploitation du camping de Chalezeule : 38 KF (6 K€).
- Une subvention de la Région pour une étude sur le développement touristique de l'agglomération de Besançon : 73 KF (11 K€).
- La redevance du Casino Municipal pour 5 124 KF (781 K€). Elle se décompose en deux parties : une partie fixe de 1 124 KF (171 K€) et une partie proportionnelle au chiffre d'affaires de 4 000 KF (610 K€).

Chapitre 931 - Opérations financières

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	29 447 350	38 086 500	27 538 112	31 248 228	1 000 000
en Euros	4 489 220	5 806 249	4 198 158	4 763 762	152 449
% de réalisation				82,0	
Recettes réelles					
en Francs	10 200	10 200	35 559	12 508	2 742
en Euros	1 555	1 555	5 421	1 907	418
% de réalisation				122,6	

Ce chapitre comprend :

- en dépenses : les remboursements des intérêts des emprunts et les autres charges financières
- en recettes : les produits financiers

A) Les dépenses

A1 - La charge des intérêts pour emprunts à long terme

Intérêts payés à l'échéance			
1999		2000	
de l'échéance 1998 au 31/12/1998 chapitre 911 - 16881 (exercice N-1, ICNE)		Contrepassation	
en KF	12 508		
en K€	1 907		
du 01/01/1999 à l'échéance 1999 chapitre 931 - 6611 (exercice N)		de l'échéance 1999 à l'échéance 2000 chapitre 931 - 6611	
en KF	20 816	en KF	29 999
en K€	3 173	en K€	4 573
TOTAL		TOTAL	
en KF	33 324	en KF	29 999
en K€	5 080	en K€	4 573

En 1999, les intérêts courus non échus (ICNE) payés à l'échéance faisaient l'objet d'un rattachement à l'exercice N-1 et étaient payés en investissement (compte 16881).

A compter de l'exercice 2000, une seule méthode de rattachement des charges et produits à l'exercice, la méthode de contrepassation, est conservée par la nomenclature comptable M14. Les ICNE sont payés sur le compte 6611 tout comme les intérêts de l'exercice N.

Si nous comparons l'exercice 2000 à l'exercice 1999 nous observons une baisse de 10 % des frais financiers. Celle-ci s'explique par :

1 - Les actions de gestion de dette menées au cours de l'exercice 2000 et des exercices précédents

- les renégociations de l'encours existant

Une grande partie de l'encours existant a fait l'objet depuis plusieurs années de renégociations, ce qui a permis à la Ville :

- * de se constituer un fonds d'endettement taux fixe à un niveau intéressant si l'on considère les marchés actuels.

- * d'abaisser les marges sur index

- * d'obtenir une souplesse de gestion en optant pour des prêts multi-index lorsque la Ville se refinançait en taux flottant.

- *La gestion des prêts multi-index*

L'utilisation de ce type de contrats de prêts permet à la Ville de mener une gestion active de dette en parallèle avec l'évolution de la courbe des taux. Les possibilités d'arbitrage prévues dans les contrats lui offrent la faculté de se positionner, soit sur index préfixés, soit sur index post-fixés ou de passer en taux fixe pour des durées inférieures ou égales à la durée résiduelle des prêts.

- *Le contrat long terme renouvelable (CLTR)*

Le contrat passé avec le Crédit Local de France permet à la Ville de résorber ses excédents de trésorerie. En 2000, la Ville a effectué des remboursements temporaires de capital pour un montant de 108 000 KF (16 464 K€) sur pratiquement 11 mois de l'année. Nous avons ainsi réalisé une économie de 4 003 KF (610 K€) de frais financiers sur ce contrat.

2 - La structure de notre encours de dette

Au 31/12/2000, la structure de l'encours de dette au Budget Principal est la suivante :

- taux fixes : 48 %
- taux flottants: 52 % dont 34 % de taux préfixés et 18 % de taux postfixés.

Cette répartition permet une diversification entre taux fixes, taux indexés préfixés et taux indexés postfixés et ainsi de limiter l'exposition de notre encours de dette aux fluctuations des marchés financiers tout en profitant du différentiel entre taux long terme et taux court terme.

Le taux moyen pondéré payé au titre de l'exercice 2000 est de 4,77 % pour le Budget Principal.

3 - Le désendettement de la Ville

- *le désendettement naturel*

Une grande partie des prêts constituant l'encours du Budget Principal est ancienne et arrive dans sa 2^{ème} moitié de vie. Le remboursement de cet encours s'effectue majoritairement par échéances constantes. De ce fait, la Ville rembourse une part importante de capital et moins d'intérêts. Pour la même raison, la sensibilité des échéances aux hausses des taux d'intérêts est moins importante lorsque le prêt est en fin de vie. Il faut remarquer qu'un encours de 25 269 KF (3 852 K€) s'est éteint en 1999 et un encours de 4 665 KF (711 K€) en 2000.

- *le désendettement de la Ville suite à des cessions d'immeubles*

* cession des abattoirs au 31/12/1999	6 910 KF (1 053 K€)
* cession ensemble immobilier 2 rue Einstein en 2000	4 410 KF (672 K€)

4 - Les marchés financiers

Sur l'année 2000, les taux court terme ont évolué en fonction des décisions de la Banque Centrale Européenne et ont connu une certaine volatilité orientée à la hausse. Les taux long terme ont également subi une augmentation mais qui est restée modérée malgré tout.

A2 - Autres charges financières

1 - Les frais de lignes de trésorerie

Ils font l'objet d'un rattachement à l'exercice 2000 pour un montant de 1 000 KF (152 K€) en 2000. Ce montant est en nette augmentation par rapport à 1999, du fait de l'augmentation des taux courts sur l'exercice mais également d'une utilisation plus fréquente de la ligne de trésorerie. En effet, l'évolution de la trésorerie a amené à majorer le montant du contrat long terme renouvelable (CLTR) à 108 000 KF (16 464 K€) sur le budget principal, pour procéder à des remboursements temporaires de capital sur une période plus longue en 2000. Les économies réalisées sur le CLTR (4 003 KF soit 610 K€) sont sensiblement plus élevées que le coût de fonctionnement de la ligne de trésorerie. Cette dernière permet de répondre aux besoins ponctuels en liquidité et d'éviter l'encaissement prématuré d'emprunts à long terme. Il faut rappeler que la ligne de trésorerie est systématiquement remboursée pour la totalité de son montant en fin d'exercice.

2 - L'utilisation d'instruments de couverture du risque de taux

Par délibération du 9 novembre 1992, renouvelée depuis chaque année, le Conseil Municipal a autorisé l'utilisation d'instruments financiers du risque de taux tels que définis par la circulaire du 15 septembre 1992.

* Un différentiel de swap de taux d'intérêts, d'un montant de 30 KF (5 K€) a été versé à la Banque Worms courant 2000.

En 1993, il a paru opportun de renégocier un prêt à taux fixe élevé (11,05 %). Le meilleur taux fixe proposé à l'époque ressortait à 7,7 %, taux jugé encore trop élevé. Nous avons donc conclu un prêt révisable (Euribor 3 mois + 0,40) et pour pallier la forte volatilité constatée sur cet index, un contrat d'échange taux variable contre taux fixe (swap) a été conclu avec la Banque Worms à 6,80 % pour toute la durée du prêt.

Nous avons ainsi obtenu un taux fixe synthétique égal à 6,80 % + marge du prêt, laquelle a été renégociée de 0,40 à 0,28 en 1996 et 0,20 % à partir de 1997. Par rapport au prêt initial, le prêt au taux fixe de 7,70 % aurait permis une économie de 708 KF (108 K€) sur la période 1993 à 2001 et la formule retenue avec SWAP de taux permet une économie de 2 280 KF (348 K€).

L'opération est soldée.

* Par ailleurs, un SWAP de variabilisation d'un encours à taux fixe élevé a été conclu en octobre 1999 avec la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 5 ans. Il s'agissait d'échanger un taux fixe élevé contre un taux variable plus avantageux et donc d'abaisser les frais financiers sans avoir à renégocier le contrat de prêt et à payer une indemnité actuarielle. Ce contrat de SWAP permet de transformer un encours de 12 000 KF (1 829 K€) au taux fixe de 6,50 % en euribor 12 mois pour la période du 01/04/2000 au 01/04/2005. A la date de rédaction de la présente délibération, la Ville connaît le résultat de cette opération de couverture pour les deux premières années. Un différentiel en faveur de la Ville sera encaissé en 2001 et 2002 : 101 KF (15 K€) pour la première année et 92 KF (14 K€) pour la deuxième année.

* Vu la volatilité observée sur les taux court terme tout au long de l'année 2000, la Ville a souhaité sécuriser les échéances 2001 du contrat de crédit-bail servant à financer le parking de la Mairie indexé en Euribor 3 mois. Un CAP a été conclu auprès de la Banque Indosuez au taux de 4,50 % et une prime d'un montant de 219 KF (33 K€) a été versée. Si l'Euribor 3 mois est supérieur à 4,50 % le différentiel sera versé à la Ville de Besançon. Si l'Euribor 3 mois est inférieur à 4,50 % la Ville bénéficiera intégralement de la baisse de l'Euribor.

B) Les recettes

Les recettes de ce chapitre pour 13 KF (2 K€) correspondent à des produits financiers provenant du legs Cusenier et d'intérêts de parts sociales du Crédit Agricole. Figure également un rattachement de 3 KF (0,5 K€) correspondant au remboursement par les services fiscaux pour la TVA de la redevance concernant la location d'immeuble à la Société SM2E.

Chapitre 932 - Dotations et participations non affectées

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Recettes réelles					
en Francs	216 464 979	265 903 316	283 362 669	272 175 390	0
en Euros	32 999 873	40 536 699	43 198 360	41 492 871	0
% de réalisation				99,9	

D'un exercice sur l'autre, les réalisations sont en diminution de près de 11 000 KF (1 677 K€).

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Elle représente la plus importante recette du chapitre.

Les composantes de la DGF sont les suivantes :

* la Dotation Forfaitaire : elle baisse de 13 %. La Ville de Besançon a perçu une dotation forfaitaire 2000 de 176 416 KF (26 894 K€) contre 202 700 KF (30 901 K€) en 1999. Cette baisse tient à la réforme du contingent d'aide sociale, qui a entraîné une réduction de la dotation forfaitaire de 27 863 KF (4 248 K€). Il faut rappeler en effet que la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une Couverture Maladie Universelle (CMU) a supprimé, à compter de 2000, les contingents versés par les communes aux départements. Elle a substitué à ce financement un transfert définitif de la DGF des communes aux départements.

* la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) constitue la seconde composante de la DGF. Elle est destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines qui supportent des charges élevées et qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Pour 2000, la DSU s'élève à 17 962 KF (2 738 K€) (14 269 KF (2 175 K€) en 1999). La progression sensible de la DSU marque la volonté du Gouvernement de soutenir davantage les communes urbaines dites «défavorisées».

Ainsi, le taux de progression de la DGF 2000 est de 2,3 %, hors prélèvement au titre du contingent d'aide sociale. En tenant compte de cette réfaction, la DGF baisse de 10,5 %.

*- la Dotation Spéciale Instituteurs : 427 KF (65 K€)**- la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCTP)*

Elle s'élève à 53 161 KF (8 104 K€) contre 43 909 KF (6 694 K€) en 1999. Cet accroissement s'explique par la montée en charge de la compensation de la réforme de l'assiette salariale de la taxe professionnelle par l'Etat (décidée en 1999). Mise à part cette compensation, les autres éléments de la DCTP diminuent, en application des dispositions du contrat de croissance et de solidarité (qui fixe l'indexation des dotations de l'Etat, la DCTP constituant la variable d'ajustement).

Il faut rappeler que la DCTP est destinée à compenser les pertes de recettes résultant des exonérations décidées par l'Etat en matière de taxe professionnelle. Elle se ventile entre les différents postes suivants : réduction de la fraction imposable des salaires (4 836 KF, soit 737 K€), l'abattement général de 16 % des bases (17 148 KF, soit 2 614 K€), la réduction des bases pour création d'établissements (533 KF, soit 81 K€), l'exonération des établissements en zone de redynamisation urbaine (3 292 KF, soit 502 K€), la suppression progressive de la part salariale (27 351 KF, soit 4 170 K€).

- le Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle

En 2000, le versement de l'Etat représente 2 677 KF, soit 408 K€. Cette recette permet de compenser partiellement, pour les communes éligibles à la DSU, la baisse de la DCTP (application des dispositions de la loi de finances 1999).

- la Dotation de Compensation des Dégrèvements de la Taxe d'Habitation : 14 589 KF, soit 2 224 K€ en 2000 pour 14 454 KF (2 204 K€) en 1999.

- le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle : le versement du Département est de 36 KF (5 K€).

- le Fonds National de Péréquation (FNP)

La Ville répondant aux critères de potentiel fiscal et d'effort fiscal fixés par l'Etat, a perçu 3 983 KF (607 K€) en 2000. La recette perçue au titre du FNP était de 3 523 KF (537 K€) en 1999.

- Participations à des annuités d'emprunts

C'est une somme de 320 KF (49 K€) qui est remboursée à la Ville par le District, le Département et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère pour la part «intérêts» de l'annuité de divers prêts. Le remboursement de la part en capital et la nature de ces prêts sont mentionnés au chapitre 912.

- Remboursement des intérêts des emprunts destinés au renouvellement du parc autobus et financé par le versement-transport :

La recette est de 938 KF (143 K€). La part «capital» apparaît également dans les réalisations du chapitre 912.

Chapitre 933 - Impôts et taxes non affectées

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses réelles					
en Francs	720 000	620 000	650 607	533 242	0
en Euros	109 763	94 518	99 184	81 292	0
% de réalisation				86,0	
Recettes réelles					
en Francs	491 655 791	495 621 511	497 918 660	507 016 549	0
en Euros	74 952 442	75 557 012	75 907 210	77 294 175	0
% de réalisation				102,3	

Les dépenses correspondent au reversement au Centre Communal d'Action Sociale de l'impôt sur les spectacles perçu par la Ville.

Au titre de l'exercice 2000, les principales recettes de ce chapitre sont :

- *le produit des contributions directes*, qui s'élève à 464 859 KF (70 867 K€) en 2000, contre 461 085 KF (70 292 K€) en 1999 (458 136 KF (69 842 K€) au titre des rôles généraux et 6 723 KF (1 025 K€) pour les rôles supplémentaires). Cette faible évolution du produit résulte de la décision de la Ville de ne pas augmenter les taux des 4 taxes directes en 2000 et de l'impact, pour la deuxième année, de la réforme des bases salariales de la taxe professionnelle. Pour la Ville de Besançon, la suppression de la part salaires de l'assiette de la taxe professionnelle s'est traduite par une perte de produit, compensée à hauteur de 27 351 KF (4 170 K€) par l'Etat par le biais de la dotation de compensation de taxe professionnelle,

- *la taxe sur les pylônes électriques et lignes à très haute tension* : 58 KF (9 K€) en 2000 (63 KF (10 K€) en 1999),

- *le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage* passe de 9 085 KF (1 385 K€) en 1999 à 8 924 KF (1 360 K€) en 2000 ; celui de la taxe sur l'électricité moyenne et haute tension passe de 1566 KF (239 K€) en 1999 à 1 527 KF (233 K€) en 2000,

- *les droits de licence sur les débits de boissons* : 402 KF (61 K€) en 2000 (393 KF (60 K€) en 1999),

- *le produit de la taxe de séjour* : 1 287 KF (196 K€) en 2000 contre 1 272 KF (194 K€) en 1999. Cette taxe est affectée pour les deux tiers au développement du tourisme d'affaires et de congrès, mission exercée par l'Office du Tourisme de Besançon,

- *l'impôt sur les spectacles* : 533 KF (81 K€) en 2000 (651 KF (99 K€) en 1999),

- *l'encaissement de la taxe sur les jeux du Casino* passe de 12 739 KF (1 942 K€) en 1999 à 16 216 KF (2 472 K€) en 2000, ce qui traduit un développement de l'activité du Casino,

- *la taxe sur les emplacements publicitaires* : 845 KF (128 K€) en 2000 (749 KF (114 K€) en 1999),

- *la taxe additionnelle aux droits de mutation* : 12 354 KF (1 883 K€) en 2000 contre 10 294 KF (1 569 K€) en 1999,

- *le produit des permis de chasse* : 11 KF (2 K€) en 1999 et 2000.

Chapitre 934 - Transferts entre sections

	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1999	2000	1999	2000	
Dépenses d'ordre					
en Francs	104 143 714	60 157 933	87 883 661	56 461 500	0
en Euros	15 876 607	9 171 018	13 397 778	8 607 500	0
% de réalisation				93,9	
Recettes d'ordre					
en Francs	67 562 741	55 297 030	66 667 849	51 098 953	0
en Euros	10 299 873	8 429 978	10 163 448	7 789 985	0
% de réalisation				92,4	

Ce chapitre constitue la contrepartie du chapitre 914 en section d'investissement. Il ne comprend que des opérations d'ordre de section à section. Les dépenses du chapitre 934 sont égales aux recettes du chapitre 914. Les recettes du chapitre 934 sont égales aux dépenses du chapitre 914.

III - L'ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES

Comme pour le Budget Principal, l'analyse des budgets annexes reprend les concepts définis dans le Guide des Finances des Communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales) : les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutés aux dépenses d'investissement, de même que les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice N-1 ont été déduits des dépenses d'investissement pour être ajoutés aux dépenses de fonctionnement.

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement, Forêts, Zone d'Activités des Champs Montants et Transports Publics Urbains sont comptabilisées pour leur montant HT.

1) Budget Eaux

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 61 492 KF (9 374 K€) et se rapportent pour 19 310 KF (2 944 K€) à l'investissement et pour 42 182 KF (6 431 K€) au fonctionnement.

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transports se montent à 2 459 KF (375 K€) contre 1 388 KF (212 K€) en 1999.

Les travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs ainsi que les travaux sur le réseau de distribution confiés à l'entreprise et réalisés en régie s'élèvent à 11 984 KF (1 827 K€) contre 15 089 KF (2 300 K€) en 1999 et ont porté essentiellement sur la poursuite des tranches annuelles (10 200 KF (1 555 K€)). Les principales réalisations ont concerné :

* les avenues Siffert, Clémenceau et la rue Vieille	1 443 KF	(220 K€)
* la rue de Chaillot	661 KF	(101 K€)
* la rue des Saint-Martin	571 KF	(87 K€)
* le chemin des Ecoles des Tilleroyes	362 KF	(55 K€)
* le chemin de la Baume	325 KF	(50 K€)
* le réservoir de la Grette	267 KF	(41 K€)
* la rue Pochet	203 KF	(31 K€)

Les crédits concernant l'équipement de la Rocade Nord-Ouest d'une conduite d'interconnexion de gros diamètre ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2001 pour un montant de 9 900 KF (1 509 K€).

Le montant de l'annuité payée diminue sensiblement et passe de 5 162 KF (787 K€) à 5 054 KF (770 K€).

En excluant les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie augmentent de 1,4 % et passent de 25 216 KF (3 844 K€) à 25 558 KF (3 896 K€).

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 5 175 KF (789 K€) contre 5 160 KF (787 K€) en 1999.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice augmentent très légèrement (+ 0,7 %) et passent de 60 819 KF (9 272 K€) à 61 244 KF (9 337 K€).

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires augmente de 4 % et s'établit à 40 935 KF (6 241 K€) contre 39 354 KF (5 999 K€) en 1999. En 2000, le prix est fixé à 5,54 F (0,84 €) HT le m³ (+ 14 centimes par rapport à 1999, compensé par une baisse d'égal montant des taxes et redevances), le prix toutes taxes comprises facturé à l'utilisateur est donc resté stable depuis 1997.

Les résultats de clôture 2000 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2000	9 939 KF	(1 515 K€)
* résultat des restes à réaliser 2000	- 16 170 KF	(- 2 465 K€)
	- 6 231 KF	(- 950 K€)

Le programme d'investissement de 2000 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 6 231 KF (950 K€) qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2000. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 1999 déduction faite de la part affectée à l'investissement (16 898 KF (2 576 K€) - 15 260 KF (2 326 K€))	1 638 KF	(250 K€)
* résultat d'exploitation de l'exercice 2000	<u>10 719 KF</u>	<u>(1 634 K€)</u>
* excédent de clôture 2000	12 357 KF	(1 884 K€)

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2000 (6 231 KF (950 K€)), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2001 s'élève à 6 126 KF (934 K€).

2) Budget Assainissement

Les dépenses réelles de l'exercice se chiffrent à 91 970 KF (14 021 K€). Elles concernent la section d'investissement pour 62 837 KF (9 579 K€) et la section de fonctionnement pour 29 133 KF (4 441 K€).

Les dépenses d'acquisition de matériel, mobilier et véhicules se montent à 537 KF (82 K€) contre 2 348 KF (358 K€) en 1999 (- 1 811 KF (- 276 K€)). Cette diminution s'explique essentiellement par le paiement en 1999 d'un véhicule lourd combiné aspirateur-hydrocureur de 26 tonnes pour l'entretien des réseaux de collecte d'eaux usées.

14 juin 2001

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement ainsi que les travaux réalisés à la station d'épuration apparaissent pour 49 722 KF (7 580 K€) contre 27 672 KF (4 219 K€) en 1999.

Cette augmentation très importante s'explique principalement par la poursuite de la construction du collecteur Nord-Ouest sous la voie des Montboucons qui a mobilisé 33 570 KF (5 118 K€) contre 6 638 KF (1 012 K€) en 1999. Les dépenses engagées et non mandatées fin 2000 s'élèvent à 21 441 KF (3 269 K€) et font l'objet d'un report de crédits.

Les tranches annuelles d'entretien, d'exploitation et d'extension du réseau d'assainissement ont quant à elles mobilisé 11 580 KF (1 765 K€) contre 10 634 KF (1 621 K€) en 1999. Les principales réalisations ont concerné :

* la rue du refuge	1 438 KF	(219 K€)
* l'avenue Chardonnet	1 387 KF	(211 K€)
* le chemin de la Baume	1 352 KF	(206 K€)
* la rue des Vignerons	389 KF	(59 K€)
* le chemin des Germinettes	314 KF	(48 K€)

Les travaux réalisés à la station d'épuration sont en diminution (2 587 KF (394 K€) contre 7 934 KF (1 210 K€) en 1999). Cette forte diminution est due à l'achèvement en 1999 de la construction de l'unité de déshydratation des boues.

Le financement de ces dépenses est assuré par une affectation des résultats antérieurs de 41 868 KF (6 383 K€), par l'encaissement de 17 607 KF (2 684 K€) d'emprunt et 19 360 KF (2 951 K€) de participations diverses.

Le montant de l'annuité d'emprunt payée se monte à 14 167 KF (2 160 K€) contre 14 000 KF (2 134 K€) en 1999.

Comme sur le budget principal, il est à noter que l'utilisation du Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) passé avec le Crédit Local de France a permis de réaliser une économie d'intérêts d'emprunt de 278 KF (42 K€) en effectuant grâce à des excédents de trésorerie des remboursements temporaires de capital et des retirages à hauteur de 8 000 KF (1 220 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5,6 % et passent de 27 594 KF (4 207 K€) à 29 133 KF (4 441 K€).

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 5 120 KF (781 K€) contre 5 100 KF (777 K€) en 1999.

Si l'on exclut la prime d'épuration et d'auto-surveillance dont le rythme d'encaissement est très fluctuant, les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 49 589 KF (7 560 K€) contre 50 425 KF (7 687 K€) en 1999.

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires enregistre une légère augmentation et s'établit à 40 924 KF (6 239 K€) contre 40 067 KF (6 108 K€) en 1999 pour un prix fixé à 5,97 F (0,91 €) HT le m³, prix resté stable depuis 1997.

Les résultats de clôture 2000 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2000	29 559 KF	(4 506 K€)
* résultat des restes à réaliser 2000	<u>- 40 835 KF</u>	(- 6 225 K€)
	- 11 276 KF	(- 1 719 K€)

Le programme d'investissement 2000 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 11 276 KF (1 719 K€) qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2000. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 1999 déduction faite de la part affectée à l'investissement (31 117 KF (4 744 K€) - 16 620 KF (2 534 K€))	14 497 KF	(2 210 K€)
* résultat d'exploitation de l'exercice 2000	<u>15 318 KF</u>	<u>(2 335 K€)</u>
* excédent de clôture 2000	29 815 KF	(4 545 K€)

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2000 (11 276 KF (1 719 K€)), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2001 s'élève à 18 539 KF (2 826 K€).

3) Budget du Service de Soins à Domicile pour Personne Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensables d'autres services et intervenants, à savoir :

- * les services :
 - . d'aides ménagères ou d'auxiliaires de vie
 - . de repas à domicile
 - . de téléalarme
 - . sociaux
- * les interventions :
 - . du médecin traitant
 - . des infirmières libérales
 - . des kinésithérapeutes
 - . des pédicures
 - . des orthophonistes

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Département assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation hors opérations d'ordre augmentent de 10 % (1 905 KF (290 K€) au lieu de 1 732 KF (264 K€)) et les recettes du forfait de soins de 2,7 % (1 915 KF (292 K€) pour 1 865 KF (284 K€) en 1999).

Les dépenses d'exploitation 2000 sont également couvertes par l'affectation de l'excédent d'exploitation dégagé sur les exercices 1998 et 1999, soit respectivement 3,1 KF (0,5 K€) et 79,4 KF (12 K€), conformément à l'instruction M21 et suivant délibération d'affectation du Conseil Municipal du 18 décembre 2000.

Les résultats de clôture 2000 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

* excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2000	192,9 KF	(29 K€)
---	----------	---------

Section d'exploitation

* excédent 2000 qui sera affecté à la couverture des dépenses 2001	24,1 KF	(4 K€)
--	---------	--------

4) Budget Forêts

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il faut noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz se montent à 1 011 KF (154 K€) contre 1 872 KF (285 K€) en 1999.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 613 KF (398 K€) contre 2 488 KF (379 K€) en 1999, soit une augmentation de 5 %.

Les ventes de bois, principale recette de fonctionnement de ce budget s'élèvent à 390 KF (59 K€) contre 859 KF (131 K€) en 1999. Cette baisse significative est due essentiellement au gel des ventes de bois qui a fait suite à la tempête de décembre 1999. Le produit de ces ventes ne suffit pas à équilibrer les dépenses, ce qui nécessite une participation du Budget Principal à hauteur de 3 530 KF (538 K€). Cette participation était de 2 602 KF (397 K€) en 1999.

Les résultats de clôture 2000 sont les suivants :

Section d'investissement

Réalisations 2000

* résultats des réalisations 2000	783 KF	(119 K€)
* résultats des restes à réaliser	- 352 KF	(- 53 K€)
	431 KF	(66 K€)

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 431 KF (66 K€).

Section de fonctionnement

* résultats d'exploitation 1999	- 188 KF	(- 29 K€)
* résultat d'exploitation de l'exercice 2000	<u>188 KF</u>	<u>(29 K€)</u>
* excédent de clôture 2000	0 KF	(0 K€)

5) Budget Déchets

Les dépenses réelles d'équipement (acquisition et travaux) s'élèvent à 70 392 KF (10 731 K€). La majeure partie de ce poste est constituée des travaux à l'usine d'incinération, qu'il s'agisse de sa modernisation (64 172 KF (9 783 K€)) ou de la contribution à son fonds de renouvellement (3 049 KF (465 K€)).

Les travaux de modernisation de l'usine se sont poursuivis en 2000 avec une mise aux normes «fumées» opérationnelle depuis juillet 2000 et des équipements du nouveau four à partir de décembre 2000.

Parmi les dépenses d'équipement figure également le versement d'un acompte pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères et le paiement de deux véhicules légers pour un montant de 754 KF (115 K€).

Le financement de ces dépenses d'équipement est notamment assuré par une affectation des résultats antérieurs de 2 800 KF (427 K€), par l'encassement de 55 000 KF (8 385 K€) d'emprunt et par 5 397 KF (823 K€) de diverses subventions.

Si l'on exclut les opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 47 213 KF (7 198 K€).

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 4 900 KF (747 K€).

L'année 2000 a vu également une nouvelle phase de mise en place de la collecte sélective, concernant 10 000 habitants supplémentaires. Elle a été réalisée en novembre 2000 (quartiers de Bregille, Tilleroyes, Saint-Claude et Châteaufarine).

Quant aux recettes réelles de fonctionnement du budget des déchets, elles se montent à 59 739 KF (9 107 K€) et se composent essentiellement de la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 49 350 KF (7 523 K€).

2000 marque la deuxième année de réalisation pour le financement par la redevance. Les résultats de clôture sont les suivants :

Section d'investissement

* résultats des réalisations 2000	- 5 461 KF	(- 832 K€)
* résultats des restes à réaliser	- 64 KF	(- 10 K€)
	<u>- 5 525 KF</u>	<u>(- 842 K€)</u>

Le programme d'investissement de 2000 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 5 525 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2000. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M4.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 1999 déduction faite de la part affectée à l'investissement (7 320 KF (1 116 K€) - 5 650 KF (861 K€))	1 670 KF	(255 K€)
* résultat d'exploitation de l'exercice 2000	8 626 KF	(1 315 K€)
* excédent de clôture 2000	10 296 KF	(1 570 K€)

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2000 (5 525 KF (842 K€)) l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2001 s'élève à 4 771 KF (727 K€).

6) Budget Zone d'Activités des Champs Montants

Par délibération du 20 septembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'activités des Champs Montants» (rue Kastler). Ce lotissement géré en régie municipale et non pas par délégation doit de ce fait faire l'objet d'un budget annexe.

L'aménagement de la Zone d'Activité se poursuit.

Les travaux 1999 se sont élevés à 2 508 KF (382 K€), ceux de 2000 à 1 518 KF (232 K€).

Les ventes de terrains aménagés pourraient débuter courant 2001.

Les résultats de clôture 2000 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultats des réalisations 1999 et 2000	- 4 026 KF	(- 614 K€)
---	------------	------------

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'investissement réalisé fait apparaître un besoin d'autofinancement de 4 026 KF (614 K€) qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

Section de fonctionnement

* résultats des réalisations 2000	0,00 KF	(0,00 K€)
* résultats des restes à réaliser	4 026 KF	(614 K€)

7) Budget Transports Publics Urbains

Par délibération du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de créer un nouveau budget annexe pour ce service. Il est à noter que ce budget annexe n'a eu qu'une année d'existence puisque depuis le 1^{er} janvier 2001 c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui a repris la compétence des transports.

Les dépenses réelles d'équipement (acquisition et travaux) s'élèvent à 19 365 KF (2 952 K€). La majeure partie de ce poste est constituée par l'acquisition de neuf bus au gaz pour un montant de 12 489 KF (1 904 K€) et de matériel embarqué pour 3 386 KF (516 K€). A cette section figure aussi la réalisation d'une station d'alimentation en gaz au dépôt de Planoise pour 1 174 KF (179 K€).

En excluant les opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 134 019 KF (20 431 K€). Le poste principal de cette section concerne le contrat à l'exploitant à prix global et forfaitaire pour un montant de 133 690 KF (20 381 K€).

Les recettes réelles de fonctionnement se montent à 160 065 KF (24 402 K€). Elles sont constituées principalement par :

* les recettes de billetterie et de produits annexes pour un montant de 51 113 KF (7 792 K€)

* les compensations pour les services scolaires , spéciaux et sociaux pour 13 108 KF (1 998 K€)

* la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal qui s'élève à 84 448 KF (12 874 K€). Le montant de cette subvention figure en recettes pour son montant HT sur le budget annexe et en dépenses pour son montant TTC sur le budget principal.

* l'encaissement du versement-transport 1999 non affecté (5 049 KF (770 K€)) et du financement des reports de crédits transférés du Budget Principal (5 614 KF (856 K€)).

Les résultats de clôture 2000 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultats des réalisations 2000		- 2 500 KF	(- 381 K€)
* résultats des restes à réaliser	1)	<u>0 KF</u>	<u>(0 K€)</u>
		- 2 500 KF	(- 381 K€)

Le programme d'investissement de 2000 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 2 500 KF (381 K€) qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2000.

1) Conformément à la convention signée entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et approuvée par délibération du 24 février 2001, les engagements non soldés au 31 décembre 2000 tant en dépenses qu'en recettes sont repris par la structure intercommunale et le différentiel «dépenses moins recettes» qui s'élève à 8 482 KF (1 293 K€) sera financé par une subvention de la Ville.

Section d'exploitation

* résultats des réalisations 2000		11 082 KF	(1 689 K€)
-----------------------------------	--	-----------	------------

Après avoir couvert le besoin de financement du programme d'investissement 2000 (2 500 KF (381 K€)) et la subvention à verser par la Ville à la Communauté d'Agglomération (8 432 KF (1 293 K€)), l'excédent d'exploitation disponible s'élève à 100 KF (15 K€).

IV - LES BALANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement et fonctionnement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

a) Budget Principal

	en Francs	En Euros
- restes à réaliser		
. dépenses d'investissement	101 327 728,00	15 447 312,55
. recettes d'investissement	99 680 149,00	15 196 140,75
- opérations rattachées		
. dépenses de fonctionnement	7 709 738,48	1 175 342,05
. recettes de fonctionnement	8 335 287,33	1 270 706,36

b) Budgets annexes

	en Francs	En Euros
- restes à réaliser		
. dépenses d'investissement	97 418 651,00	14 851 377,61
. dépenses de fonctionnement	2 574 447,00	392 471,92
. recettes d'investissement	39 997 623,00	6 097 598,32
. recettes de fonctionnement	6 600 000,00	1 006 163,51
- opérations rattachées		
. dépenses de fonctionnement	6 643 580,07	1 012 807,25
. recettes de fonctionnement	17 522 500,00	2 671 287,90

La balance générale récapitule les opérations de l'exercice. Elles sont regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant aux natures de dépenses et de recettes, en distinguant :

- * les mouvements budgétaires,
- * les mouvements réels,
- * les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

	Résultat section investissement	Résultat section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 110 810 362,11	162 131 737,11	51 321 375,00
Eaux	9 939 496,85	12 356 593,84	22 296 090,69
Assainissement	29 558 571,36	29 815 085,85	59 373 657,21
SSADPA	192 903,69	24 123,21	217 026,90
Forêts	782 791,64	0,00	782 791,64
Déchets	- 5 461 406,90	10 296 116,31	4 834 709,41
ZA Champs Montants	- 4 025 551,92	0,00	- 4 025 551,92
Transports Publics Urbains	- 2 500 437,09	11 082 598,09	8 582 161,00
Total en Francs	- 82 323 994,48	225 706 254,41	143 382 259,93
Total en Euros	- 12 550 212,05	34 408 696,67	21 858 484,62

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions hors réaménagement de la dette (116 000 000,00 F (17 684 086,00 €)) et hors opérations d'ordre budgétaires (394 268 480,95 F (60 105 842,45 €)).

Pour comparer 1999 et 2000, il faut rappeler que le budget annexe des Transports a été créé au 1^{er} janvier 2000.

	1999	2000	Différence	%
Dépenses d'investissement	543 536 254,33	596 203 715,34	52 667 461,01	9,7
Dépenses de fonctionnement	1 001 626 787,12	1 178 333 943,64	176 707 156,52	17,6
Total dépenses en Francs	1 545 163 041,45	1 774 537 658,98	229 374 617,53	14,8
Total dépenses en Euros	235 558 587,14	270 526 522,16	34 967 935,02	14,8
Recettes d'investissement	413 206 619,99	468 346 303,71	55 139 683,72	13,3
Recettes de fonctionnement	1 290 523 758,52	1 449 573 615,20	159 049 856,68	12,3
Total recettes en Francs	1 703 730 378,51	1 917 919 918,91	214 189 540,40	12,6
Total recettes en Euros	259 732 021,84	292 385 006,78	32 652 984,94	12,6

A titre indicatif, on peut remarquer que l'excédent global de clôture 1999 (158,57 MF (24,17 M€)) équivaut théoriquement à 32 jours de dépenses 2000 (1 jour = 4,96 MF (0,76 M€)).

Dans les faits, la trésorerie excédentaire a été effectivement ramenée à moins d'un jour en moyenne sur l'année 2000 ; elle a été affectée dès le mois de janvier aux remboursements anticipés d'emprunts CLTR. Tout au long de l'année, cet instrument a permis d'optimiser la mobilisation de l'emprunt en générant les économies de frais financiers signalées au chapitre 931 «Opérations financières».

L'exécution du budget a abouti à réaliser 53 401 opérations comptables en dépenses et 9 347 en recettes. Ce sont environ 26 000 factures qui ont été traitées au cours de cet exercice.

* * *

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2000 et de prendre acte de la reprise au budget 2001 des reports de crédits selon le détail figurant dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice 2000).

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

				Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
90	020	2031	95069 10100	Frais d'études - Réseau Fibre Optique Besançon Lumière (LUMIERE)	26 022	90	020	2031	95069 10100
90	020	205	00505 10100	Concession, brevets, licences, marques, droits similaires - Domaine de l'informatique	1 845 257	90	020	205	00505 10100
90	020	205	89019 10100	Concession, brevets, licences, marques, droits similaires - Bureautique	1 262 381	90	020	205	89019 10100
90	020	21538	00505 10100	Autres réseaux - Domaine de l'informatique	73 689	90	020	21538	00505 10100
90	020	21538	95069 10100	Autres réseaux - Réseau Fibre Optique Besançon Lumière (LUMIERE)	2 916 490	90	020	21538	95069 10100
90	020	2158	00511 32000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine du parc automobile et matériels divers	24 670	90	020	2158	00511 32000
90	020	2182	00511 32000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine du parc automobile et matériels divers	3 870 963	90	020	2182	00511 32000
90	020	2183	89019 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Bureautique	277 500	90	020	2183	89019 10100
90	020	2183	89020 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Cartographie	451 000	90	020	2183	89020 10100
90	020	2183	94006 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Informatisation des bibliothèques	176 900	90	020	2183	94006 10100
90	020	2183	96001 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Réseaux informatiques	300 617	90	020	2183	96001 10100

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	020	2183	97025	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Installations téléphoniques	70 000	90	020	2183	97025	10100
90	020	2183	99008	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Points Publics - Création	18 400	90	020	2183	99008	10100
90	020	2184	00510	33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'administration	336 813	90	020	2184	00510	33000
90	020	2188	00511	32000	Autres immobilisations corporelles - Domaine du parc automobile et matériels divers	809 756	90	020	2188	00511	32000
90	020	2313	00501	33000	Immobilisations corporelles en cours- Constructions - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	10 266	90	020	2313	00501	33000
90	020	2313	00510	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration	229 203	90	020	2313	00510	30900
90	020	2313	00510	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration	554 865	90	020	2313	00510	33000
90	020	2313	76128	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ateliers municipaux	271 699	90	020	2313	76128	33000
90	020	2313	89134	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Services administratifs - Grosses réparations et restaurations	33 144	90	020	2313	89134	30900

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

				Imputation 2000			Imputation 2001				
Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service
90	020	2313	89134	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Services administratifs - Grosses réparations et restaurations	542 121	90	020	2313	89134	33000
90	020	2313	97025	10100	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Installations téléphoniques	341 880	90	020	2313	97025	10100
Total S/Chapitre 90 020					Administration générale de la collectivité	14 443 636					
90	023	2313	00510	00400	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration	61 539	90	023	2313	00510	00400
90	023	2315	00515	00300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de la communication	17 000	90	023	2315	00515	00300
Total S/Chapitre 90 023					Information, Communication, Publicité	78 539					
90	025	2188	00509	41070	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	14 000	90	025	2188	00509	41070
90	025	2188	00509	41071	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	40 000	90	025	2188	00509	41071
90	025	2313	99010	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison des Syndicats	250 000	90	025	2313	99010	30900
90	025	2313	99010	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison des Syndicats	600 500	90	025	2313	99010	33000
Total S/Chapitre 90 025					Aides aux associations	904 500					

14 juin 2001

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

			Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	
90	026	2121 00507 34000	Plantations d'arbres et arbustes - Domaine de l'environnement et des espaces verts	50 508	90	026 2121	00507 34000	
90	026	2158 00507 34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'environnement et des espaces verts	4 295	90	026 2158	00507 34000	
90	026	2188 00507 34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'environnement et des espaces verts	7 000	90	026 2188	00507 34000	
90	026	2312 96040 30300	Immobilisations en cours - Terrains - Cimetière de Saint-Claude - Extension	691 592	90	026 2312	96040 30300	
90	026	2318 00507 35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Domaine de l'environnement et des espaces verts	198 985	90	026 2318	00507 35000	
Total S/Chapitre 90 026			Cimetières et pompes funèbres	952 380				
Total Fonction 0				16 379 055				
90	211	2158 00502 34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'enseignement	54 421	90	211 2158	00502 34000	
90	211	2184 00502 33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'enseignement	140 720	90	211 2184	00502 33000	
90	211	2188 00502 21100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	170 952	90	211 2188	00502 21100	
90	211	2188 00502 34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	63 000	90	211 2188	00502 34000	

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	211	2312	00502	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'enseignement	90	211	2312	00502	34000
90	211	2312	96013	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Réhabilitation des aires de jeux	90	211	2312	96013	34000
90	211	2313	00502	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	90	211	2313	00502	30900
90	211	2313	00502	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	90	211	2313	00502	33000
Total S/Chapitre 90 211				Ecoles maternelles	1 536 768					
90	212	21538	98016	10100	Autres réseaux - Informatisation des écoles	90	212	21538	98016	10100
90	212	21538	98016	30900	Autres réseaux - Informatisation des écoles	90	212	21538	98016	30900
90	212	2183	98016	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Informatisation des écoles	90	212	2183	98016	10100
90	212	2184	00502	33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'enseignement	90	212	2184	00502	33000
90	212	2184	00617	33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Ecole primaire Charles Fourier	90	212	2184	00617	33000
90	212	2188	00502	21100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	90	212	2188	00502	21100

14 juin 2001

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	212	2188	00502	34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	90	212	2188	00502	34000
90	212	2312	00502	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'enseignement	90	212	2312	00502	34000
90	212	2313	00502	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	90	212	2313	00502	30900
90	212	2313	00502	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	90	212	2313	00502	33000
90	212	2313	00617	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ecole primaire Charles Fourier	90	212	2313	00617	30900
90	212	2313	00617	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ecole primaire Charles Fourier	90	212	2313	00617	33000
Total S/Chapitre 90 212				Ecoles primaires	5 002 702					
90	213	2313	00502	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	90	213	2313	00502	30900
90	213	2313	00502	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	90	213	2313	00502	33000
90	213	2313	95039	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Groupe scolaire Saint-Claude - Restructuration	90	213	2313	95039	33000
Total S/Chapitre 90 213				Classes regroupées	2 191 520					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000			Imputation 2001								
Chap. S/Chap. Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet	Service				
90	23	2183	00509	49000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Domaine de la culture	76 389	90	23	2183	00509	49000
90	23	2184	00509	49000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de la culture	5 622	90	23	2184	00509	49000
90	23	2188	00509	49000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	87 208	90	23	2188	00509	49000
90	23	2313	00509	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	76 083	90	23	2313	00509	30900
90	23	2313	00509	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	129 676	90	23	2313	00509	33000
90	23	238	91038	30100	Avance acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - Programme d'équipement de l'Université	215 329	90	23	238	91038	30100
Total S/Chapitre		90 23			Enseignement supérieur	590 307					
90	251	2031	00502	21100	Frais d'études - Domaine de l'enseignement	300 000	90	251	2031	00502	21100
90	251	2188	00502	21100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	87 396	90	251	2188	00502	21100
Total S/Chapitre		90 251			Hébergement et restauration scolaire	387 396					
Total Fonction		2				9 708 693					

14 juin 2001

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

			Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	
90	30	2188 00509 41000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	5 000	90	30	2188 00509 41000	
		Total S/Chapitre 90 30	Culture - Services communs	5 000				
90	311	2184 00509 46000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de la culture	16 321	90	311	2184 00509 46000	
90	311	2188 00509 46000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	368 358	90	311	2188 00509 46000	
90	311	2313 00509 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	63 000	90	311	2313 00509 33000	
		Total S/Chapitre 90 311	Expression musicale, lyrique et chorégraphique	447 679				
90	312	2318 00621 30300	Autres immobilisations corporelles en cours - Sculpture BOETTCHER - Jetée du Doubs	1 338 030	90	312	2318 00621 30300	
		Total S/Chapitre 90 312	Arts plastiques et autres activités artistiques	1 338 030				
90	313	2313 00509 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	45 100	90	313	2313 00509 33000	
		Total S/Chapitre 90 313	Théâtres	45 100				
90	321	2031 95052 33000	Frais d'études - Projet grande bibliothèque	58 404	90	321	2031 95052 33000	
90	321	2162 89032 45000	Fonds anciens bibliothèques et musées - Ouvrages	22 489	90	321	2162 89032 45000	

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

			Imputation 2000		Imputation 2001		
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service
90	321	2184 00509 45000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de la culture	1 650	90	321	2184 00509 45000
90	321	2313 00509 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	35 834	90	321	2313 00509 30900
90	321	2313 00509 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	58 400	90	321	2313 00509 33000
90	321	2316 89032 45000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres - Ouvrages	64 529	90	321	2316 89032 45000
Total S/Chapitre 90 321			Bibliothèques et Médiathèques	241 306			
90	322	2031 86021 52000	Frais d'études - Palais Gravelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	181 700	90	322	2031 86021 52000
90	322	208 86021 52000	Autres immobilisations incorporelles - Palais Gravelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	29 575	90	322	208 86021 52000
90	322	2135 00509 52000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Domaine de la culture	410 289	90	322	2135 00509 52000
90	322	2135 99016 52000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Citadelle redevance SEM	230 111	90	322	2135 99016 52000
90	322	2161 00509 52000	Oeuvres et objets d'art - Domaine de la culture	1 170 761	90	322	2161 00509 52000
90	322	2183 86021 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Palais Gravelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	52 000	90	322	2183 86021 10100

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000			Imputation 2001									
Chap. S/Chap. Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet	Service					
90	322	2184	00509	52000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de la culture	3 500	90	322	2184	00509	52000	
90	322	2188	86021	52000	Autres immobilisations corporelles - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	46 000	90	322	2188	86021	52000	
90	322	2313	00509	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	36 275	90	322	2313	00509	30900	
90	322	2313	00509	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	212 400	90	322	2313	00509	33000	
90	322	2313	86021	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions -Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	8 840 789	90	322	2313	86021	33000	
90	322	2313	86021	52000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions -Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	4 624 512	90	322	2313	86021	52000	
90	322	2316	00509	52000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres - Domaine de la culture	1 027 151	90	322	2316	00509	52000	
90	322	2316	99016	52000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres - Citadelle redevance SEM	72 590	90	322	2316	99016	52000	
Total S/Chapitre 90 322			Musées			16 937 653						

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000			Imputation 2001				
Chap. S/Chap. Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet	Service
90 324 2313	82020	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux Eglise Sainte-Madeleine	3 663 815	90 324 2313	82020	33000
90 324 2313	89056	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Citadelle et parc zoologique	355 225	90 324 2313	89056	33000
90 324 2313	89133	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux dans les édifices culturels	17 259	90 324 2313	89133	30900
90 324 2313	89133	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux dans les édifices culturels	174 860	90 324 2313	89133	33000
90 324 2313	97007	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Eglise Saint-Maurice - Restructuration façades	72 091	90 324 2313	97007	30900
90 324 2313	97007	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Eglise Saint-Maurice - Restructuration façades	1 769 793	90 324 2313	97007	33000
90 324 2316	00509	41040	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres - Domaine de la culture	60 650	90 324 2316	00509	41040
Total S/Chapitre 90 324			Entretien du patrimoine culturel	6 113 693			
Total Fonction 3				25 128 461			

14 juin 2001

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
90	411	208	99012 00300	Autres immobilisations incorporelles - Palais des Sports - Restructuration et extension	133 090	90	411	208	99012 00300
90	411	2313	00405 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais des Sports - Championnat du monde	83 743	90	411	2313	00405 30900
90	411	2313	00405 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais des Sports - Championnat du monde	942 251	90	411	2313	00405 33000
90	411	2313	00506 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	721 057	90	411	2313	00506 30900
90	411	2313	00506 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	543 193	90	411	2313	00506 33000
90	411	2313	99012 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais des Sports - Restructuration et extension	837 036	90	411	2313	99012 33000
Salles de sport, gymnases					3 260 370				
90	412	2121	00506 34000	Plantations d'arbres et arbustes - Domaine des sports	20 667	90	412	2121	00506 34000
90	412	2158	00506 34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine des sports	39 400	90	412	2158	00506 34000
90	412	2188	00506 34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine des sports	13 770	90	412	2188	00506 34000
90	412	2312	00506 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine des sports	915 566	90	412	2312	00506 34000

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

				Imputation 2000			Imputation 2001				
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	412	2312	98014	30300	Immobilisations en cours - Terrains - Complexe sportif Montrapon - Terrain stabilisé n° 2	14 012	90	412	2312	98014	30300
90	412	2312	99188	30300	Immobilisations en cours - Terrains - Stade Léo Lagrange - Terrain - Tribune - 2ème phase	469 550	90	412	2312	99188	30300
90	412	2313	00506	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	2 185	90	412	2313	00506	30900
90	412	2313	00506	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	164 103	90	412	2313	00506	33000
90	412	2313	00626	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Stade Léo Lagrange - Restructuration - 3ème phase	79 195	90	412	2313	00626	33000
90	412	2313	95035	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Stade Léo Lagrange - Rénovation tribunes - 1ère phase	388 900	90	412	2313	95035	33000
90	412	2313	99188	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Stade Léo Lagrange - Terrain - Tribune - 2ème phase	242 936	90	412	2313	99188	30900
90	412	2313	99188	33000	Immobilisations corporelles en cours constructions - Stade Léo Lagrange - Terrain - Tribune - 2ème phase	609 783	90	412	2313	99188	33000
Total S/Chapitre 90 412				Stades	2 960 067						

14 juin 2001

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	413	2313	00506	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	225 744	90	413	2313	00506	30900
90	413	2313	00506	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	243 200	90	413	2313	00506	33000
90	413	2313	95053	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Piscine La Fayette	756 003	90	413	2313	95053	33000
Total S/Chapitre 90 413				Piscines	1 224 947						
90	414	2313	00506	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	166 000	90	414	2313	00506	33000
90	414	2318	90022	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Travaux d'aménagement sur le Doubs	20 640	90	414	2318	90022	35000
Total S/Chapitre 90 414				Autres équipements sportifs ou de loisirs	186 640						
90	421	2313	95049	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Fort de Bregille	25 000	90	421	2313	95049	30900
Total S/Chapitre 90 421				Centres de loisirs	25 000						
90	422	2188	00509	47030	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	8 981	90	422	2188	00509	47030
90	422	2313	00623	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison de quartier de Velotte	491 623	90	422	2313	00623	33000

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000			Imputation 2001			
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
90	422	2313 90006 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments vie associative et Quartiers	19 113	90 422 2313 90006	30900
90	422	2313 90006 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments vie associative et Quartiers	237 854	90 422 2313 90006	33000
90	422	2313 90007 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments animation socio-culturelle	86 492	90 422 2313 90007	30900
90	422	2313 90007 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments animation socio-culturelle	47 000	90 422 2313 90007	33000
90	422	2313 97020 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison de Quartier de Saint-Ferjeux - Restructuration	1 263 028	90 422 2313 97020	33000
90	422	2313 99008 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Points publics - Création	3 052	90 422 2313 99008	30900
90	422	2313 99008 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Points publics - Création	149 760	90 422 2313 99008	33000
		Total S/Chapitre 90 422	Autres activités pour les jeunes	2 306 903		
		Total Fonction 4		9 963 927		

14 juin 2001

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

				Imputation 2000			Imputation 2001			
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	511	2031	94034	30100	Frais d'études - ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur Jean Minjoz)	90	511	2031	94034	30100
90	511	2313	95058	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Rénovation Centre de Kinésithérapie de la Mouillère	90	511	2313	95058	30900
90	511	2313	95058	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Rénovation Centre de Kinésithérapie de la Mouillère	90	511	2313	95058	33000
Total S/Chapitre 90 511					469 992					
90	523	2313	00625	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Fort de Planoise - Emmaüs	90	523	2313	00625	33000
Total S/Chapitre 90 523					496 700					
Total Fonction 5					966 692					
90	63	2188	00504	34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	90	63	2188	00504	34000
90	63	2312	00504	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'action sociale	90	63	2312	00504	34000
90	63	2313	00504	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	90	63	2313	00504	33000
90	63	2313	99015	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Reconstruction - Restructuration locaux CS la Grette	90	63	2313	99015	33000
Total S/Chapitre 90 63					3 795 842					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000			Imputation 2001			
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
90	64	2312 96013 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Réhabilitation des aires de jeux	159 070	90 64	2312 96013 34000
90	64	2313 00504 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	679	90 64	2313 00504 30900
90	64	2313 00504 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	10 280	90 64	2313 00504 33000
Total S/Chapitre 90 64			Crèches et garderies	170 029		
Total Fonction 6				3 965 871		
90	814	2315 89039 30900	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Conformité et centralisation du réseau éclairage public	5 093	90 814	2315 89039 30900
90	814	2315 89040 30900	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Extension et modernisation du réseau éclairage public	800 726	90 814	2315 89040 30900
90	814	2315 95002 30900	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Plan LUMIERE	1 042 224	90 814	2315 95002 30900
Total S/Chapitre 90 814			Eclairage public	1 848 043		

14 juin 2001

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	821	2152	00508	35000	Installations de voirie - Domaine de la voirie	90	821	2152	00508	35000
90	821	2315	00508	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de la voirie	90	821	2315	00508	35000
90	821	2315	98001	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Carrefours à feux - Mise aux normes	90	821	2315	98001	35000
90	821	2318	87014	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Plan de jalonnement	90	821	2318	87014	35000
Total S/Chapitre 90 821				Equipements de voirie	308 166					
90	822	2031	98806	35000	Frais d'études - Plan de déplacement urbain	90	822	2031	98806	35000
90	822	21578	00508	35000	Autre matériel et outillage voirie - Domaine de la voirie	90	822	21578	00508	35000
90	822	2182	86020	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Matériel de transport - Parking de la Mairie	90	822	2182	86020	35000
90	822	2183	86020	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Matériel de bureau et informatique - Parking de la Mairie	90	822	2183	86020	35000
90	822	2188	96051	35000	Autres immobilisations corporelles - Parking Saint-Paul	90	822	2188	96051	35000
90	822	2188	96052	35000	Autres immobilisations corporelles - Parking Cusenier	90	822	2188	96052	35000
90	822	2315	00508	30300	Autres immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de la voirie	90	822	2315	00508	30300

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	822	2315	00508	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de la voirie	90	822	2315	00508	35000
90	822	2315	86010	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Tunnel sous la Citadelle	90	822	2315	86010	30300
90	822	2315	86020	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Parking de la Mairie	90	822	2315	86020	35000
90	822	2315	90035	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - «Programme local de sécurité routière»	90	822	2315	90035	35000
90	822	2315	92032	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Aménagement chemin des Mirounes	90	822	2315	92032	30300
90	822	2315	96035	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Gestion du stationnement au centre-ville	90	822	2315	96035	30300
90	822	2315	98007	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Parking du Marché	90	822	2315	98007	30300
90	822	2318	00508	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Domaine de la voirie	90	822	2318	00508	35000
90	822	2318	00616	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Passerelle des Prés de Vaux - Réfection	90	822	2318	00616	35000
90	822	2318	96034	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Déplacements urbains	90	822	2318	96034	35000
Total S/Chapitre 90 822					19 188 378					

14 juin 2001

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	823	2121	00507	34000	Plantations d'arbres et arbustes - Domaine de l'environnement et des espaces verts	90	823	2121	00507	34000
90	823	2158	00507	34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'environnement et des espaces verts	90	823	2158	00507	34000
90	823	2188	00507	34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'environnement et des espaces verts	90	823	2188	00507	34000
90	823	2312	00507	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'environnement et des espaces verts	90	823	2312	00507	34000
90	823	2312	87024	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Aménagement de jardins familiaux	90	823	2312	87024	34000
90	823	2312	96013	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Réhabilitation des aires de jeux	90	823	2312	96013	34000
90	823	2312	96016	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Bois Saint-Laurent - Fontaine - Aménagement des espaces	90	823	2312	96016	34000
90	823	2312	96018	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Parc de la Famille - Aménagement	90	823	2312	96018	34000
Total S/Chapitre 90 823					3 180 337					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

			Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	
90	824 2031	00501 30100	Frais d'études - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	87 500	90	824 2031	00501 30100	
90	824 2031	95010 30100	Frais d'études - Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial	179 000	90	824 2031	95010 30100	
90	824 2031	95023 30100	Frais d'études - Secteur sauvegardé - Centre ancien	290 000	90	824 2031	95023 30100	
90	824 2031	95024 30100	Frais d'études - Réaménagement du secteur Marché (PPU CHORUS)	141 485	90	824 2031	95024 30100	
90	824 2031	97032 30100	Frais d'études - Projet Pilote Urbain CHORUS	55 081	90	824 2031	97032 30100	
90	824 2111	00501 30100	Terrains nus - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	59 354	90	824 2111	00501 30100	
90	824 2111	95010 30100	Terrains nus - Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial	632 000	90	824 2111	95010 30100	
90	824 2112	00501 30100	Terrains de voirie - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	194 145	90	824 2112	00501 30100	
90	824 2115	00501 30100	Terrains bâtis - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	637 600	90	824 2115	00501 30100	
90	824 21318	00501 30100	Constructions - Autres bâtiments - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	354 100	90	824 21318	00501 30100	
90	824 2161	97034 30100	Oeuvres et objets d'art - Revitalisation du quartier Saint-Jean (PPU CHORUS)	80 000	90	824 2161	97034 30100	
90	824 2312	88026 30300	Immobilisations en cours - Terrains - DSQ Palente-Orchamps	27 525	90	824 2312	88026 30300	

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	824	2312	89038	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Actions à caractère social sur autres quartiers	90	824	2312	89038	34000
90	824	2312	91011	30300	Immobilisations en cours - Terrains - Ilot sensible de Planoise	90	824	2312	91011	30300
90	824	2313	82017	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ravalement de façades	90	824	2313	82017	33000
90	824	2313	94019	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Démolition bâtiments - Gestion active du patrimoine	90	824	2313	94019	33000
90	824	2313	95010	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial	90	824	2313	95010	33000
90	824	2313	98011	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Opérations liées au transfert de Radio-France	90	824	2313	98011	33000
90	824	2315	97017	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - ZAC la Mouillère	90	824	2315	97017	30300
90	824	2318	89038	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Actions à caractère social sur autres quartiers	90	824	2318	89038	35000
90	824	238	95024	30100	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - Réaménagement du secteur Marché (PPU CHORUS)	90	824	238	95024	30100
Total S/Chapitre 90 824					8 687 444					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	831	2312	84002	35000	Immobilisations en cours - Terrains - Entretien des berges du Doubs	90	831	2312	84002	35000
Total S/Chapitre 90 831				Aménagement des eaux	259 000					
Total Fonction 8					33 471 368					
90	90	2031	00503	30200	Frais d'études - Domaine de l'économie	90	90	2031	00503	30200
90	90	2031	98003	30100	Frais d'études - ZAC Nord rue de Vesoul	90	90	2031	98003	30100
90	90	2031	98004	30100	Frais d'études - ZAC Montarmots - Les Planches	90	90	2031	98004	30100
90	90	2313	99011	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiment industriel 17, rue Thomas Edison (SNDR)	90	90	2313	99011	33000
90	90	2313	99013	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiment industriel 8, chemin des Prés de Vaux	90	90	2313	99013	30900
90	90	2313	99013	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiment industriel 8, chemin des Prés de Vaux	90	90	2313	99013	33000
90	90	2315	99014	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - ZA Champs Montants (Kastler/Einstein)	90	90	2315	99014	30300
Total S/Chapitre 90 90				Interventions économiques	1 231 406					

14 juin 2001

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

		Imputation 2000			Imputation 2001				
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
90	95	2313	97019	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Camping de Chalezeule - Mise aux normes	6 300	90	95	2313 97019 30900
90	95	2313	99804	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Casino Municipal	54 000	90	95	2313 99804 33000
		Total S/Chapitre 90 95			Aides au tourisme	60 300			
		Total Fonction 9				1 291 706			
		Total Chapitre 90			Opérations d'équipement	100 875 773			
911	261		20200		Titre de participation	451 955	911	261	20200
		Total Chapitre 911			Dettes et autres opérations financières	451 955			
					Total Investissement	101 327 728			

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000

BUDGET EAUX - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap. S/Chap. Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
892	21531 00512 30700	Installatoin à caractère spécifique - Réseaux d'adduction d'eau - Domaine des eaux	37 760	892	21531 00512 30700
892	2154 00512 30700	Matériel industriel - Domaine des eaux	48 709	892	2154 00512 30700
892	2182 00512 30700	Matériel de transport - Domaine des eaux	9 000	892	2182 00512 30700
892	2313 96002 3070	Constructions - Bâtiment administratif au CTM	3 421 198	892	2313 96002 30700
892	2313 98193 30700	Constructions - CTM restauration vestiaires et agrandissement	500 000	892	2313 98193 30700
892	2315 00512 30700	Installations techniques, matériel et outillage - Domaine des eaux	5 984 994	892	2315 00512 30700
892	2315 85071 30700	Installations techniques, matériel et outillage - Gestion centralisée des installations	76 000	892	2315 85701 30700
892	2315 95017 30700	Installations techniques, matériel et outillage - Périmètre de protection Arcier et Chenecey	130 000	892	2315 95017 30700
892	2315 96047 30700	Installations techniques, matériel et outillage - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon	747 495	892	2315 96047 30700
892	2315 97005 30700	Installations techniques, matériel et outillage - Equipement de la Rocade Nord-Ouest	9 900 000	892	2315 97005 30700
892	2315 99014 30700	Installations techniques, matériel et outillage - ZA Champs Montants (Kastler/Einstein)	114 564	892	2315 99014 30700
	Total Chapitre 892	Eaux	20 969 720		
		Total Investissement	20 969 720		

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET ASSAINISSEMENT - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

			Imputation 2000		Imputation 2001		
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service
893	2111	00513 30800	Terrains nus - Domaine de l'assainissement	150 000	893	2111	00513 30800
893	2154	00513 30800	Matériel industriel - Domaine de l'assainissement	7 800	893	2154	00513 30800
893	2182	00513 30800	Matériel de transport - Domaine de l'assainissement	62 000	893	2182	00513 30800
893	2184	00513 30800	Mobilier - Domaine de l'assainissement	15 500	893	2184	00513 30800
893	2313	96002 30800	Constructions - Bâtiment administratif au CTM	675 800	893	2313	96002 30800
893	2313	98193 30800	Constructions - CTM restauration vestiaires et agrandissement	90 000	893	2313	98193 30800
893	2315	00513 30300	Installations techniques, matériel et outillage - Domaine de l'assainissement	8 614 167	893	2315	00513 30300
893	2315	00513 30800	Installations techniques, matériel et outillage - Domaine de l'assainissement	822 600	893	2315	00513 30800
893	2315	00613 30800	Installations techniques, matériel et outillage - UIOM co-incinération des boues	7 000 000	893	2315	00613 30800
893	2315	80800 30800	Installations techniques, matériel et outillage - Télécommande station d'épuration	21 142	893	2315	80800 30800
893	2315	86800 30800	Installations techniques, matériel et outillage - Travaux neufs - Grosses réparations à la station	157 000	893	2315	86800 30800

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET ASSAINISSEMENT - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap. S/Chap. Article	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service	Projet Service
893 2315	Installations techniques, matériel et outillage - Aménagement Zone d'Activités La Fayette	136 143	893 2315	88016	30300
893 2315	Installations techniques, matériel et outillage - Cartographie	250 000	893 2315	89020	30300
893 2315	Installations techniques, matériel et outillage - Travaux neufs, réhabilitation réseau	6 218 800	893 2315	89117	30800
893 2315	Installations techniques, matériel et outillage - Equipements des déversoirs d'orages	84 000	893 2315	96003	30800
893 2315	Installations techniques, matériel et outillage - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon	1 500 000	893 2315	96047	30300
893 2315	Installations techniques, matériel et outillage - Equipement de la Rocade Nord-Ouest	21 440 582	893 2315	97005	30300
893 2315	Installations techniques, matériel et outillage - ZAC la Mouillère	650 000	893 2315	97017	30300
893 2315	Installations techniques, matériel et outillage - Dépollution par temps de pluie	13 638 563	893 2315	98005	30300
893 2315	Installations techniques, matériel et outillage - Traitement complet de l'azote	8 567 000	893 2315	99002	30800
893 2315	Installations techniques, matériel et outillage - ZA Champs Montants (Kastler/Einstein)	315 698	893 2315	99014	30300
Total Chapitre 893		70 416 795			
		70 416 795	Total Investissement		

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET FORETS COMMUNALES - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

			Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	
90	92	2117 00514 34000	Immobilisations corporelles - Bois, forêts - Domaine des forêts communales	29 500	90	2117 00514 34000	34000	
90	92	2117 97012 34000	Immobilisations corporelles - Bois, forêts - Travaux sylvicoles feuillus Chailluz p. 78-79-80-81 Aglans p. 2-23-38	25 777	90	2117 97012 34000	34000	
90	92	2117 97030 34000	Immobilisations corporelles - Bois, forêts - Travaux plantation Chailluz 47-66-68-76-90-94-97 Aglans 9-21-39	35 330	90	2117 97030 34000	34000	
90	92	2117 98019 34000	Immobilisations corporelles - Bois, forêts - Chailluz travaux plantation 18-22-29-46-65-81	31 300	90	2117 98019 34000	34000	
90	92	2158 00514 34000	Immobilisations corporelles - Autres installations matériel - Domaine des forêts communales	55 000	90	2158 00514 34000	34000	
90	92	2182 00514 34000	Immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine des forêts communales	104 000	90	2182 00514 34000	34000	
90	92	2312 00514 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine des forêts communales	97 577	90	2312 00514 34000	34000	
90	92	2312 97009 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Espace naturel sensible - Chailluz - Table orientation	89 536	90	2312 97009 34000	34000	
Total S/Chapitre 90 92		Agriculture et industries agro-alimentaires		468 020				
Total Fonction 9				468 020				
Total Chapitre 90		Opérations d'équipement		468 020				
				468 020	Total Investissement			

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET DÉCHETS - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000			Imputation 2001				
Chap. S/Chap. Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet	Service
897	2131	96002 32000	Constructions - Bâtiment administratif au CTM	1 300 000	897	2131	96002 32000
897	2153	95022 32000	Installations à caractère spécifique - Déchets urbains	61 354	897	2153	95022 32000
897	2153	95057 30300	Installations à caractère spécifique - Aménagement de points de dépôts	164 635	897	2153	95057 30300
897	2153	95057 32000	Installations à caractère spécifique - Aménagement de points de dépôts	123 500	897	2153	95057 32000
897	2182	95022 32000	Matériel de transport - Déchets urbains	411 000	897	2182	95022 32000
897	2183	95022 32000	Matériel de bureau et matériel informatique - Déchets urbains	20 512	897	2183	95022 32000
897	2184	95022 32000	Mobilier - Déchets urbains	16 800	897	2184	95022 32000
897	2313	83006 32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Fonds de renouvellement Usine d'incinération des Ordures Ménagères	300 000	897	2313	83006 32000
897	2313	98017 32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Modernisation de l'UIOM	2 965 915	897	2313	98017 32000
897	2313	98021 32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Aménagements de locaux	200 400	897	2313	98021 32000
Total Chapitre 897			Déchets	5 564 116			
			Total Investissement	5 564 116			

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET ZONE ACTIVITÉS DES CHAMPS MONTANTS - DÉPENSES - FONCTIONNEMENT

Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap. S/Chap. Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
92 824 605	30300	Achat matériel, équipements et travaux	1 920 144	92 824 605	30300
92 824 608	30300	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	654 303	92 824 608	30300
Total S/Chapitre 92 824		Autres opérations d'aménagement urbain	2 574 447		
Total Fonction 8			2 574 447		
Total Chapitre 92		Services individualisés	2 574 447		
		Total Fonctionnement	2 574 447		

ETAT : GFBU3180

RECAPITULATION

DEPENSES

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	
INVESTISSEMENT	101 327 72800
	101 327 72800
EAUX	
INVESTISSEMENT	20 969 72000
	20 969 72000
ASSAINISSEMENT	
INVESTISSEMENT	70 416 79500
	70 416 79500
FORETS COMMUNALES	
INVESTISSEMENT	468 02000
	468 02000
DECHETS	
INVESTISSEMENT	5 564 11600
	5 564 11600
ZONE ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS	
FONCTIONNEMENT	2 574 44700
	2 574 44700
TOTAL GENERAL	201 320 82600



M. le Comptable du Trésor
M. PERRIN

CFRR

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	020	1323	00510	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Domaine de l'administration	71 550	90	020	1323	00510	33000
Total S/Chapitre 90 020				Administration générale de la collectivité	71 550						
Total Fonction 0					71 550						
90	211	1323	00502	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Domaine de l'enseignement	359 727	90	211	1323	00502	33000
Total S/Chapitre 90 211				Ecoles maternelles	359 727						
90	212	1311	98016	10100	Subventions d'équipement transférables Etat - Informatisation des écoles	604 121	90	212	1311	98016	10100
90	212	1321	00502	33000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Domaine de l'enseignement	150 000	90	212	1321	00502	33000
90	212	1323	00502	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Domaine de l'enseignement	490 534	90	212	1323	00502	33000
90	212	1323	00617	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Ecole primaire charles Fourier	670 474	90	212	1323	00617	33000
Total S/Chapitre 90 212				Ecoles primaires	1 915 129						
90	213	1323	00502	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Domaine de l'enseignement	226 568	90	213	1323	00502	33000
Total S/Chapitre 90 213				Classes regroupées	226 568						

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

			Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	
90	251	1326 00502 21100	Subventions d'équipement non transférables autres établissements publics - Domaine de l'enseignement	150 000	90	251	1326 00502 21100	
		Total S/Chapitre 90 251	Hébergement et restauration scolaire	150 000				
		Total Fonction 2		2 651 424				
90	322	1321 86021 33000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	9 548 661	90	322	1321 86021 33000	
90	322	1322 86021 33000	Subventions d'équipement non transférables Régions - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	6 000 000	90	322	1322 86021 33000	
90	322	1323 86021 33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	1 115 593	90	322	1323 86021 33000	
		Total S/Chapitre 90 322	Musées	16 664 254				
90	324	1321 82020 33000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Travaux Eglise Sainte-Madeleine	1 857 184	90	324	1321 82020 33000	
90	324	1321 97007 33000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Eglise Saint-Maurice - Restructuration façades	257 000	90	324	1321 97007 33000	
90	324	1322 82020 33000	Subventions d'équipement non transférables Régions - Travaux Eglise Sainte-Madeleine	371 630	90	324	1322 82020 33000	

14 juin 2001

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001			
Chap. S/Chap. Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet	Service
90 324 1323	82020	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Travaux Eglise Sainte-Madeleine	928 480	90 324 1323	82020	33000
90 324 1323	97007	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Eglise Saint-Maurice - Restructuration façades	652 900	90 324 1323	97007	33000
Total S/Chapitre 90 324			Entretien du patrimoine culturel	4 067 194			
Total Fonction 3				20 731 448			
90 411 1323	00506	30000	Subventions d'équipement non transférables Département - Domaine des sports	109 575	90 411 1323	00506	30000
Total S/Chapitre 90 411			Salles de sport, gymnases	109 575			
90 412 1321	99188	33000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Stade Léo Lagrange - Terrain - Tribune - 2ème phase	2 347 328	90 412 1321	99188	33000
90 412 1323	00506	30000	Subventions d'équipement non transférables Département - Domaine des sports	40 344	90 412 1323	00506	30000
Total S/Chapitre 90 412			Stades	2 387 672			
90 414 1321	00506	33000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Domaine des sports	44 500	90 414 1321	00506	33000
Total S/Chapitre 90 414			Autres équipements sportifs ou de loisirs	44 500			

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001		
Chap. S/Chap. Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
90 421 1323	95049	30900	Subventions d'équipement non transférables Département - Fort de Bregille	88 558	90 421 1323	95049 30900
Total S/Chapitre 90 421			Centres de loisirs	88 558		
90 422 1321	90007	33000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Bâtiments animation socio-culturelle	150 000	90 422 1321	90007 33000
90 422 1323	97020	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Maison de Quartier de Saint-Ferjeux - Restructuration	490 000	90 422 1323	97020 33000
90 422 1328	97020	33000	Subventions d'équipement non transférables autres organismes - Maison de Quartier de Saint-Ferjeux - Restructuration	400 000	90 422 1328	97020 33000
Total S/Chapitre 90 422			Autres activités pour les jeunes	1 040 000		
Total Fonction 4				3 670 305		
90 814 1321	89040	30900	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Extension et modernisation du réseau éclairage public	340 603	90 814 1321	89040 30900
Total S/Chapitre 90 814			Eclairage public	340 603		
90 822 1321	00508	35000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Domaine de la voirie	300 000	90 822 1321	00508 35000
90 822 1321	98015	35000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Centre Commercial Ile de France	78 000	90 822 1321	98015 35000

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	822	1321	98806	35000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Plan de déplacement urbain	90	822	1321	98806	35000
90	822	1388	92032	30100	Autres subventions d'investissement non transférables autres organismes - Aménagement Chemin des Mirounes	90	822	1388	92032	30100
Total S/Chapitre 90 822					996 548					
90	823	1321	87024	34000	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Aménagement de jardins familiaux	90	823	1321	87024	34000
90	823	1323	96018	34000	Subventions d'équipement non transférables Département - Parc de la Famille - Aménagement	90	823	1323	96018	34000
Total S/Chapitre 90 823					195 015					
90	824	1321	88026	30300	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - DSQ Palente-Orchamps	90	824	1321	88026	30300
90	824	1321	89153	30300	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Convention de quartier Brulard	90	824	1321	89153	30300
90	824	1321	91011	30300	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Ilot sensible de Planoise	90	824	1321	91011	30300
90	824	1321	95010	30100	Subventions d'équipement non transférables Etat établissements nationaux - Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial	90	824	1321	95010	30100
90	824	1322	88026	30300	Subventions d'équipement non transférables Régions - DSQ Palente-Orchamps	90	824	1322	88026	30300

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

			Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	
90	824	1322 89153 30300	Subventions d'équipement non transférables Régions - Convention de quartier Brulard	467 010	90	824	1322 89153 30300	
90	824	1323 91011 30300	Subventions d'équipement non transférables Département - Ilot sensible de Planoise	36 450	90	824	1323 91011 30300	
		Total S/Chapitre 90 824	Autres opérations d'aménagement urbain	2 444 373				
		Total Fonction 8		3 976 539				
90	90	1313 99011 33000	Subventions d'équipement transférables Département - Bâtiment industriel 17, rue Thomas Edison (SNDR)	500 000	90	90	1313 99011 33000	
90	90	1315 99011 33000	Subventions d'équipement transférables groupements de collectivités - Bâtiment industriel 17, rue Thomas Edison (SNDR)	700 000	90	90	1315 99011 33000	
		Total S/Chapitre 90 90	Interventions économiques	1 200 000				
		Total Fonction 9		1 200 000				
		Total Chapitre 90	Opérations d'équipement	32 301 266				

14 juin 2001

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

		Imputation 2000		Imputation 2001		
Chap. S/Chap. Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service	
911	16412	20200	Emprunts en unité monétaire française	911	16412	20200
911	2761	85021	Créance pour avance en garantie d'emprunt - Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon	911	2761	85021
911	27635	85021	Créances sur groupement de collectivités - Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon	911	27635	85021
Total Chapitre 911			67 378 883			
			99 680 149			
			Total Investissement			

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET EAUX - RECETTES - INVESTISSEMENT

		Imputation 2000			Imputation 2001				
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
892	10238	97005	30700	Complément de dotation - Autres - Equipement de la Rocade Nord-Ouest	2 400 000	892	10238	97005	30700
892	1681	97005	30700	Autres emprunts - Equipement de la Rocade Nord-Ouest	2 400 000	892	1681	97005	30700
	Total Chapitre 892			Eaux	4 800 000				
				Total Investissement	4 800 000				

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET ASSAINISSEMENT - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000				Imputation 2001					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
893	10232	97005	30300	Complément de dotation - Collectivités - Equipement de la Rocade Nord Ouest	4 635 000	893	10232	97005	30300
893	10238	00513	30300	Complément de dotation - Autres - Domaine de l'assainissement	770 000	893	10238	00513	30300
893	10238	00613	30800	Complément de dotation - Autres - UJOM co-incinération des boues	100 000	893	10238	00613	30800
893	10238	89117	30800	Complément de dotation - Autres - Travaux neufs, réhabilitation réseau	1 333 000	893	10238	89117	30800
893	10238	97005	30300	Complément de dotation - Autres - Equipement de la Rocade Nord Ouest	9 300 000	893	10238	97005	30300
893	10238	98005	30300	Complément de dotation - Autres - Dépollution par temps de pluie	3 624 000	893	10238	98005	30300
893	10238	99002	30800	Complément de dotation - Autres - Traitement complet de l'azote	4 000 000	893	10238	99002	30800
893	1681	00513	30300	Agence Financière de l'Eau - Domaine de l'assainissement	599 999	893	1681	00513	30300
893	1681	89117	30800	Agence Financière de l'Eau - Travaux neufs, réhabilitation réseau	420 000	893	1681	89117	30800
893	1681	98005	30300	Agence Financière de l'Eau - Dépollution par temps de pluie	2 800 000	893	1681	98005	30300
893	1681	99002	30800	Agence Financière de l'Eau - Traitement complet de l'azote	2 000 000	893	1681	99002	30800
Total Chapitre 893				Assainissement	29 581 999				
				Total Investissement	29 581 999				

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET FORETS COMMUNALES - RECETTES - INVESTISSEMENT

			Imputation 2000			Imputation 2001		
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	
90	92	1321 97012 34000	Subventions d'équipement Etat - Travaux sylvicoles feuillus Chailluz p. 78-79-80-81 Aglans p. 2-23-38	44 253	90	92	1321 97012 34000	
90	92	1321 97031 34000	Subventions d'équipement Etat - Travaux plantation Chailluz 74-75	24 900	90	92	1321 97031 34000	
90	92	1321 98019 34000	Subventions d'équipement Etat - Chailluz - Travaux plantation 18-22-29-46-65-81	31 750	90	92	1321 98019 34000	
90	92	1323 97009 34000	Subventions d'équipement non transférables Département - Espace naturel sensible - Chailluz - Table orientation	14 721	90	92	1323 97009 34000	
Total S/Chapitre 90		92	Agriculture et industries agro-alimentaires	115 624				
Total Fonction 9					115 624			
Total Chapitre 90		Opérations d'équipement			115 624			
Total Investissement				115 624				

14 juin 2001

ÉTAT DES RECETTES RESTANT À RÉALISER À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET DÉCHETS - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2000			Imputation 2001				
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service
897	16	98017 32000	Emprunt - Modernisation de l'UIOM	5 500 000	897	16	98017 32000
Total Chapitre 897			Déchets	5 500 000			
			Total Investissement	5 500 000			

ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000
BUDGET ZONE ACTIVITÉS DES CHAMPS MONTANTS - RECETTES - FONCTIONNEMENT

Imputation 2000		Imputation 2001			
Chap. S/Chap. Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
92	824 7015	30100	Ventes de terrains aménagés	92	824 7015 30100
	Total S/Chapitre 92	824	Autres opérations d'aménagement urbain		
	Total Fonction	8			
	Total Chapitre 92		Services individualisés		
			Total Fonctionnement		6 600 000

RECAPITULATION

RECETTES

ETAT : GFBU3180

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	
INVESTISSEMENT	99 680 14900
	99 680 14900
EAUX	
INVESTISSEMENT	4 800 00000
	4 800 00000
ASSAINISSEMENT	
INVESTISSEMENT	29 581 99900
	29 581 99900
FORETS COMMUNALES	
INVESTISSEMENT	115 62400
	115 62400
DECHETS	
INVESTISSEMENT	5 500 00000
	5 500 00000
ZONE ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS	
FONCTIONNEMENT	6 600 00000
	6 600 00000
TOTAL GENERAL	146 277 77200



M. Le Maire,
R. SCHWINT

M. Le Comptable du Trésor
M. PERRIN

GFBR

«**M. LE MAIRE** : Je vais dans quelques instants vous présenter ce compte administratif. Vous savez ce qu'est un compte administratif ? Ce n'est pas un budget, c'est en quelque sorte la photographie, l'exécution du budget que nous avons voté l'année dernière. Il retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis au cours de cet exercice budgétaire. Il va donc vous permettre de juger de la qualité de l'exécution de ce budget. Il ne s'agit pas, je le précise, de refaire un débat sur le budget 2000 puisqu'il a été voté par vos prédécesseurs et vos remarques, et je suis sûr qu'il y en aura, porteront donc sur l'exécution de ce budget. Il ne s'agit pas non plus de faire un débat d'orientations budgétaires parce que nous en aurons un l'année prochaine en février 2002, ni un débat budgétaire qui aura lieu lui en mars 2002.

Je vais donc vous présenter ce compte administratif qui est conforme au compte de gestion du comptable municipal que nous adopterons d'ailleurs au point suivant de l'ordre du jour. Nous avons voulu innover ce soir et vous présenter un rapport qui soit le plus facilement compréhensible car il est vrai que le compte administratif est toujours quelque chose d'assez complexe. Vous avez vu que cela représente 200 pages, plus 600 pages d'annexes, c'est donc 800 pages que nous allons vous résumer sur 25 graphes. Bien sûr tout ne sera pas dit dans ces 25 graphes mais je ne suis pas sûr d'ailleurs que tout le monde ait lu les 800 pages de ce dossier. Si l'un d'entre vous l'a fait, qu'il lève la main afin que nous l'en félicitons.

Présentation du compte administratif sur écran.

Après cette présentation du compte administratif, j'ajouterai que ce compte administratif montre, même si je sais bien que l'opposition va dire le contraire, une gestion saine et rigoureuse malgré toutes les difficultés que connaissent l'ensemble des villes de France. Notre endettement est maîtrisé, les dépenses d'investissement ont augmenté ce qui est bon pour l'économie locale, la fiscalité pour les ménages est en diminution à situation fiscale équivalente bien entendu. A cette occasion, je voudrais remercier très sincèrement l'ensemble de nos services qu'ils soient administratifs ou techniques pour la qualité de leur travail et aussi pour leur mobilisation constante qui fait honneur au service public. Il faut que les services municipaux restent très fortement mobilisés. Ils sont efficaces, ils savent s'adapter à la nouvelle donne de la société et surtout ils ont un objectif qui est de garantir le maximum de bien-être aux habitants de notre ville. Donc je remercie les services municipaux pour la qualité de leur travail, tous services confondus. J'ai terminé cette présentation qui a duré une heure. On a essayé de faire quelque chose de nouveau. J'espère que cela n'a pas été trop rébarbatif mais il était nécessaire de le faire.

Je rappelle que c'est la gestion de la ville faite par mon prédécesseur que j'assume totalement et je répondrai bien entendu à vos questions même si ce n'est pas moi qui ai conduit l'exécution de ce budget.

Mme Nicole WEINMAN : J'ai bien noté la qualité des documents et leur caractère complet en tout cas. Comme d'habitude je crois que les services nous donnent toujours beaucoup de documents à analyser, alors je ferai le commentaire que vous avez fait tout à l'heure. Je ne fais pas partie de l'exception qui a lu les 800 pages mais j'ai néanmoins essayé d'en lire l'essentiel et je vais vous faire part de mes quelques remarques.

On a bien noté aussi que le taux d'imposition n'avait pas varié, qu'il était à 0 % d'augmentation, on verra dans l'avenir si 2001 n'a pas été une exception.

Parmi les objectifs affichés au compte administratif, vous avez les comparatifs entre les prévisions budgétaires et les réalisations. On observe quand même un dépassement du budget primitif pour le budget général comme pour le budget principal. J'ai bien noté qu'il fallait que je ne commente que la réalisation mais il faut quand même s'étayer sur des chiffres antérieurs. Le budget général voté en mars 2000 a été de 1 610 MF aussi bien en dépenses qu'en recettes pour une réalisation à 1 656 MF en dépenses et 1 727 MF en recettes. Le budget principal voté, lui, à 1 197 MF a été réalisé à 1 222 MF en dépenses et 1 216 MF en recettes mais c'est hors reprise sur l'excédent de l'exercice 1999, donc un léger dépassement quand même qu'on pourrait nous expliquer je pense, mais M. CHEVAILLER qui est chargé du budget n'est pas là.

14 juin 2001

M. LE MAIRE : Non, c'est le Maire qui est chargé du budget et je suis là !

Mme Nicole WEINMAN : Vous saurez sûrement l'expliquer. Sur l'équilibre du budget principal, il est assuré justement par la reprise en totalité quasiment de l'excédent disponible de l'année précédente, 1999. Or l'année dernière, vous n'avez pas été obligé de reprendre tout l'excédent puisqu'on n'avait repris je crois que 15 MF si ma mémoire est bonne donc pour la reprise anticipée. Est-ce qu'il n'y a pas là un risque pour l'avenir dans la mesure où si on reprend la totalité on équilibre peut-être le budget mais d'autre part on diminue quand même les montants disponibles d'année en année et c'est tout de même une inquiétude pour l'avenir.

Sur la section investissement, vous le souligniez tout à l'heure, le recours à l'emprunt a été modéré mais il a quand même été plus important en 2000 puisqu'il a été de 96 MF alors qu'en 1999 il était tous budgets confondus de 85 MF. Cette année, en 2001, je crois qu'il est prévu à 105 MF et je pense que c'est à la limite des possibilités financières de la Ville. Alors compte tenu du niveau important d'emprunts qui ne sont pas mobilisés cette année comme d'autres et du taux de réalisation des dépenses d'équipement, vous dites qu'il est satisfaisant à 69 % mais enfin en 2000 malgré tout il est moyen, on peut toujours faire mieux. Il faudra sans doute revenir dès l'an prochain à un niveau d'emprunt plus faible sinon on aura à faire face à de nombreux chantiers prévus ou annoncés dans les campagnes qui ont précédé, alors comment faire ? Ensuite sur l'effet du recours plus important à l'emprunt, donc avec une augmentation de l'annuité à rembourser et une diminution de l'épargne disponible comme on l'a vu dans les comptes qui nous sont présentés, cumulé à une stagnation voire une diminution de certaines recettes de fonctionnement, ce recours plus important à l'emprunt aura certainement une incidence directe sur l'équilibre de la section de fonctionnement, donc le fonctionnement de la ville et des services qui sera de plus en plus difficile à assurer. Alors est-ce que vous avez peut-être quelques pistes déjà pour savoir comment faire ?

Sur la section de fonctionnement, l'augmentation des compensations versées par l'Etat, même si a priori on devrait apparemment se réjouir de ce qui nous a été alloué, présente quand même un effet pervers parce qu'elle risque à terme de réduire l'autonomie fiscale et financière des collectivités mais je pense que là en dehors du Maire, c'est le parlementaire que vous êtes qui a sans doute un avis sur la question.

Le budget 2000, si je me souviens bien, affichait trois priorités : la dimension de capitale régionale de Besançon, la dynamisation de l'économie et l'accent mis sur la vie quotidienne. Or quand on lit le compte administratif qui nous est présenté là, ces priorités je ne les ai pas retrouvées parce que dans la réalisation du budget quand on reprend les annexes, donc l'étude comparative du compte administratif 2000, au niveau de l'action sociale, on voit quand même que c'est en baisse puisqu'il y a eu 154,4 MF en 1999, 134 MF en 2000, or je ne pense pas que les besoins aient diminué en matière sociale, en action économique, ça stagne, 38 MF en 1999, 41 MF en 2000, ce n'est pas afficher vraiment une volonté de dynamiser. Sur la vie des quartiers, son budget ne représente que 2,28 % des dépenses de fonctionnement. Je trouve qu'à l'appui d'une volonté politique telle qu'elle avait été affichée, ça se traduit mal. Voilà les simples réflexions que je voulais vous faire.

M. Jean ROSSELOT : Madame la Présidente, j'ai quelques observations à faire. D'abord celle concernant le caractère problématique du redémarrage de l'emprunt en l'an 2000. Vous avez donné les explications, l'extinction de certains emprunts et la gestion active de la dette. Les mérites de la gestion active de la dette sont-ils si forts que nous passions de 66 MF d'emprunts en 1999 à 97 MF en l'an 2000 ? Est-ce que ce n'est pas de mauvaise augure pour la situation de la dette future de notre ville ?

Deuxième observation indéniable celle-là aussi et qui ne laisse pas d'inquiéter : la diminution régulière de l'épargne nette, qui est mes chers collègues vous le savez bien le seul véritable indicateur de la capacité d'autofinancement, je vous rappelle 102 MF en 1997, 58 MF en 1998, 49 MF en 1999, 45 MF en l'an 2000.

Troisième observation : le rapport entre l'encours de la dette et notre capacité d'autofinancement reste-t-il dans les normes ? C'est celui-là d'indicateur, de ratio qu'il faut avoir présent à l'esprit toujours. Il faut regarder si les feux ne sont pas clignotants, quelquefois même rouges. Je ne suis pas sûr que nous soyons en bonne santé financière si on fait le rapport de l'encours de la dette avec notre capacité d'épargne nette.

Et puis, pour en rester strictement sur le plan budgétaire, si je regarde certains aspects du compte administratif, c'est-à-dire du reflet de la gestion de l'ordonnateur au cours de l'année 2000, à l'aune ou dans le miroir si vous voulez des observations du grand expert celui-là incontesté budgétaire et financier régional, c'est-à-dire la Chambre Régionale des Comptes faites sur la gestion de la Ville de Besançon dans le cadre du contrôle classique dit de gestion opéré sur toutes les collectivités et groupements de collectivités qui, du reste, n'était pas si mauvais que cela, mais dans lequel j'ai quand même relevé que les magistrats financiers font remarquer -et je voudrais bien savoir si c'en est fini de cette tendance, si on repart sur des bases plus saines- que les frais de personnels dans les dépenses de fonctionnement ainsi que la dépense par habitant étaient supérieurs aux moyennes nationales. L'expert financier qu'est la Chambre Régionale des Comptes avait souligné l'importance d'abord par rapport -c'est important- à la moyenne nationale des villes de plus de 100 000 habitants, avait souligné que nous étions au-delà de cette moyenne nationale pour les dépenses de fonctionnement d'une part, et d'autre part à l'intérieur même des dépenses de fonctionnement que nous étions au-delà des moyennes nationales pour les dépenses de personnel. Moi aussi, je n'ai qu'à me satisfaire de la qualité des services mais enfin il n'empêche que ces moyennes nationales sont quelque peu dérangeantes.

Pour le restant, certes l'année 2000 n'est pas votre gestion mais vous savez un budget c'est le reflet d'une politique, les chiffres montrent ce que l'on fait, expriment des choix. Ce n'était pas votre gestion mais je considère que ce compte administratif hélas nous rappelle ce que je considère comme des choix qui ont été insensés, incohérents avec l'élan nouveau donné à la politique de cette ville. J'en prends pour exemple le stade Léo Lagrange, pourquoi avoir démolit et reconstruit au même endroit plutôt que réaliser un stade d'agglomération comme à Caen, ce qui aurait libéré une grande emprise foncière pour faire justement un parking comme nous en avions déjà parlé

Autre exemple : les 2 MF consacrés à la sculpture de Boettcher alors que les gens en sont toujours aux prises avec le casse-tête... Bref, le compte administratif, mes chers collègues, sur le plan des chiffres et sur le plan strictement budgétaire, recèle quelques inquiétudes quant au reflet d'une politique que nous condamnons et déplorons toujours.

M. LE MAIRE : Beaucoup de questions ont été posées auxquelles j'ai déjà répondu. Mme WEINMAN nous parle de taux d'imposition qui était de 0 en 2000, 0 en 2001, qu'est-ce que ça sera en 2002 ? Nous le verrons. Nous avons pris l'engagement que cela serait au maximum limité à l'inflation, donc nous respecterons cet engagement.

Concernant la question posée sur le dépassement de la prévision budgétaire, je crois que je l'ai dit aussi, c'est lié au report de crédits en décision modificative. Ça n'apparaît pas là effectivement vous avez raison, c'est une explication qui est liée aux reports importants de 114 MF.

Concernant la section d'investissement, les emprunts étaient dites-vous plus importants en 2000 qu'en 1999. Je vous ai expliqué pourquoi : parce que vous avez un certain nombre de travaux qui n'avaient pas démarré, qu'on n'avait pas réalisés et qui ont été engagés en 2000. Vous nous avez dit aussi que l'emprunt à 105 MF c'était important ; je vais vous faire un aveu, je suis d'accord avec vous et je pense que nous devons faire en sorte désormais -on en reparlera lors du débat budgétaire- de passer en dessous de la barre des 100 MF, je crois que c'est un effort de rigueur supplémentaire que nous devons faire. Je dis un effort de rigueur supplémentaire car il y a déjà eu un effort de rigueur très important fait pendant ce dernier mandat et toutes les données comparatives que nous avons avec les autres grandes villes de France montrent que nous ne sommes quand même pas forcément mal placés.

Concernant la TPU, vous savez Madame WEINMAN que ça va surtout être un débat que nous aurons au niveau de l'Agglomération. M. ROSSELOT, comme vous-même, a critiqué le niveau de l'emprunt, moi je voudrais quand même vous rappeler que dans cette même assemblée, je ne vous en fais pas le reproche, il y a quelques mois, une année, un de nos éminents collègues d'alors que je salue, Jean-Claude DUVERGET disait : il faut emprunter plus, ou peut-être M. RENOUD-GRAPPIN, mais même si c'est pour l'économie Madame WEINMAN, quand on emprunte pour l'économie, on emprunte plus. Vous nous disiez alors il faut emprunter plus et maintenant vous nous dites qu'on a trop emprunté. Je crois que ce qu'il faut, c'est emprunter normalement parce qu'on ne peut pas faire payer à la génération actuelle pour les générations futures. Comme il faut effectivement engager un certain nombre de dépenses qui vont produire leurs effets sur plusieurs années, voire plusieurs décennies, il faut étaler par l'emprunt et on peut même penser que pour certains grands investissements entre autres liés au patrimoine on peut même encore maintenant augmenter les durées d'emprunt si on sait qu'on emprunte pour des équipements qui vont durer des siècles et des siècles. Par rapport à l'emprunt, quand on emprunte trop vous dites que c'est exagéré, quand on n'emprunte pas assez vous dites qu'il faut emprunter plus, ce n'est pas facile mais je vous rejoins sur un point, c'est que 105 MF c'est vraiment un maximum et qu'il faut que nous restions calés par rapport à cela.

M. ROSSELOT nous a parlé de la diminution de l'épargne nette, c'est vrai. Je crois que si nous avons fait des efforts au niveau de l'emprunt, en 2000 notre gestion nous a laissé un certain nombre de marges, il va falloir là aussi que nous fassions un effort supplémentaire. Nous le ferons mais je redis quand même que l'encours de notre dette reste tout à fait dans les normes. 24^{ème} sur 42 on n'est pas les champions mais on n'est pas non plus spécialement mal placés.

Vous avez parlé aussi Monsieur ROSSELOT des frais de dépenses de personnel. Ce que je tiens à vous dire quand même, c'est que la part des frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement est stable, elle est à 47,4 % alors que la moyenne de la métropole c'est 49,4 %. Mon prédécesseur le disait souvent et il avait raison, on ne peut pas dire qu'il y a trop de personnel. Vous ne dites pas ça d'accord -attendez Monsieur ROSSELOT, je ne vous ai pas coupé, aussi si vous voulez reparler vous reprendrez la parole ensuite-. Donc si vous dites que la part des dépenses est trop importante, cela sous-entend qu'il y a trop de personnel. Eh bien moi je vous dis que non parce que vous savez que mon prédécesseur le disait et il avait raison, il faut ramener cela aussi aux services que nous avons en régie. Si nous ne traitons plus notre eau ou notre assainissement, notre collecte des ordures ménagères et la restauration dans nos écoles et autres, effectivement nous aurions certainement des centaines d'emplois en moins, mais quelque part on le paierait quand même et je ne suis pas sûr que ça coûterait in fine moins cher aux contribuables bisontins qui seraient à la fois imposés comme contribuables et comme clients. Nous avons bien sûr connaissance de ce rapport de la Chambre des Comptes. Je vous donne quand même deux éléments d'informations, d'abord ces dépenses sont stables et on est en dessous de la moyenne de la métropole, ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que la moyenne de la métropole n'est pas trop élevée, je vous l'accorde mais nous sommes à mon sens dans la bonne direction. Un effort important a été fait et nous le maintiendrons dans les années à venir tout en prenant en compte les besoins nouveaux de la population, entre autres sur la proximité que vous évoquiez Madame WEINMAN. Nos équipes sur le terrain réclament effectivement des moyens supplémentaires, des moyens humains. Nous allons regarder tout cela et ce sera peut-être une de nos priorités que de s'attacher à la proximité.

Vous dites qu'on n'a pas assez investi dans l'économie, je vous ai donné des exemples. Vous savez, la meilleure réponse c'est la situation de l'emploi globalement à Besançon et la situation globalement à Besançon est bonne. Avec l'Adjoint à l'économie, en 15 jours on a vu deux entreprises, une qui veut s'agrandir et créer 300 emplois à terme c'est-à-dire passer de 300 à 600 sur un grand parc qui s'appelle TEMIS. Nous en avons encore vu une autre hier dont le patron est venu nous rencontrer Vincent et moi-même, il a posé son avion à la Vèze comme quoi ça peut servir de temps en temps quand même les aéroports. Il a une entreprise actuellement nouvelles technologies, aéronautique, higt tech, eh bien je pense que nous allons prochainement conclure avec lui et que, plutôt que de s'installer en Bretagne ou dans la région parisienne, il va venir ici à Besançon et créer à terme 150 - 200 emplois. C'est à ça aussi qu'on juge la capacité d'une ville à être dynamique et TEMIS qui a eu du mal à démarrer, maintenant démarre et démarre bien. Nous n'avons plus beaucoup d'espaces disponibles sur la ZAC La Fayette, tant

mieux. Nous allons en trouver d'autres sur l'ensemble de l'Agglomération. Nous avons quand même beaucoup de bonnes nouvelles dans ce domaine de l'économie parce que notre vraie richesse, ce n'est pas d'avoir des terrains disponibles, je l'ai déjà dit et je le répète, mais d'avoir une main-d'oeuvre d'une très grande qualité. Le PDG que nous avons reçu hier fait partie d'un groupe qui emploie 40 000 employés dans le monde, ce n'est pas une petite société et il nous a dit que s'il venait ici plutôt qu'ailleurs c'est en raison de la qualité de la main-d'oeuvre et de sa spécialisation qu'on ne trouve pas ailleurs. Et c'est ces femmes, ces hommes, ces héritiers de Mégevand, ces anciens horlogers, cette culture horlogère, cette culture oui même de LIP bien sûr, cette culture du tout petit, du tout précis, cette conscience professionnelle, qui font que l'on vient s'implanter ici. Alors bien sûr nous, il faut que nous mettions des terrains à disposition, qu'il y ait des liaisons rapides avec la gare TGV, avec les voies autoroutières mais nous sommes quand même très confiants dans l'avenir dans le domaine économique. C'est vrai que la conjoncture nationale et internationale nous aide puisque ça va plutôt mieux, il ne faudrait pas non plus que nous tombions dans une phase de récession.

Voilà ce que je voulais vous dire rapidement. Je ne peux pas répondre dans le détail à toutes vos questions. Je comprends bien que vous ayez un certain nombre de remarques, Mme WEINMAN est d'ailleurs bien à même de les faire puisqu'elle était déjà là la dernière fois et je les accepte d'autant plus qu'il y a un certain nombre de choses avec lesquelles je suis d'accord, je ne suis pas fondamentalement en désaccord avec tout ce que vous dites.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Juste un droit de réponse aux réflexions de M. le Maire ainsi qu'une autre réflexion d'ordre fiscal. La première sur l'emprunt : pour remettre les choses au point, on n'a jamais critiqué le taux d'endettement global de la Ville et on a toujours estimé qu'on était dans un endettement relativement classique. Néanmoins, je rappelle qu'il y a en effet trois ans on avait demandé à ce que la Ville, étant donné que son endettement était tombé à un niveau raisonnable et que les taux d'emprunt étaient très raisonnables également, emprunte plus uniquement dans l'esprit de remonter l'économie à Besançon. Si en effet vous signalez que la situation de l'emploi est bonne à Besançon, il faut quand même voir les choses en face. C'est vrai que si la situation, le taux de chômage est peut-être plus bas à Besançon que dans d'autres villes, il faut aussi voir qu'on a une fonction publique également beaucoup plus forte, ceci parce qu'on est une capitale régionale mais il y a quand même d'autres chiffres qu'il faut rajouter qui comptent également dans l'économie, c'est qu'on a le niveau de salaire moyen par habitant le plus faible de toutes les capitales régionales. Donc, je crois qu'il ne faut pas non plus s'arrêter là et c'est pour cela qu'on insistait sur l'économie et sur l'emprunt vers une économie plus forte et pour l'aide à la réalisation d'entreprise, l'aide donc à d'autres emplois et ça c'était également notre priorité.

Une autre remarque d'un point de vue purement fiscal. Vous nous avez présenté pour la dernière fois les comptes de la CTB. Vous avez à juste titre signalé que la Ville avait versé à peu près tous les ans plus de 50 millions de francs lourds, 35 MF au titre de la participation globale de la Ville et 15 à 16 MF pour combler le déficit de fonctionnement, ceci sans parler tout de même de l'achat des bus environ 12 à 14 MF par an, ces bus qui sont en fait à nous.

Parallèlement vous signalez que les impôts locaux ont été gelés mais moi je constate que si telle était la vérité, on aurait dû profiter au contraire d'une baisse des impôts parce qu'avec la CTB qui s'en va, nous économisons 16 MF de déficit par an, je ne parle là même pas de l'achat des bus, mais nous économisons 16 MF ce qui fait par rapport au budget général de 1 600 MF, 1 %. Même si nous allons continuer à participer financièrement à l'Agglomération, il est vrai aussi que l'Agglomération va nous faire payer ce déficit qui va arriver dans son budget. Donc est-ce qu'on n'aurait pas dû en profiter pour baisser l'imposition de 1 % sachant que l'Agglomération va faire payer les Bisontins certainement parallèlement.

M. LE MAIRE : Sur les salaires moyens faibles, j'ai bien compris que c'était un appel à la revendication sociale, qu'il fallait donc que les travailleurs et les travailleuses manifestent pour augmenter les salaires. Venant de votre part, on prend bonne note.

Je suis surpris de ce que vous dites sur le transfert à l'Agglomération des charges concernant les Transports Urbains et qu'on devrait donc baisser les impôts. Non, Monsieur RENOUD- GRAPPIN, je vous le dis amicalement mais vous n'avez rien compris car si effectivement on ne paie plus les charges dans notre dotation de compensation, il en est tenu compte, c'est donc une opération à comptabilité nulle. Ne vous entêtez pas, ce que vous avez dit est faux. A partir du moment où on paie moins, on reçoit moins, donc on ne peut pas baisser les impôts. Je vous signale d'ailleurs que ce débat a déjà eu lieu ici en Conseil Municipal quand on a parlé du montant des taux, et j'ai expliqué qu'effectivement c'était une opération nulle mais vous n'étiez peut-être pas là. Il y a même eu une note qui a été faite pour expliquer cela. Monsieur RENOUD-GRAPPIN, je ne vous en veux pas, c'est le début de la soirée on ne va pas s'énerver mais là vous avez mal lu la note qu'on vous a envoyée. Je ne vais pas vous faire un cours sur l'Agglomération, vous savez comment cela va se passer, vous y venez au Conseil d'Agglomération ? Il reste lui, il y en a qui s'en vont mais ça ne fait pas trop de vagues, on ne s'en aperçoit même pas.

M. Jean ROSSELOT : On a vu des belles images, un véritable loft story parking, on n'a vu que des parkings ! Alors quand j'entends dire, Monsieur le Maire, que vouloir transformer une friche en parking c'est vraiment être de droite, je me dis qu'il ne faut pas être politique hémiplogique.

Deuxièmement j'ai bien entendu ce que vous avez dit sur les graffiti. Peut-être serait-il bon de s'inspirer de certaines expériences étrangères pour lutter contre les auteurs de graffiti. Je ne voudrais pas qu'on ait un jour un compte administratif qui nous démontre que le gommage, l'effacement des graffiti est devenu une industrie florissante, ce n'est quand même pas le but de la manoeuvre.

Troisièmement, mon observation vaut ce qu'elle vaut, c'est très positif et constructif : est-ce que vous ne pourriez pas mettre à l'étude la possibilité de tirer profit quant aux régies municipales de la nouvelle réglementation issue du décret de février 2001, c'est tout récent, qui présente un côté très pratique pour les régies personnalisées ? Il faudrait évidemment transformer les régies autonomes en régies personnalisées, ce qui permettrait de regrouper sous une même autorité des services complémentaires, on pense évidemment aux services de l'eau et de l'assainissement qu'un lien technique unit très étroitement, ça permettrait peut-être des gains de productivité, enfin bref je vous laisse Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services étudier cette question-là, regardez bien ce décret du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation des services publics.

M. LE MAIRE : C'est la note que vous a passée M. POCHARD ?

M. Jean ROSSELOT : Non, rien à voir, on a des idées lui et moi.

M. LE MAIRE : Comme j'ai vu qu'il vous passait une note, j'ai pensé que c'était celle-là. Nous allons regarder cela, vous savez je ne suis pas professeur de droit, je ne m'en porte pas plus mal d'ailleurs, dans le détail et nous vous répondrons par écrit.

Mme Nicole WEINMAN : Un petit complément simplement pour rebondir derrière les propos de M. RENOUD-GRAPPIN et les vôtres, Monsieur le Maire parce que c'est vrai que nous sommes très attachés aux salaires et aux bons salaires mais la remarque de Jean-Paul était surtout motivée par le fait que si à Besançon, à la collectivité comme à l'extérieur, la moyenne des salaires est plus faible, c'est parce qu'il y a souvent beaucoup trop de temps partiel à la Ville comme ailleurs. Donc forcément la moyenne des salaires perçus est plus faible.

Ceci dit, j'en profite pour dire que nous, nous militons d'abord pour que le travail soit payé selon les mérites et le plus possible, et en tous cas qu'on donne les moyens aux entreprises de payer mieux leurs salariés en baissant leurs charges et c'est quelque part au Maire comme au parlementaire que je m'adresse. Vous avez eu l'idée vous-même tout à l'heure de créer une nouvelle entreprise puisqu'on avait la photo d'employés municipaux qui, en régie, nettoient les tags, je trouve cela très bien. On peut avoir une équipe de gens formés à cela au niveau de la collectivité qui nettoient les tags des façades publiques, de l'Office d'HLM mais nous, service économique, pourquoi pas encourager dans le cadre des services de proximité la création d'entreprises qui réalisent cela pour le particulier ? C'est ça le libéralisme aussi.

M. LE MAIRE : Cela existe déjà. Je ne peux pas créer quelque chose qui existe déjà Madame WEINMAN et je ne répéterai pas à M. MADELIN ce que vous venez de dire parce qu'il serait fâché après vous et il ne viendrait plus vous soutenir quand vous êtes en campagne électorale.

M. Christophe LIME : Par rapport à la préoccupation de M. ROSSELOT, les services étudient ce décret depuis qu'il est sorti et on prendra des décisions avant la fin de l'année. Par ailleurs, je suis très satisfait d'entendre la droite revendiquer des hausses de salaires, donc je leur proposerai quelques promenades en ville dans quelque temps.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous avez parlé deux fois, vous n'avez plus la parole. M. LIME fera de la publicité auprès des entreprises sur vos propositions.

Mme Joëlle SCHIRRER : Je pense qu'il n'y a plus d'interventions donc on va procéder au vote et conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie Monsieur le Maire de bien vouloir vous retirer pour permettre au Conseil Municipal de procéder au vote.

...

Mme Joëlle SCHIRRER : Monsieur le Maire, je vous rends compte qu'après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 12 abstentions, a approuvé le Compte Administratif 2000 et a pris acte de la reprise au budget 2001 des reports de crédits indiqués en annexes.

M. LE MAIRE : Je remercie le Conseil Municipal qui, ainsi rend un hommage supplémentaire à Robert SCHWINT puisque c'est lui qui avait conduit l'exécution de ce budget.

Je remercie Joëlle SCHIRRER qui, comme à son habitude, a présidé de façon magistrale ces débats».

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2001.